



**RÈGLEMENT NUMÉRO 344-2022**  
**ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
**2022-2029**

**Adopté lors de la séance extraordinaire du conseil  
de la MRC du Rocher-Percé  
tenue le 27 juillet 2022**

**Résolution numéro 22-07-165-E**



Régie intermunicipale  
de traitement des matières  
résiduelles de la Gaspésie

# PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES CONJOINT 2022-2029

MRC du Rocher-Percé

MRC de la Côte-de-Gaspé



Version révisée juin 2022

Adopté le 13 juillet 2022

**DOCUMENT RÉALISÉ PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE  
TRAITEMENT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE (RITMRG)**

Nathalie Drapeau, Directrice générale



Laurent Gélinas, chargé de projet



Laury Aspirault, chargée de projet



Delphine Ménage, agente de sensibilisation



**COMITÉ DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**André Minville**, Directeur général de la Ville de Murdochville

**Alain Dunn**, Contremaitre à la planification et à la gestion des matières résiduelles à la Ville de Gaspé

**Bruno Bernatchez**, Directeur général de la MRC de La Côte-de-Gaspé

**Christine Roussy**, Directrice générale, secrétaire-trésorière et Aménagiste de la MRC du Rocher-Percé

**Diane Gregory**, Directrice générale de la Municipalité de Cloridorme

**Ghislaine Bouthillette**, Directrice générale de la Municipalité de Grande-Vallée

**Michel Cotton**, Directeur Travaux public à la Ville de Gaspé

**Pascal Caron-Savard**, aménagiste régional à la MRC de La Côte-de-Gaspé

**Sébastien Fournier**, Directeur général de la Ville de Gaspé

**Simon Côté**, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Petite-Vallée

Novembre 2021

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. CONTEXTE ET ENJEUX .....</b>	<b>1</b>
<b>2. DESCRIPTION DU SYSTÈME RÉGIONAL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....</b>	<b>2</b>
2.1 DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION ET DE SA POPULATION .....	2
2.1.1 Description générale .....	2
2.1.2 Portrait géographique.....	3
2.1.3 Portrait socio-économique .....	8
2.1.3.1 Projections démographiques.....	9
2.1.3.2 Emploi et situation financière de la population .....	11
2.1.3.3 Dévitalisation des municipalités.....	12
2.1.3.4 Le tourisme et la saisonnalité.....	14
2.1.3.5 Scolarité et accès internet.....	18
2.1.4 Structure économique .....	20
2.1.5 Coûts associés à la gestion des matières résiduelles.....	25
2.1.6 Principales caractéristiques des générateurs (DM).....	25
2.1.6.1 Secteur résidentiel.....	26
2.1.6.2 Secteur des industries-commerces-institutions (ICI).....	28
2.1.6.3 Secteur de la construction-rénovation-démolition (CRD) .....	29
2.1.7 Distribution des compétences .....	29
2.1.8 Ententes intermunicipales .....	32
2.1.9 Règlements municipaux .....	34
2.2 RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	35
2.3 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE .....	40
2.3.1 Centre de tri.....	42
2.3.2 Écocentres .....	43
2.3.3 Site de compostage et de traitement des boues de fosses septiques.....	44
2.3.4 LET.....	45
2.3.5 Stations d'épuration.....	46
2.4 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE .....	46
2.4.1 Génération globale.....	49
2.4.2 Recyclage .....	52
2.4.3 Matières organiques .....	54
2.4.4 Écocentres .....	58
2.4.4.1 Métal .....	60
2.4.4.2 Bois et bardeau d'asphalte .....	61
2.4.4.3 Pneus .....	62
2.4.4.4 Résidus domestiques dangereux.....	63
2.4.4.5 Textile .....	64
2.4.4.6 Véhicules hors d'usage .....	65
2.4.4.7 Résidus industriels.....	65
2.4.5 Enfouissement.....	65
<b>3. ÉNONCÉ DES OBJECTIFS .....</b>	<b>69</b>
3.1 ÉNONCÉ DES OBJECTIFS NATIONAUX .....	69
3.1.1 Résultats de l'étude de caractérisation au LET.....	70
3.1.2 Objectif « enfouissement ».....	72
3.1.3 Objectif « recyclage ».....	73

3.1.4	Objectif « matières organiques » .....	74
3.1.5	Objectif « CRD » .....	78
<b>4.</b>	<b>ÉNONCÉ DES ORIENTATIONS ET MESURES .....</b>	<b>81</b>
<b>5.</b>	<b>COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES.....</b>	<b>88</b>
<b>6.</b>	<b>SUIVI ET SURVEILLANCE .....</b>	<b>90</b>
	<b>ANNEXE I – TABLEAU DÉTAILLÉ DES MESURES PRÉVUES .....</b>	<b>92</b>
	<b>ANNEXE II – ESTIMATION DES COÛTS ASSOCIÉS AUX MESURES, PAR MUNICIPALITÉS .....</b>	<b>115</b>

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 2.1- RÉGION ADMINISTRATIVE DE GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE AVEC, AU NORD-EST, LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ ET, AU SUD-EST, LA MRC DU ROCHER-PERCÉ .....	4
FIGURE 2.2 – ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VISITEURS DANS LA RÉGION ET DU POIDS DE DÉCHETS COLLECTÉS DANS LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DANS LA VILLE DE GASPÉ.....	15
FIGURE 2.3 – ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LEVÉES ET DE MR À TRAITER DANS LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DANS LA VILLE DE GASPÉ.....	17
FIGURE 2.4 - PROPORTION DES MÉNAGES BRANCHÉS À INTERNET EN 2012.....	19
FIGURE 2.5 – ACCESSIBILITÉ À INTERNET À LARGE BANDE EN 2021.....	20
FIGURE 2.6 – RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR INDUSTRIES POUR LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ EN 2016.....	21
FIGURE 2.7 – CARTE DES INSTALLATIONS EXISTANTES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION.....	41
FIGURE 2.8 – LIGNE DU TEMPS PRÉSENTANT LES INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE GMR DANS LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ .....	42
FIGURE 2.9 – ÉVOLUTION DE LA GÉNÉRATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES (T.M.) PAR FILIÈRE DE 2009 À 2020 POUR LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ .....	49
FIGURE 2.10 – PROPORTION DES FILIÈRES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES EN 2009 ET 2020 POUR LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ.....	50
FIGURE 2.11 – QUANTITÉ DE MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES DE 2009 À 2020*.....	52
FIGURE 2.12 PROPORTION PAR CATÉGORIES DE MATIÈRES RECYCLABLES TRIÉES AU CENTRE DE TRI DE GRANDE-RIVIÈRE DE 2011 À 2020 .....	53
FIGURE 2.13 – QUANTITÉ DE MATIÈRES ORGANIQUES RÉCUPÉRÉES DE 2009 À 2020 DANS LA MRC DU ROCHER-PERCÉ.....	55
FIGURE 2.14 – QUANTITÉ DE MATIÈRES ORGANIQUES RÉCUPÉRÉES DE 2009 À 2020 DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ..	56
FIGURE 2.15 – QUANTITÉ DE MATIÈRES ORGANIQUES REÇUES AU SITE DE COMPOSTAGE D'ORIGINE RÉSIDENTIELLE DE 2009 À 2020 (KG/HAB.).....	57
FIGURE 2.16 – FLUCTUATION SAISONNIÈRE DES ARRIVAGES (T.M.) DE MATIÈRES ORGANIQUES D'ORIGINE RÉSIDENTIELLE EN 2020.....	58
FIGURE 2.17 - QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES POUR VALORISATION DE 2009 À 2020 (T.M.) MRC DU ROCHER-PERCÉ.....	60
FIGURE 2.18 - QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES POUR VALORISATION DE 2009 À 2020 (T.M.) MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ.....	60
FIGURE 2.19 TONNAGE DE BOIS, BARDEAU ET RÉSIDUS VERTS RÉCUPÉRÉS ANNUELLEMENT DANS LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ DE 2009 À 2020 .....	62
FIGURE 2.20 - TONNAGE DE PNEUS RÉCUPÉRÉS ANNUELLEMENT DANS LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ DE 2009 À 2020 .....	63
FIGURE 2.21 - TONNAGE DE RDD RÉCUPÉRÉ ANNUELLEMENT DANS LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ DE 2009 À 2020 .....	64
FIGURE 2.22 - TONNAGE ANNUEL DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ENFOUIES GÉNÉRÉES DANS LA MRC DU ROCHER-PERCÉ DE 2011 À 2020.....	66
FIGURE 2.23 - TONNAGE ANNUEL DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ENFOUIES GÉNÉRÉES DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ DE 2011 À 2020 .....	67
FIGURE 2.24 - CONTRIBUTION À L'ENFOUISSEMENT DE CHAQUE TYPE DE GÉNÉRATEUR POUR LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ EN 2020 (EN T.M. ET %) .....	67
FIGURE 3.1 – RÉPARTITION DES MATIÈRES RECYCLABLES, COMPOSTABLES OU VALORISABLES ENFOUIES EN 2015, SUR LES ARRIVAGES RÉSIDENTIELS, PAR MRC .....	71
FIGURE 3.2– QUANTITÉ ANNUELLE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ENFOUIES (EN KG PAR HABITANT) POUR LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ DE 2011 À 2020.....	72

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 2.1– POPULATION DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ EN 2021.....	3
TABLEAU 2.2– DISTANCES ENTRE LES INSTALLATIONS DE GMR ET LES PRINCIPALES VILLES ET MUNICIPALITÉS .....	5
TABLEAU 2.3A – DENSITÉ DE LA POPULATION DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ EN 2021.....	7
TABLEAU 2.4– TAUX D’ACCROISSEMENT DE LA POPULATION DES MRC, DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET DE L’ENSEMBLE DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE DE 2006 À 2019 .....	9
TABLEAU 2.5A – TRANCHES D’ÂGE DE LA POPULATION POUR LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ET LA CÔTE-DE-GASPÉ, LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET L’ENSEMBLE DU QUÉBEC EN 2020 .....	10
TABLEAU 2.6 – EMPLOI ET SITUATION FINANCIÈRE DE LA POPULATION DES MRC DU ROCHER-PERCÉ, DE LA CÔTE-DE-GASPÉ, DE LA RÉGION ADMINISTRATIVE ET DE L’ENSEMBLE DU QUÉBEC EN 2017.....	12
TABLEAU 2.7– INDICE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE DES MUNICIPALITÉS DES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ EN 2018 .....	13
TABLEAU 2.8 – PROPORTION DE RÉSIDENCES SECONDAIRES DANS LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ EN 2019.....	14
TABLEAU 2.9 – SCOLARITÉ DE LA POPULATION DE 25-64 ANS POUR LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ET LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ EN 2016.....	18
TABLEAU 2.10 – ICI DE 100 EMPLOYÉS ET PLUS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ EN FÉVRIER 2021 .....	23
TABLEAU 2.11 – ICI DE 100 EMPLOYÉS ET PLUS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ EN FÉVRIER 2021 ....	24
TABLEAU 2.12 – DÉPENSES MUNICIPALES ASSOCIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ET LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ EN 2020.....	25
TABLEAU 2.13 – DENSITÉ DES LOGEMENTS ET TAUX D’OCCUPATION POUR LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ET LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ EN 2019 .....	26
TABLEAU 2.14 – NOMBRE D’IMMEUBLES ET POURCENTAGE PAR TYPE POUR LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ET LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ EN 2019.....	26
TABLEAU 2.15– NOMBRE DE PORTES DE 2014 À 2020 DANS LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ET LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ .....	27
TABLEAU 2.16 – NOMBRE DE COLLECTES PAR ANNÉE, PAR TYPE DE COLLECTE, DANS LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ET LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ .....	28
TABLEAU 2.17- NOMBRE D’ICI DE 2014 À 2020 DANS LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ .....	29
TABLEAU 2.18 – DISTRIBUTION DES COMPÉTENCES EN GMR DANS LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ ..	31
TABLEAU 2.19 – ENTENTES INTERMUNICIPALES EN VIGUEUR EN DATE DE JUIN 2021 .....	33
TABLEAU 2.20 – RÈGLEMENTS EN VIGUEUR CONCERNANT LA GMR DANS LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ.....	34
TABLEAU 2.21 – ORGANISMES ET ENTREPRISES IMPLIQUÉS EN GMR DANS LA MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ.....	36
TABLEAU 2.22 – ÉCOCENTRES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ .....	44
TABLEAU 2.23 – INVENTAIRE GLOBAL DES MATIÈRES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ DE 2009 À 2020 SELON LA DESTINATION DES MATIÈRES (EN TONNES).....	47
TABLEAU 2.24 – QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES ET ESTIMÉES PAR CATÉGORIE DE MATIÈRES POUR LE SECTEUR RÉSIDENTIEL ET ICI POUR LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ.....	51
TABLEAU 2.25 – QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES PAR CATÉGORIE DE MATIÈRES POUR LE SECTEUR CRD POUR LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ .....	51
TABLEAU 2.26 – MATIÈRES ACCUEILLIES DANS LES ÉCOCENTRES DES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ AYANT UN DÉBOUCHÉ DE VALORISATION EN 2020 .....	59
TABLEAU 2.27 – DÉBOUCHÉS DE VALORISATION DU BOIS ET BARDEAU D’ASPHALTE.....	61

TABLEAU 3.1- GÉNÉRATION DE MATIÈRES ORGANIQUES PAR HABITANT DU SECTEUR RÉSIDENTIEL POUR LA VILLE DE GASPÉ ET LA MRC DU ROCHER-PERCÉ.....	76
TABLEAU 3.2 – TAUX DE PARTICIPATION AU COMPOSTAGE, SECTEUR ICI, EN 2021 .....	77
TABLEAU 3.3 – BILAN DES QUANTITÉS DE CRD EN 2020.....	79
TABLEAU 3.4– OBJECTIFS NATIONAUX ET OBJECTIFS RÉGIONAUX POUR LES MRC DU ROCHER-PERCÉ ET DE LA CÔTE-DE-GASPÉ .....	80
TABLEAU 4.1 – ORIENTATIONS DU PGMR .....	82
TABLEAU 4.2 – EXPLICATION DU TABLEAU DÉTAILLÉ DES MESURES PRÉVUES .....	83
TABLEAU 4.3 - MESURES PRÉVUES .....	84
TABLEAU 5.1- COÛT DES MESURES PAR MUNICIPALITÉ (\$) .....	88
TABLEAU 5.2– COÛT DE REVIENT PAR FILIÈRE .....	89



## **LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES**

3RV	Réduction, réemploi, recyclage et valorisation
BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation, démolition
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
DBO <sub>5</sub>	Demande biologique en oxygène calculée au bout de cinq jours
DET	Dépôt en tranchée
GMR	Gestion de matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MÉI	Matériel électronique et informatique
MES	Matières en suspension
MR	Matière(s) résiduelle(s)
MRC	Municipalité régionale de comté
OSBL	Organisation sans but lucratif
PEFVU	Produits électroniques en fin de vie utile
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
Politique	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD	Résidus domestiques dangereux
Régie	Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
REP :	Responsabilité élargie des producteurs
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

## **LISTE DES UNITÉS**

Hab.	Habitant(s)
Kg	Kilogramme(s)
Kg/j	Kilogramme(s) par jour
Km	Kilomètre(s)
Km <sup>2</sup>	Kilomètre(s) carré(s)
Tonne	Tonne métrique (t.m.)

## **PRÉSENTATION DU COMITÉ PGMR**

En février 2020, la démarche visant la rédaction du nouveau plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint a été enclenchée.

Un comité de travail (comité PGMR) a été formé. Il est composé des directeurs généraux de chaque municipalité formant la MRC de la Côte-de-Gaspé, du directeur général de la MRC de la Côte-de-Gaspé ainsi que de la directrice générale de la MRC du Rocher-Percé. Se sont joints au comité le directeur des travaux publics de Gaspé et le coordonnateur responsable du LET.

Le mandat de gestion de la démarche et de rédaction du PGMR a été confié à la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMRG) sous la responsabilité de la directrice générale et accompagnée des chargés de projet.

Diverses étapes charnières ont été réalisées afin de discuter, commenter, valider les outils et réflexions proposées par la RITMRG. Ces étapes furent notamment :

- La préparation de l'échéancier
- L'inventaire des données et informations
- L'élaboration des orientations
- La détermination des mesures
- La validation des documents produits (échéancier, orientations et mesures)
- La préparation du volet "consultation" incluant l'élaboration et la gestion du questionnaire, la préparation et la tenue des séances publiques et la rédaction des rapports
- La rédaction finale du rapport

Dès le dépôt de la version finale du PGMR, le comité aura pour mandat d'en assurer sa réalisation et son suivi. Suite au dépôt, le comité tiendra des rencontres biennuelles.

# 1. CONTEXTE ET ENJEUX

En 2005, La MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé ont adopté, chacune de leur côté, un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Les objectifs et priorités de l'époque motivaient cette décision d'indépendance.

En 2012, une réalité régionale et des enjeux communs ont naturellement mené les deux entités à développer une stratégie conjointe de gestion sur l'horizon 2015-2019. Le partenariat, par l'intermédiaire de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMRG), a suscité plusieurs collaborations et favorisé des prises de décisions communes au cours des dernières années, comme la mutualisation des infrastructures et l'harmonisation des pratiques et outils liés à la gestion des matières résiduelles.

Cette gestion des matières résiduelles dans une région éloignée comme la Gaspésie commande des façons de faire qui diffèrent de celles des grands centres en ce qui a trait à divers aspects, notamment :

- Des coûts de transport, qui pèsent plus lourd qu'ailleurs dans l'équation de gestion et nuisent à la valorisation de certaines matières;
- Un accès plus complexe aux divers marchés, les volumes étant moins importants, ce qui positionne la gestion des matières résiduelles plus bas dans l'échelle des priorités;
- Une rare compétitivité de proximité, ce qui occasionne des coûts plus élevés de traitement à l'externe ou des tarifs moins intéressants lors de la vente des matières;
- Une compréhension partielle des organismes et ministères quant aux réalités régionales dans un contexte de législation mur à mur.

Au printemps 2021, le BAPE s'est vu confier un mandat ambitieux soit d'établir un état des lieux sur les résidus ultimes. Encore aujourd'hui, et malgré tous les efforts et investissements commis, le chemin parcouru par la matière qualifiée de « résiduelle » mène actuellement principalement vers l'élimination avec plus de 8,8 millions de tonnes éliminées en 2019 au Québec. Ce constat est certes préoccupant, voire décevant. Mais l'exercice tenu par le BAPE et la révision du PGMR ouvrent la porte, enfin, à une réflexion globale et collective des enjeux liés à notre gestion de ces ressources que l'on extrait, que l'on exploite et que l'on achemine trop rapidement vers le circuit des matières résiduelles.

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2022-2029 vise par ses propositions, à contribuer au remodelage de cette approche. Que ses actions nous incitent à travailler ensemble, nous poser les bonnes questions et regrouper nos efforts pour innover et donner le coup de barre nécessaire à la réduction de notre empreinte et optimiser l'utilisation des ressources.

## **2. DESCRIPTION DU SYSTÈME RÉGIONAL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Ce chapitre présente une description du territoire de planification, le recensement des installations et infrastructures de traitement, des organismes et entreprises œuvrant dans le domaine, ainsi que l'inventaire des matières résiduelles (MR) générées sur le territoire.

### **2.1 Description du territoire d'application et de sa population**

Cette section dresse le portrait des MRC et des municipalités qui les composent. Sont détaillées ci-dessous les ententes intermunicipales, la distribution de compétences entre les municipalités, les caractéristiques géographiques, socio-économiques et les caractéristiques propres aux générateurs de MR.

#### **2.1.1 Description générale**

La MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé sont des MRC adjacentes situées à l'est de la péninsule gaspésienne dans la région administrative de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Elles comptent respectivement, pour l'année 2021, 17 063 et 17 619 habitants, pour un total de 34 682 habitants. Les deux MRC comprennent 38 % de la population de la région administrative, dont la population totale est de 90 697 habitants en 2020<sup>1</sup>.

La MRC du Rocher-Percé est composée de six municipalités, dont l'une est un territoire non organisé. La MRC de la Côte-de-Gaspé compte sept municipalités, dont deux territoires non organisés. Les deux MRC comptent donc un total de treize municipalités et trois territoires non organisés. Le tableau 2.1 présente la répartition de la population pour l'ensemble des municipalités des deux MRC. La MRC de la Côte-de-Gaspé est également habitée par la nation Micmac de Gespeg. Cette communauté n'est pas établie dans une réserve. Leurs matières résiduelles sont gérées par les municipalités couvertes par le PGMR. La population Mic Mac n'est donc pas isolée dans la suite du présent document.

Outre les territoires non organisés, tous les espaces nature comme les réserves fauniques et les ZEC sont inclus dans la liste des ICI à desservir et ils bénéficient donc des services nécessaires à la gestion des matières résiduelles. On retrouve aussi deux parcs, soit le Parc national Forillon, dans la Ville de Gaspé, et le Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, à Percé. Ces deux parcs sont aussi desservis par les outils de gestion des matières résiduelles tels que la collecte des déchets et des matières recyclables et sont inclus dans la liste des ICI dans le cadre du présent document.

---

<sup>1</sup> <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/11/>

**Tableau 2.1- Population des municipalités de la MRC du Rocher-Percé  
et de la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2021**

Désignation		Population (2021)
MRC du Rocher-Percé		17 063
Chandler	Ville	7 350
Grande-Rivière	Ville	3 423
Mont Alexandre	Territoire non organisé	-
Percé	Ville	3 038
Port-Daniel–Gascons	Municipalité	2 237
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	Municipalité	1 015
MRC de La Côte-de-Gaspé		17 619
Cloridorme	Municipalité de canton	611
Collines-du-Basque	Territoire non organisé	-
Gaspé	Ville	15 182
Grande-Vallée	Municipalité	1 051
Murdochville	Ville	607
Petite-Vallée	Municipalité	168
Rivière-Saint-Jean	Territoire non organisé	-

Source :

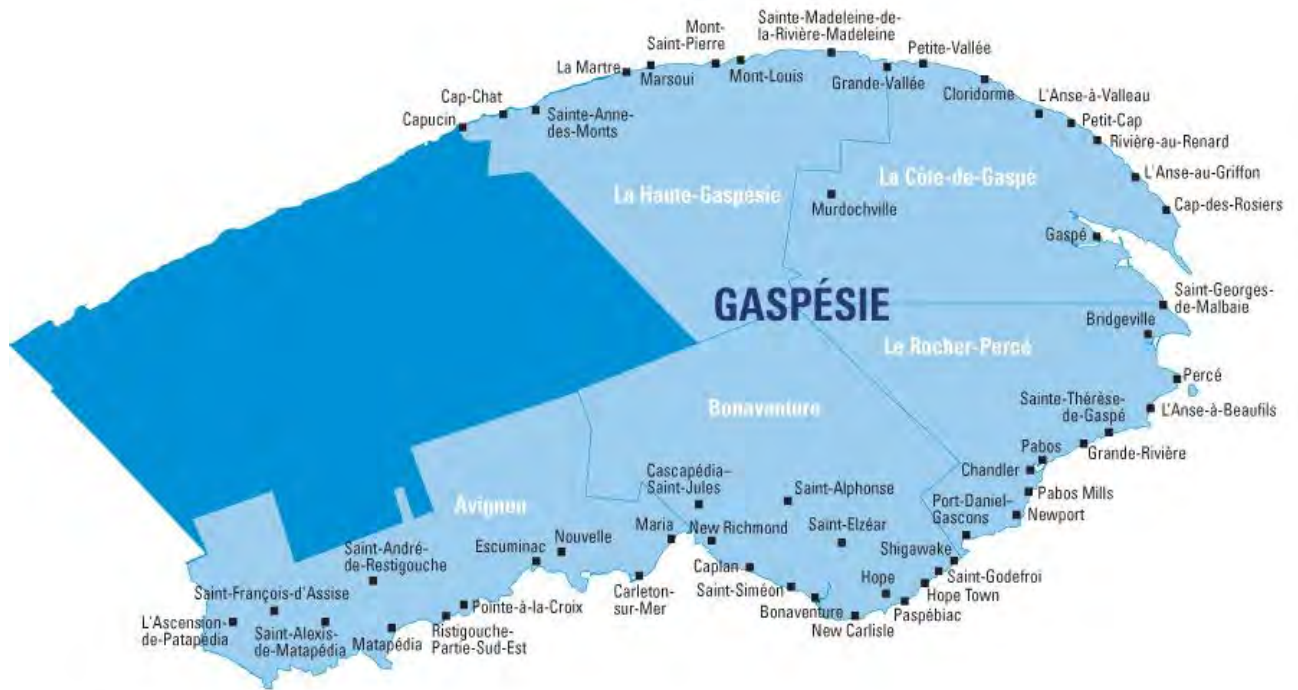
[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation\\_municipale/cartotheque/Region\\_11.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/cartotheque/Region_11.pdf)

### 2.1.2 Portrait géographique

D'une superficie de 3 074 km<sup>2</sup>, le territoire de la MRC du Rocher-Percé est limité au sud par le golfe du Saint-Laurent, à l'est par la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, à l'ouest par la MRC de Bonaventure et au nord par la MRC de La Côte-de-Gaspé. Le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé, qui couvre une superficie de 4 088 km<sup>2</sup>, est pour sa part limité au nord et à l'est par le golfe du Saint-Laurent, à l'ouest par la MRC de la Haute-Gaspésie et au sud par la MRC du Rocher-Percé. La Figure 2.1 représente la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ainsi que les cinq MRC qui la composent. Elle permet également de visualiser la distribution des municipalités sur le territoire des MRC.

L'occupation du territoire des deux MRC se distingue en deux secteurs, soit la zone littorale et l'intérieur des terres. La zone littorale a un relief peu accidenté, ce qui a favorisé l'établissement de municipalités. Qualifiée de plaine côtière, cette zone est composée

d'anses, de vallées et de terrasses. Longeant la zone littorale, la route 132 dessert plus de 98 % de la population, à l'exception de la ville de Murdochville. Cette dernière est située à l'intérieur des terres sur le plateau gaspésien et on y accède par la route 198. Le relief y est assez accidenté en raison de la présence des Appalaches, et une dense forêt de conifères caractérise le paysage.



Note : La Ville de Chandler inclut Newport, Pabos, Pabos Mills et Saint-François-de-Pabos. La Ville de Percé inclut L'Anse-à-Beaufils, Bridgeville et Saint-Georges-de-Malbaie. La Ville de Gaspé inclut tous les villages de L'Anse-à-Valleau à Cap-des-Rosiers.

Source : <http://cldgaspesie.com/2010/09/territoire/>

**Figure 2.1- Région administrative de Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine avec, au nord-est, la MRC de La Côte-de-Gaspé et, au sud-est, la MRC du Rocher-Percé**

Certaines caractéristiques géographiques ont un impact sur la gestion des matières résiduelles. L'étendue du territoire, la localisation des marchés où se vendent les matières recyclables et valorisables ainsi que la densité de la population sont plus particulièrement évoquées dans la suite de cette section.

Tout d'abord, l'étendue du territoire a un impact notable sur la gestion des matières résiduelles. En effet, la distance importante entre les municipalités et les installations de traitement des matières résiduelles, notamment le centre de tri, le site de compostage et le lieu d'enfouissement technique (LET), augmente les coûts liés au transport des matières

résiduelles. Le Tableau 2.2 indique les distances entre les principales villes et les installations. Du point de collecte à l'installation de traitement, les matières collectées parcourent en moyenne 90 km. Cette distance peut atteindre environ 200 km entre la municipalité de Grande-Vallée et le centre de tri dont elle est cliente. Il y a également environ 150 km entre la municipalité de Port-Daniel–Gascons et le LET.

**Tableau 2.2– Distances entre les installations de GMR et les principales villes et municipalités**

	LET	Centre de tri (et de transformation du verre)	Site de compostage
Grande-Vallée	102 km	187 km	198 km
Petite-Vallée	95 km	180 km	158 km
Cloridorme	76 km	164 km	175 km
Murdochville	82 km	117 km	116 km
Gaspé (centre-ville)	12 km	93 km	102 km
Percé	71 km	35 km	46 km
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	91 km	12 km	23 km
Grande-Rivière	96 km	6 km	17 km
Chandler	112 km	10 km	3 km
Port-Daniel-Gascons	148 km	45 km	39 km

Par ailleurs, la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé sont très éloignées des marchés où se vendent les matières recyclables et valorisables. Les matières recyclables traitées au centre de tri de Grande-Rivière sont acheminées majoritairement vers Montréal (1 000 km), Trois-Rivières et Québec (800 km) et certaines matières valorisables, tel le bois sain récupéré aux trois écocentres de la MRC du Rocher-Percé, sont traitées à Rivière-du-Loup (500 km), dans le Bas-Saint-Laurent.

Cette distance influe sur les coûts à assumer notamment en ce qui a trait au transport ainsi que sur la disponibilité de transporteurs lors de certaines périodes dans l'année. Par exemple, le bardeau, le bois et le gypse impliquent des coûts importants de transport vers

ces marchés, ce qui nuit à la viabilité économique de la filière et la rend à peine compétitive malgré les coûts d'enfouissement déjà forts élevés dans notre région.

Pour terminer, un autre facteur qui influe sur la performance économique de la gestion des MR est la densité de la population. Le tableau 2.3a présente la densité de la population pour les deux MRC et pour les municipalités qui les composent. La densité de population moyenne des deux MRC est de 4,8 habitants/km<sup>2</sup>. À titre de comparaison, elle est de plus de 4000 habitants/km<sup>2</sup> pour la région de Montréal. En effet, d'après le tableau 2.3b qui présente la densité de la population de l'ensemble des régions administratives du Québec, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine arrive en cinquième position des régions administratives les plus faiblement densifiées. Comparativement aux autres régions administratives du Québec, notre région a donc une densité de population relativement faible, ce qui a un impact certain sur le coût de gestion des MR.



**Tableau 2.3a – Densité de la population de la MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé en 2021**

<b>Municipalité</b>	<b>Densité (hab. par km2)</b>
<b>MRC du Rocher-Percé</b>	
Chandler	17,6
Grande-Rivière	39,2
Mont Alexandre	0,0
Percé	7,0
Port-Daniel–Gascons	7,5
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	29,1
<b>MRC de La Côte-de-Gaspé</b>	
Cloridorme	3,8
Collines-du-Basque	0,0
Gaspé	13,6
Grande-Vallée	7,3
Murdochville	9,7
Petite-Vallée	4,2
Rivière-Saint-Jean	0,0

Source :

[https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation\\_municipale/cartotheque/Region\\_11.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/cartotheque/Region_11.pdf)

**Tableau 2.3b – Densité de la population de l'ensemble des régions administratives du Québec en 2019**

<b>N° Région</b>	<b>Région administrative</b>	<b>Densité (habitants par km<sup>2</sup>)</b>
10	Nord-du-Québec	0,1
9	Côte-Nord	0,4
8	Abitibi-Témiscamingue	2,6
2	Saguenay-Lac-Saint-Jean	2,9
<b>11</b>	<b>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>	<b>4,5</b>
4	Mauricie	7,6
1	Bas-Saint-Laurent	8,9
7	Outaouais	13,0
12	Chaudière-Appalaches	28,4
15	Laurentides	30,2
5	Estrie	32,3
17	Centre-du-Québec	36,0
3	Capitale-Nationale	40,3
14	Lanaudière	41,9
16	Montréal	142,4
13	Laval	1 783,5
6	Montréal	4 121,1

Source : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2020.pdf>

### **2.1.3 Portrait socio-économique**

Cette section dresse le portrait socio-économique du territoire de planification. Les perspectives démographiques, le domaine de l'emploi et la situation financière de la population y sont traités. Ces portraits permettent de comprendre l'indice de dévitalisation des municipalités, qui frappe durement le territoire. La saisonnalité et le tourisme sont ensuite étudiés, tant pour leur impact sur l'économie que sur la génération de matières résiduelles. En terminant, d'autres caractéristiques socio-économiques sont à considérer

pour développer un plan de communication efficace. Elles sont développées dans la dernière section de cette partie.

### 2.1.3.1 Projections démographiques

Le Tableau 2.4 présente le taux d'accroissement de la population des MRC, de la région de Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et de l'ensemble du Québec. La croissance démographique pour les deux MRC a été négative entre 2006 et 2019 avec un taux de décroissance de -7,6 % pour la MRC du Rocher-Percé et de -2,7% pour la MRC de La Côte-de-Gaspé. La région fait partie des trois régions dont le taux de variation de la population est négatif, les deux autres étant la Côte-Nord (-7,3%) et le Bas-Saint-Laurent (-0,8%). À l'échelle de la province, le taux d'accroissement est positif à 11,2 % pour cette même période.

**Tableau 2.4– Taux d'accroissement de la population des MRC, de la région administrative et de l'ensemble du Québec pour la période de 2006 à 2019**

	Population				Taux d'accroissement
	2006	2011	2016	2019	entre 2006 et 2019
MRC du Rocher-Percé	18 473	18 053	17 311	17 076	-7,6%
MRC de La Côte-de-Gaspé	17 955	18 086	17 166	17 476	-2,7%
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	95 178	94 518	90 740	90 334	-5,1%
Ensemble du Québec	7 631 966	8 005 090	8 225 950	8 484 965	11,2%

Sources : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/estimations-de-la-population-des-mrc> et <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/panorama-des-regions-du-quebec-edition-2020.pdf>

La tendance à la baisse se poursuivra au cours des prochaines années. En effet, selon l'Institut de la statistique du Québec<sup>2</sup>, bien que la croissance anticipée soit de 13,7 % pour l'ensemble du Québec pour la période de 2016 à 2041, la croissance se situerait à -9,4% pour la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, plus précisément -13,3% pour la MRC du

<sup>2</sup> <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/donnees-sociodemographiques-en-bref-volume-24-n1-octobre-2019.pdf>

Rocher-Percé et -5,3% pour la MRC de La Côte-de-Gaspé. Cette prévision s’explique notamment par le départ des plus jeunes qui poursuivent leurs études et par le vieillissement de la population. Elle ne tient toutefois pas compte des projets majeurs tels l’augmentation de capacité de production de LM Windpower qui pourrait clairement affecter cette prévision.

Les tableaux 2.5a et 2.5b présentent la distribution de la population par tranche d’âge en 2020 et celle prévue pour 2041. Le vieillissement de la population est une réalité avec laquelle il faut composer dans les territoires étudiés. À titre d’exemple, la population 0-19 ans constitue de 14 % à 17 % de la population pour ces deux MRC en 2020, tandis qu’elle représente 21% pour l’ensemble du Québec. La population âgée de 65 ans et plus compte pour 26 % à 31 %, contre 20 % de la population pour l’ensemble du Québec. On note le transfert vers la catégorie 65 ans et plus en 2041.

**Tableau 2.5a – Tranches d’âge de la population pour la MRC du Rocher-Percé et La Côte-de-Gaspé, la région administrative et l’ensemble du Québec en 2020**

Groupe d’âge	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Ensemble du Québec
0-19 ans	14 %	17 %	16 %	21 %
20-64 ans	55 %	57 %	55 %	59 %
65 ans et plus	31 %	26 %	29 %	20 %

Source : <https://statistique.quebec.ca/fr/vitrine/region/11>

**Tableau 2.5b – Tranches d’âge de la population pour la MRC du Rocher-Percé, la Côte-de-Gaspé, la région administrative et l’ensemble du Québec projetée en 2041**

Groupe d’âge	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Ensemble du Québec
0-19 ans	13 %	17 %	15 %	20 %
20-64 ans	46 %	49 %	47 %	54 %
65 ans et plus	41 %	34 %	39 %	26 %

Source : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/donnees-sociodemographiques-en-bref-volume-24-n1-octobre-2019.pdf>

### 2.1.3.2 Emploi et situation financière de la population

Au chapitre de l'emploi et des revenus, la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé sont plutôt dissemblables comme présenté dans le tableau 2.6, même si la population de ces deux MRC génère moins de revenus que la moyenne des Québécois.

Plus précisément, la population de la MRC du Rocher-Percé semble moins aisée financièrement que celle de la MRC de la Côte-de-Gaspé. Il y a par exemple plus de familles à faibles revenus et le revenu médian après impôt des familles est inférieur de 8 000\$. Cette situation s'est néanmoins améliorée comparativement à la situation de 2010 décrite dans la version précédente du PGMR. En ce qui concerne l'emploi, la MRC du Rocher-Percé est la MRC du Québec où le revenu d'emploi médian des travailleurs est le plus faible en 2017<sup>3</sup>. Les travailleurs touchent 1,6 fois moins que la moyenne des travailleurs au Québec. À cela s'ajoute aussi le fait que les travailleurs sont moins nombreux : 20 % de moins que la moyenne du Québec.

Dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, le taux de travailleurs et les revenus médians après impôt des familles sont supérieurs à ceux de la région administrative. Cette MRC a cependant un revenu d'emploi médian inférieur à la moyenne du Québec, ce qui signifie que les travailleurs de cette MRC gagnent moins d'argent que la moyenne des travailleurs au Québec. La population de la région administrative (dont les deux MRC) bénéficie également de 5,6 fois plus de prestations d'assurance emploi que l'ensemble du Québec.

---

<sup>3</sup> <https://statistique.quebec.ca/fr/document/marche-du-travail-dans-les-mrc/tableau/revenu-emploi-median-des-25-64-ans-selon-le-sexe-mrc-ensemble-du-quebec>

**Tableau 2.6 – Emploi et situation financière de la population des MRC du Rocher-Percé, de La Côte-de-Gaspé, de la région administrative et de l'ensemble du Québec en 2017**

	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé	Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	Ensemble du Québec
Taux de faible revenu des familles	9,5 %	5,5 %	7,9 %	9,3 %
Revenu médian après impôt des familles	64 040 \$	72 030 \$	67 020 \$	75 210 \$
Taux de travailleurs de 25 à 64 ans	56,1 %.	67,0 %	61,7 %	77,0 %
Revenu d'emploi médian	26 073 \$	36 989 \$	-	41 058 \$
Prestations d'assurance emploi par habitant	-	-	2 261 \$/hab.	404 \$/hab.

Sources : <https://statistique.quebec.ca/fr/document/mesure-du-faible-revenu-par-region-administrative-et-par-mrc/tableau/taux-de-faible-revenu-selon-le-type-de-famille-mrc-et-ensemble-du-quebec>, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/mesure-du-faible-revenu-par-region-administrative-et-par-mrc/tableau/taux-de-faible-revenu-selon-le-type-de-famille-regions-administratives-et-ensemble-du-quebec>, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-median-apres-impot-des-familles-par-region-administrative-et-par-mrc/tableau/revenu-median-apres-impot-des-familles-selon-le-type-de-famille-mrc-et-ensemble-du-quebec>, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-median-apres-impot-des-familles-par-region-administrative-et-par-mrc/tableau/revenu-median-apres-impot-des-familles-selon-le-type-de-famille-regions-administratives-et-ensemble-du-quebec>, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-statistique-regional-gaspesieiles-de-la-madeleine-edition-2019.pdf>, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/marche-du-travail-dans-les-mrc/tableau/taux-travailleurs-de-25-64-ans-selon-le-sexe-mrc-et-ensemble-du-quebec>, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/marche-du-travail-dans-les-mrc/tableau/revenu-emploi-median-des-25-64-ans-selon-le-sexe-mrc-ensemble-du-quebec> et <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/revenu-disponible-et-composantes-par-habitant-regions-administratives-et-ensemble-du-quebec>

### 2.1.3.3 Dévitalisation des municipalités

L'indice de vitalité économique d'une municipalité est le reflet de son marché du travail, de son niveau de vie et de sa dynamique démographique<sup>4</sup>. Il dépend de deux variables présentées dans le tableau 2.6, dont le taux de travailleurs et le revenu total médian des familles. Il faut également considérer le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans. Cet indice de vitalité économique est révisé tous les deux ans. Le

<sup>4</sup> Source <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2021.pdf>

dernier indice date de 2018. Lorsque les résultats de 2020 seront disponibles, l'impact de l'effet de la pandémie du COVID-19 pourra être analysé.

En 2018, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a identifié 233 municipalités dites dévitalisées<sup>5</sup> sur les 1162 qui constituent le Québec. La région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est la deuxième plus touchée par le phénomène, derrière celle du Bas-Saint-Laurent. Ainsi, des dix municipalités composant les MRC de La Côte-de-Gaspé et du Rocher-Percé, une seule d'entre elles n'est pas considérée comme dévitalisée : il s'agit de la ville de Gaspé. Le tableau 2.7 présente l'indice de vitalité des municipalités concernées. Il est à noter que plus l'indice de développement est faible, plus la municipalité est dévitalisée.

**Tableau 2.7– Indice de vitalité économique des municipalités des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé en 2018**

	<b>Indice de vitalité économique</b>
MRC du Rocher-Percé	-15,4
Chandler	-8,7
Grande-Rivière	-7,7
Percé	-11,5
Port-Daniel - Gascons	-13,1
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	-8,0
MRC de la Côte-de-Gaspé	-4,6
Cloridorme	-17,0
Gaspé	-0,3
Grande-Vallée	-7,2
Murdochville	-11,9
Petite-Vallée	-13,5

Sources : [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement\\_territorial/indice\\_developpement/2018/MRC\\_Region\\_11.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/indice_developpement/2018/MRC_Region_11.pdf) et [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement\\_territorial/indice\\_developpement/2018/municipalites\\_region\\_11.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/developpement_territorial/indice_developpement/2018/municipalites_region_11.pdf)

<sup>5</sup> Source : [https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarifcation/documents/PMAD\\_liste\\_municipalites.pdf](https://www.environnement.gouv.qc.ca/ministere/tarifcation/documents/PMAD_liste_municipalites.pdf)

La dévitalisation a un impact sur la gestion des matières résiduelles. En effet, selon le MAMH, la dévitalisation amène une précarité des municipalités sur le plan économique et leur offre une faible marge de manœuvre financière pour se développer et offrir des services aux citoyens.

#### 2.1.3.4 Le tourisme et la saisonnalité

Selon Tourisme Gaspésie<sup>6</sup>, en 2019, la région a accueilli 783 747 visiteurs qui ont séjourné dans des hôtels ou des campings. Ce flux touristique a généré des revenus de 380 M\$ dans la région, dont plus de moitiés pour les mois d'été. Ce tourisme régional a des répercussions dans les deux MRC étudiées. Par exemple, 63 % des visiteurs accueillis en Gaspésie ont séjourné dans la ville de Percé, ce qui a engendré des retombées d'environ 132 M\$ entre mai et octobre<sup>7</sup>. Pour sa part, dans la ville de Gaspé<sup>8</sup>, ce sont quelque 20 000 à 25 000 personnes par année qui sollicitent les points d'accueil touristiques entre juin et septembre.

À ce flux de touristes, s'ajoute le flux des estivants qui possèdent une résidence secondaire. Le tableau 2.8 présente la proportion de résidences secondaires au sein des deux MRC étudiées. En 2019, 368 logements étaient ainsi utilisés comme résidences de villégiature dans la MRC du Rocher-Percé. Il y en avait 539 dans la MRC de la Côte-de-Gaspé. À elles deux, ces deux MRC comptent un quart des résidences secondaires présentes dans la région.

**Tableau 2.8 – Proportion de résidences secondaires dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé en 2019**

	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé
Nombre de résidences secondaires	368	539
Proportion par rapport à l'ensemble des résidences des MRC	4,7 %	6,8 %
Proportion par rapport au nombre de résidences secondaires dans la région Gaspésie Iles-de-la-Madeleine	10,6 %	15,5 %

Source : [https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213\\_afich\\_tabl.page\\_tabl?p\\_iden\\_tran=REPERPJKB5E50664712260307PVMd&p\\_lang=1&p\\_m\\_o=ISQ&p\\_id\\_ss\\_domn=993&p\\_id\\_raprt=1550](https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERPJKB5E50664712260307PVMd&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_ss_domn=993&p_id_raprt=1550)

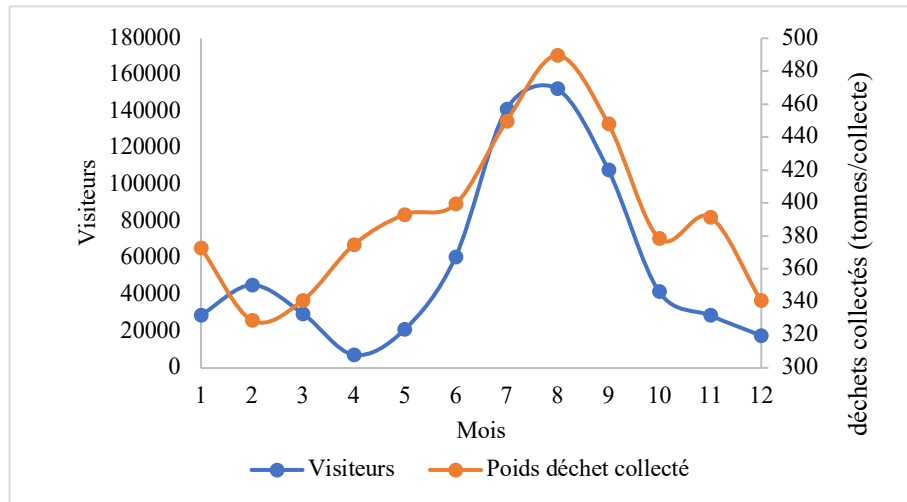
<sup>6</sup> Tableau d'estimation de l'achalandage et des retombées économiques du tourisme pour la Gaspésie, communiqué directement par Tourisme Gaspésie

<sup>7</sup> Données communiquées par Marie Leblanc

<sup>8</sup> Données communiquées directement par Destination Gaspé



Même si le tourisme et la saisonnalité sont des sources de revenus non négligeables pour les deux MRC étudiées, ils constituent également un enjeu en termes de gestion des matières résiduelles (GMR). La Figure 2.2 présente l'évolution mensuelle du nombre de visiteurs ainsi que celle des déchets collectés en tonne. On peut observer que la pointe de visiteur est corrélée au pic de déchets. Une hausse des déchets a aussi lieu aux environs des mois d'avril et de mai dans la MRC du Rocher-Percé et dans la ville de Gaspé. Ce pic est en partie lié à l'activité de la pêche.



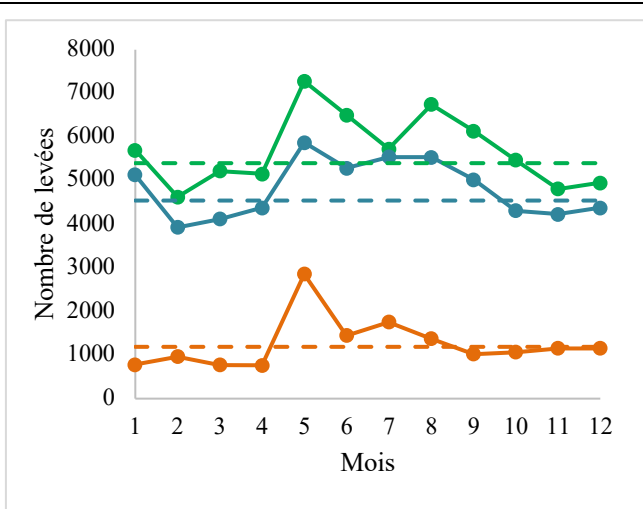
Source : Tableau d'estimation de l'achalandage et des retombées économiques du tourisme pour la Gaspésie, communiqué directement par Tourisme Gaspésie et donné internes

**Figure 2.2 – Évolution du nombre de visiteurs dans la région et du poids de déchets collectés dans la MRC du Rocher-Percé et dans la ville de Gaspé**

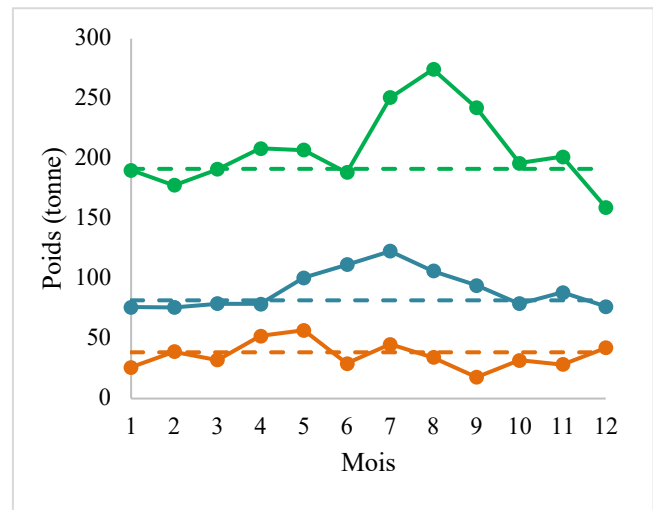
La **Figure 2.3** présente l'évolution du nombre de levées et du poids de MR collectés en 2020. L'effet de la saisonnalité se reflète sur les figures 2.3a et 2.3c, où les traits pointillés représentent le nombre de levées moyen observé lors de la basse saison, d'octobre à mai inclusivement. Le nombre de levées générées est plus important l'été avec environ 850 portes participantes de plus par collectes de déchets et de recyclage dans la MRC du Rocher-Percé. Cela représente une augmentation d'environ 17 %. Ces chiffres atteignent jusqu'à 500 levées supplémentaires pour la collecte de recyclage pour la ville de Gaspé, ce qui équivaut à une augmentation de 16 %. L'augmentation est moins marquée pour les collectes de compost, avec 100 à 200 levées supplémentaires. L'effet de la participation des estivants peut être en partie annulé par des habitants permanents qui interrompent leur participation au compostage l'été à cause de l'apparition de mouches ou de vers dans leur bac de compost.

D'après les figures 2.3b et 2.3d, le tourisme et la saisonnalité engendrent une hausse moyenne de 29 % du poids de déchet et de matières recyclables à traiter entre juin et septembre dans la MRC du Rocher-Percé. Cette augmentation atteint également 20 % pour les déchets dans la ville de Gaspé. Il n'y a pas d'effet notable pour le compost dont le taux de participation est plus faible.

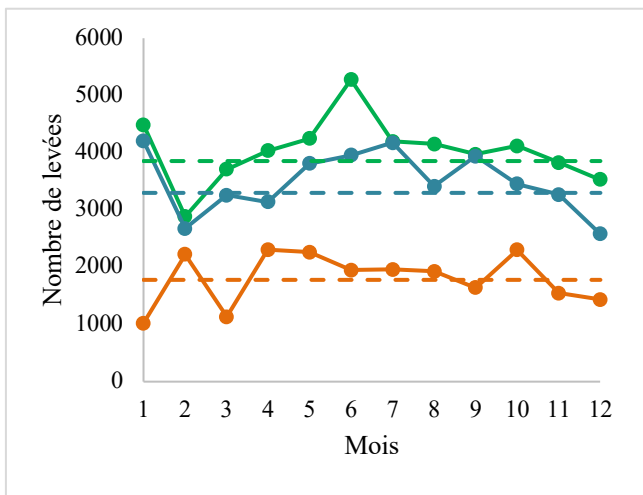
Les variations du nombre de portes utilisant le service de collecte et les quantités de matières résiduelles supplémentaires sont à gérer et à traiter avec les mêmes équipements et installations que celles utilisées pour les saisons moins touristiques sans toutefois bénéficier nécessairement de la flexibilité requise ni de ressources humaines disponibles. Ces hausses de fréquentation engendrent donc une augmentation des frais de collecte, de transport et de traitement assumés totalement par les payeurs de taxes. Les deux MRC font donc face au défi de concilier des enjeux techniques, découlant d'un apport saisonnier de MR, avec un budget consacré au traitement des matières résiduelles fixe et limité par la capacité de taxation.



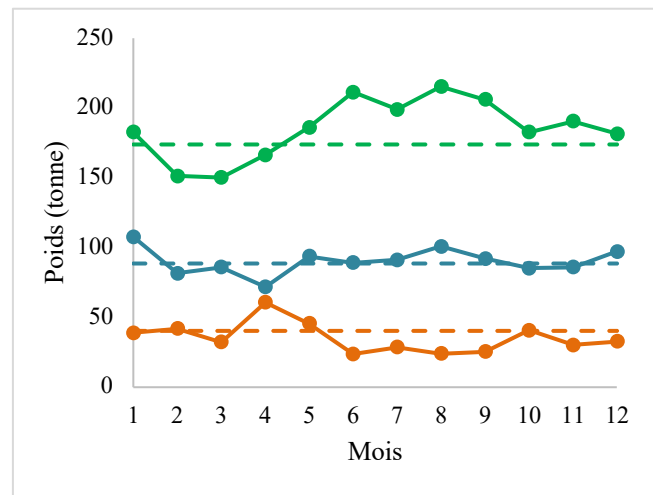
(a) Nombre de levées pendant l'année 2020 dans la MRC du Rocher-Percé



(b) Poids des MR à traiter pendant l'année 2020 dans la MRC du Rocher-Percé



(c) Nombre de levées pendant l'année 2020 dans la ville de Gaspé



(d) Poids des MR à traiter pendant l'année 2020 dans la ville de Gaspé

—●— Poids déchet collecté  
 —●— Poids recyclage collecté  
 —●— Poids compost collecté

--- Moyenne basse saison déchet  
 --- Moyenne basse saison recyclage  
 --- Moyenne basse saison compost

Source : Données internes, RITMRG 2021

**Figure 2.3 – Évolution du nombre de levées et de MR à traiter dans la MRC du Rocher-Percé et dans la ville de Gaspé**

### 2.1.3.5 Scolarité et accès internet

Plusieurs autres caractéristiques socio-économiques sont à considérer pour élaborer des outils d'information et de sensibilisation adaptés aux populations des deux MRC étudiées. Ces caractéristiques servent également à déterminer les outils médiatiques adéquats à utiliser pour communiquer efficacement. Elles incluent la scolarisation, la connaissance des langues officielles, ainsi que l'accès et l'usage fait d'internet.

Dans la MRC du Rocher-Percé ainsi que dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, le niveau de scolarité est moins élevé que celui observé à l'échelle du Québec. Le Tableau 2.9 présente le niveau de scolarité de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC La Côte-de-Gaspé, comparativement à la moyenne québécoise. Il y a ainsi entre 20 et 30% de la population des deux MRC étudiées qui ne détiennent pas de certificat, de diplôme ou de grade. Les communications doivent donc être adaptées.

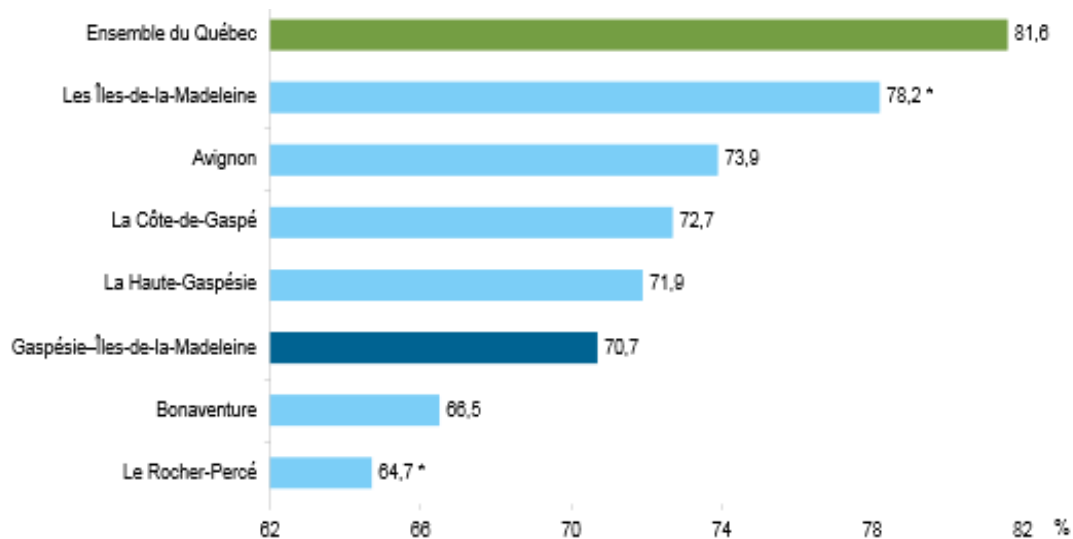
**Tableau 2.9 – Scolarité de la population de 25-64 ans pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2016**

	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé	Ensemble du Québec
Aucun certificat, diplôme ou grade	30,1 %	19,5 %	13,3 %
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	20,1 %	15,8 %	18,5 %
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	21,8 %	21,8 %	19,8 %
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire	16,3 %	23,8 %	19 %
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	2,3 %	3,3 %	3,8 %
Certificat, diplôme ou grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur	9,5 %	15,9 %	25,5 %

Source : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/hlt-fst/edu-sco/Tableau.cfm?Lang=F&T=13&geo=24&view=2&age=2&sex=1&RPP=50>

La connaissance des langues officielles est une autre caractéristique à prendre en considération. Au Québec, en 2016, 41,5% des francophones et 66,2 % des anglophones sont bilingues anglais/français<sup>9</sup>. Plus précisément, dans la MRC du Rocher-Percé, 18 % de la population connaît les deux langues en 2011, alors que dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, ce pourcentage s'élève à 28 %<sup>10</sup>. Sachant que seulement 4 % de la population est unilingue anglophone, la très grande majorité de la population des deux MRC ne parle donc que le français.

Quant à internet, la Figure 2.4 présente la proportion des ménages branchés selon les MRC de la région administrative. On remarque que seulement 64,7 % des ménages de la MRC du Rocher-Percé sont branchés à Internet, comparativement à 81,6 % pour l'ensemble du Québec en 2012.



Source : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/11-Gaspesie-Iles-de-la-Madeleine.pdf>

**Figure 2.4 - Proportion des ménages branchés à Internet en 2012**

Une étude plus récente a permis de mettre à jour l'accessibilité d'un internet à large bande dans les MRC étudiées. Par large bande, on entend une connexion 50/10 Mb/s, c'est-à-dire une vitesse de téléchargement de 50 Mb/s et une vitesse de téléversement de 10 Mb/s. D'après le CRTC, cette vitesse est nécessaire pour jouir des possibilités de l'Internet contemporain, comme l'accès à des applications en nuage et à des transmissions vidéo à

<sup>9</sup><https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/langues-officielles-bilinguisme/publications/statistique.html#a4>

<sup>10</sup>

[https://statistique.quebec.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011\\_11/langue\\_logement/lan\\_conn11.htm.ca](https://statistique.quebec.ca/statistiques/recensement/2011/recens2011_11/langue_logement/lan_conn11.htm.ca)

haute définition<sup>11</sup>. En 2021, Innovation, Sciences et Développement économiques Canada a cartographier l’accessibilité à Internet à large bande par zone géographique. La situation des MRC étudiées est présentée sur la **Figure 2.5**. Ainsi, la très vaste majorité de la population des MRC étudiées a accès à un Internet à large bande.



Source : <https://www.ic.gc.ca/app/sitt/bbmap/hm.html?lang=fra>

**Figure 2.5 – Accessibilité à Internet à large bande en 2021**

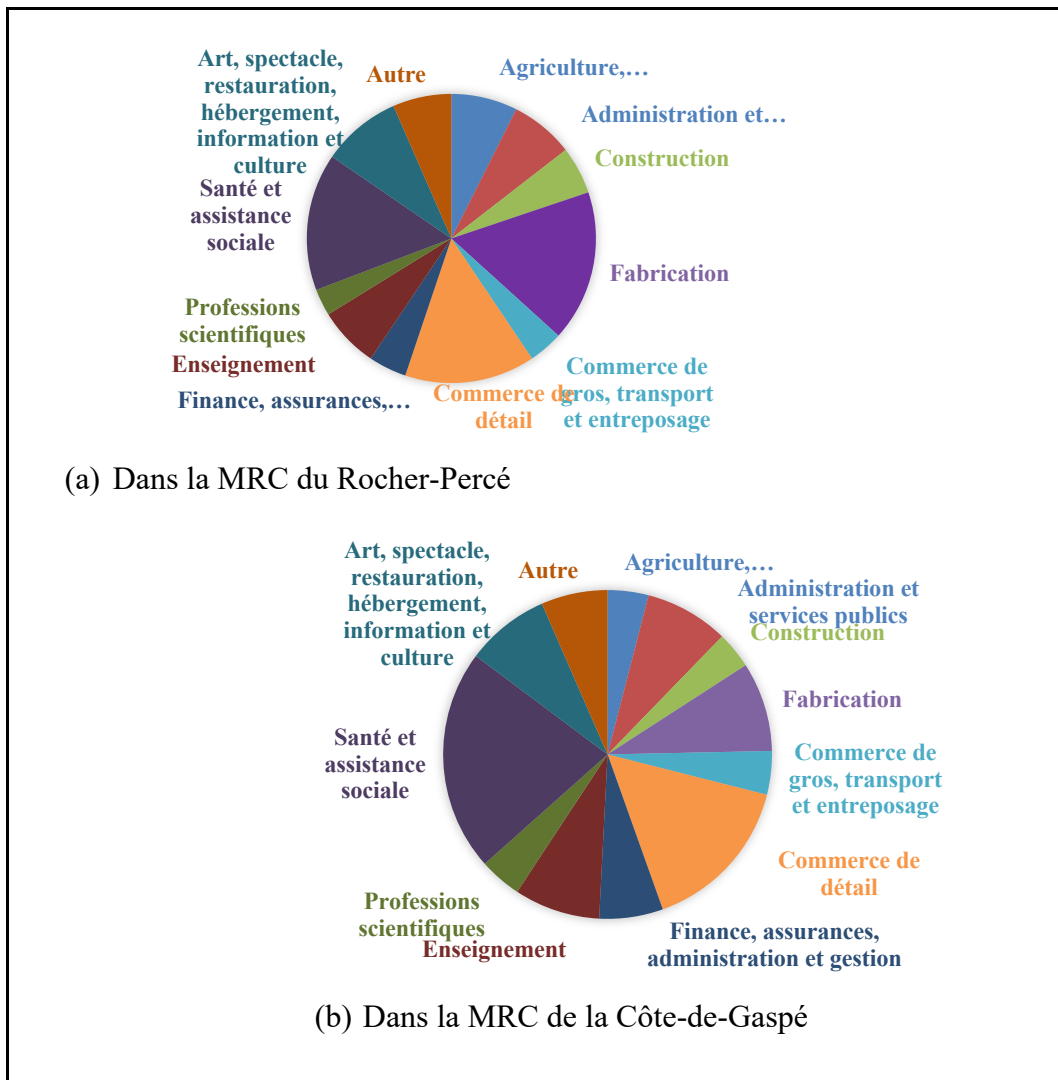
Le simple fait qu’Internet à large bande soit accessible à une résidence ne garantit pas que les résidents y soient branchés et s’ils le sont, cela ne nous renseigne pas sur comment ils utilisent Internet. Pour pallier ce manque d’information, la RITMRG a réalisé un sondage en mars 2020 pour cibler les moyens de communication à privilégier pour les deux MRC. Près de 310 ménages qui résident dans une des deux MRC ont répondu. Il est ressorti que les deux médias à privilégier sont Facebook et le calendrier de collecte (format papier ou électronique). En effet, 80 % des sondés sont rejoints par Facebook et 65 % lisent les informations présentes dans le calendrier. Ces moyens sont beaucoup plus appréciés que la télévision, la radio, le journal local et les babillards dans les commerces.

### 2.1.4 Structure économique

Longtemps basée sur l’industrie de la pêche et de la forêt, l’activité économique des MRC s’est diversifiée. Le secteur tertiaire représente maintenant la majorité des emplois. L’industrie touristique, l’aquaculture, les biotechnologies marines, les télécommunications et l’industrie éolienne représentent de nouveaux créneaux.

<sup>11</sup> [https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/fra/h\\_00002.html](https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/fra/h_00002.html)

La **Figure 2.6** illustre la répartition des emplois par industrie pour les deux MRC. Le commerce de détail ainsi que les soins de santé et l'assistance sociale ont une importance similaire en termes d'emplois pour les deux MRC. Il s'agit des deux secteurs qui emploient le plus : entre 15 % et 22 % des emplois y sont reliés en 2016. L'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse occupent une place relativement moins importante en termes d'emplois comparativement à ce que cette industrie occupait par le passé. En effet, elle n'occupe que 7 % des emplois pour la MRC du Rocher-Percé en 2016 et 4 % pour la MRC de La Côte-de-Gaspé.



Source : [https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Gaspesie-Iles-de-la-Madeleine/11\\_portrait\\_marche\\_2020.pdf](https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Gaspesie-Iles-de-la-Madeleine/11_portrait_marche_2020.pdf)

**Figure 2.6 – Répartition des emplois par industries pour les MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2016**

Cependant, la transformation des produits de la mer, incluse dans le secteur de la fabrication, occupe encore une place d'importance. En effet, le secteur de la fabrication fournit en effet 17 % des emplois pour la MRC du Rocher-Percé. Même si ce secteur ne compte que pour 9 % des emplois pour la MRC de La Côte-de-Gaspé, il en est le troisième plus important. De plus, parmi les six ICI de 100 employés et plus que compte la MRC du Rocher-Percé, quatre sont classés dans la catégorie « préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer », selon le code SCIAN. Ainsi, l'industrie de la pêche génère un nombre d'emplois considérable dans le secteur secondaire, en lien avec la transformation des produits marins, mais constitue aussi une industrie de grand impact au niveau économique.

Un autre grand employeur de la MRC du Rocher-Percé présenté dans le Tableau 2.10 est en lien avec le domaine des soins de santé évoqué précédemment. Il s'agit du CISSS notamment l'hôpital de Chandler, qui constitue le premier employeur en importance. Ce tableau ne présente que les ICI de 100 employés et plus. Il faut considérer qu'il y a un peu plus de 700 ICI dans chaque MRC ici concernée.



**Tableau 2.10 – ICI de 100 employés et plus sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé en février 2021**

<b>Entreprise</b>	<b>Catégorie SCIAN</b>	<b>Municipalité</b>	<b>Nombre d'employés</b>
CISSS	Hôpitaux généraux (sauf pédiatriques), services à l'enfance et à la jeunesse et maisons pour personnes souffrant de troubles psychiques	Chandler	500 à 999
E Gagnon & Fils ltée	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	500 à 999
Poisson Salé Gaspésien ltée	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	Grande-Rivière	200 à 499
Lelièvre, Lelièvre & Lemoignan ltée	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	200 à 499
Ciment McInnis inc.	Fabrication de béton préparé	Port-Daniel	100 à 199
Association des Aînés de la MRC Rocher-Percé (EESAD)	Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité	Chandler	100 à 199

**Source :**

[http://imt.emploi.quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622\\_resultrechr\\_01.asp?lang=FRA&N&Porte=4&entScroll=0&empMaxEnt=999999999999&regnp4=11&municipalite=02028%3A02015%3A02902%3A02005%3A02047%3A02010&viensde=M&cregn=QC&empMinEnt=100](http://imt.emploi.quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622_resultrechr_01.asp?lang=FRA&N&Porte=4&entScroll=0&empMaxEnt=999999999999&regnp4=11&municipalite=02028%3A02015%3A02902%3A02005%3A02047%3A02010&viensde=M&cregn=QC&empMinEnt=100)

Du côté de la MRC de la Côte-de-Gaspé, il y a, un peu plus de 700 ICI de toutes catégories. Le Tableau 2.11 ne présente que les ICI de 100 employés et plus. On en dénombre 10. Les catégories d'emplois sont aussi beaucoup plus diversifiées que pour la MRC du Rocher-Percé, même si on retrouve trois industries de la catégorie « préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer » et quatre institutions promulguant des soins de santé ou de l'assistance sociale. Il est à noter également que les grands employeurs sont tous situés à Gaspé, à l'exception d'un seul à Grande-Vallée.

**Tableau 2.11 – ICI de 100 employés et plus sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé en février 2021**

<b>Entreprise</b>	<b>Catégorie SCIAN</b>	<b>Municipalité</b>	<b>Nombre d'employés</b>
Cégep de la Gaspésie et des Îles Campus de Gaspé	Collèges communautaires et cégeps	Gaspé	200 à 499
Pales d'éolienne (Canada) inc.	LM Fabrication de tous les autres produits en plastique	Gaspé	200 à 499
Multi Services Corporation d'aide à domicile (EESAD)	Services aux personnes âgées et aux personnes ayant une incapacité	Grande-Vallée	200 à 499
CHSLD Monseigneur Ross	Hôpitaux psychiatriques et hôpitaux pour alcooliques et toxicomanes	Gaspé	200 à 499
Hôpital de Gaspé	Hôpitaux généraux (sauf pédiatriques)	Gaspé	200 à 499
Pêcheries Marinard inc. (Les)	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	Gaspé	200 à 499
Crevette du Nord Atlantique inc. (La)	Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer	Gaspé	100 à 199
Centre multiservice de santé et de services sociaux de Gaspé	Cabinet de médecins	Gaspé	100 à 199
Parc National Forillon	Parcs naturels et autres institutions similaires	Gaspé	100 à 199

Source:

[http://imt.emploi.quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622\\_resultrechr\\_01.asp?lang=FRA&N&Porte=4&entScroll=0&empMaxEnt=999999999999&regnp4=11&municipalite=03005%3A03020%3A03025%3A03015%3A03902%3A03010%3A03904&viensde=M&cregn=QC&empMinEnt=100](http://imt.emploi.quebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622_resultrechr_01.asp?lang=FRA&N&Porte=4&entScroll=0&empMaxEnt=999999999999&regnp4=11&municipalite=03005%3A03020%3A03025%3A03015%3A03902%3A03010%3A03904&viensde=M&cregn=QC&empMinEnt=100)

### 2.1.5 Coûts associés à la gestion des matières résiduelles

La gestion des matières résiduelles représente un poste de dépenses important pour les municipalités des deux MRC. Ceci s'explique notamment par l'éloignement des grands centres, les faibles tonnages et la faible densité de population alors que les municipalités doivent se soumettre aux mêmes lois et règlements qui s'appliquent ailleurs au Québec.

Les coûts associés à la gestion des matières résiduelles représentent un pourcentage important du budget municipal annuel et peuvent atteindre, pour certaines municipalités, jusqu'à 17 % du budget total. Le Tableau 2.12 présente le détail des coûts par municipalité, le pourcentage des coûts MR sur le budget total et le coût par porte.

**Tableau 2.12 – Dépenses municipales associées à la gestion des matières résiduelles pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2020**

	Coût de la GMR	Budget total 2020	GMR / budget total (%)	Coût de la GMR / porte <sup>1</sup>
	(\$)	(\$)	(%)	(\$)
Chandler	1 096 543	11 794 400	9	250
Grande-Rivière	331 509	4 600 272	7	270
Percé	600 900	7 085 000	8	270
Port-Daniel – Gascons	331 509	4 600 272	7	250
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	155 000	1 549 600	10	250
Grande-Vallée	211 489	2 744 563	8	275
Cloridorme	80 891	1 305 106	8	260
Petite-Vallée (voir Cloridorme)	23 920	Inclus		260
Murdochville	129 930	2 131 960	6	253
Gaspé	4 627 000	27 900 000	17	230

Fait à noter, en 2013, les municipalités investissaient 2,5 millions annuellement pour gérer l'ensemble des matières résiduelles. Or il en a coûté environ 7,6 millions en 2020 soit trois fois plus en moins de 10 ans.

### 2.1.6 Principales caractéristiques des générateurs

Les générateurs de matières résiduelles peuvent être catégorisés en trois secteurs : résidentiel, ICI et CRD. On distingue généralement ces types de générateurs en raison des volumes, de la nature et des proportions de chacune des matières générées.

### 2.1.6.1 Secteur résidentiel

En 2019, on comptait 7 906 logements privés dans la MRC du Rocher-Percé et 7 965 dans la MRC de La Côte-de-Gaspé (voir le Tableau 2.13). La densité des logements est la même pour les deux MRC, soit une moyenne de 2,2 habitants par logement privé.

**Tableau 2.13 – Densité des logements et taux d’occupation pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2019**

	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé
Population	17 076	17 476
Logements privés	7 906	7 965
Densité des logements (hab./logement privé)	2,16	2,19

Source : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/estimations-de-la-population-des-mrc> et [https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213\\_afich\\_tabl.page\\_tabl?p\\_iden\\_tran=REPERPJKB5E50664712260307PVMd&p\\_lang=1&p\\_m\\_o=ISQ&p\\_id\\_ss\\_domn=993&p\\_id\\_raprt=1550](https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERPJKB5E50664712260307PVMd&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_ss_domn=993&p_id_raprt=1550)

D’après le Tableau 2.14 qui présente l’ensemble des types d’unités d’évaluation dans les deux MRC en 2019, la résidence unifamiliale représente environ 75 % des unités évaluées. Les deux catégories suivantes sont les immeubles de 2 logements et plus ainsi que les chalets et les maisons de villégiature précédemment évoquées.

**Tableau 2.14 – Nombre d’immeubles et pourcentage par type pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé en 2019**

	MRC du Rocher-Percé		MRC de La Côte-de-Gaspé	
Résidences unifamiliales	6129	78 %	5885	74 %
Copropriétés	0	0 %	15	0 %
Immeubles de 2 à 5 logements	621	8 %	536	7 %
Immeubles de 6 logements et plus	57	1 %	66	1 %
Chalets et maisons de villégiature	368	5 %	539	7 %
Habitation en commun	8	0 %	19	0 %
Maisons mobiles et roulottes	407	5 %	452	6 %
Autres immeubles résidentiels	316	4 %	453	6 %
<b>TOTAL</b>	<b>7 906</b>	<b>100 %</b>	<b>7 965</b>	<b>100 %</b>

Source : [https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213\\_afich\\_tabl.page\\_tabl?p\\_iden\\_tran=REPERPJKB5E50664712260307PVMd&p\\_lang=1&p\\_m\\_o=ISQ&p\\_id\\_ss\\_domn=993&p\\_id\\_raprt=1550](https://bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERPJKB5E50664712260307PVMd&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_ss_domn=993&p_id_raprt=1550)

Le nombre de portes résidentielles des municipalités de la MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé a varié ces dernières années. Le Tableau 2.15 présente l'évolution du nombre de portes de 2014 à 2020 pour les deux MRC lorsque disponible. Ces données sont en effet parfois complexes à harmoniser et retracer par les municipalités. Le nombre de portes constitue une variable importante dans la gestion de matières résiduelles puisqu'elle permet d'évaluer les indicateurs de référence notamment la production par porte ou le taux de participation.

**Tableau 2.15– Nombre de portes de 2014 à 2020 dans la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Grande-Vallée			614	616	616	625	625
Petite-Vallée			138	138	131	129	125
Cloridorme			438	430	425	422	407
Murdochville			505	504	482	482	480
Gaspé			7 375	7 455	7 543	7 565	7 599
MRC du Rocher-Percé	8 019	8 058	8 144	8 933	8 954	8 937	8 945

Source : Les données proviennent directement de la MRC du Rocher-Percé et des municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Dans la MRC du Rocher-Percé, l'ensemble du secteur résidentiel est desservi par la collecte porte-à-porte. La collecte des matières recyclables et des ordures se fait de manière bimensuelle et, à fréquence variable pour les matières organiques (voir le Tableau 2.16). Une collecte spéciale des gros rebuts a lieu une fois par année au printemps. Pour le traitement des matières recyclables et compostables, il faut prévoir environ 25 km en moyenne pour atteindre le site de traitement.

En ce qui concerne la MRC de La Côte-de-Gaspé, une collecte porte-à-porte dessert l'ensemble des municipalités. Bien que situé dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, le lieu d'enfouissement technique est situé à plus de 100 km de Grande-Vallée notamment. Quant aux matières recyclables, les municipalités clientes (Estran et Murdochville) acheminent directement leurs matières au centre de tri et doivent parcourir jusqu'à 190 km.

**Tableau 2.16 – Nombre de collectes par année, par type de collecte, dans la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé**

	Collecte des ordures	Collecte des matières recyclables	Collecte des matières organiques	Collecte des gros rebuts
Grande-Vallée	37	27	0	1
Petite-Vallée	43	22	0	1
Cloridorme	43	22	0	1
Murdochville	34	26	0	2
Gaspé	26	26	33	1
MRC du Rocher-Percé	26	26	33	1

Source : Les données proviennent directement de la MRC du Rocher-Percé et des municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Dans la MRC du Rocher-Percé, afin de se départir des gros rebuts et des résidus domestiques dangereux, la population dispose de trois écocentres ouverts à l'année. Pour l'enfouissement, il faut compter environ 110 km entre le centre de masse et le LET.

En ce qui concerne la MRC de La Côte-de-Gaspé, quatre écocentres sont présents sur le territoire, soit un à Grande-Vallée, un à Cloridorme, un à Murdochville et un à Gaspé. L'écocentre de Cloridorme accueille également les résidents de Petite-Vallée. Ces derniers doivent parcourir une dizaine de kilomètres pour s'y rendre. Il y a également un point de dépôt à Rivière-au-Renard pour combler les besoins des citoyens de Gaspé. La section 2.3 détaille les matières acceptées aux écocentres présents sur le territoire des deux MRC.

#### **2.1.6.2 Secteur des industries-commerces-institutions (ICI)**

Bien que certains ICI génèrent des résidus similaires à ceux du secteur résidentiel, d'autres constituent des gisements plus hétérogènes, notamment ceux provenant de l'usine de fabrication de pales éoliennes et des industries de transformation des produits de la mer. Les volumes pour ces générateurs peuvent être importants et variables selon les années. Pour les résidus issus de la fabrication de pales d'éoliennes, ils sont tous enfouis pour le moment, mais un mandat est en cours actuellement pour bonifier la proportion valorisée de ces rejets. Quant aux résidus marins, leur grand potentiel de valorisation est exploité depuis plusieurs années par la valorisation agricole ou leur compostage.

Le Tableau 2.17 présente l'évolution du nombre d'ICI de 2014 à 2020 pour les deux MRC. Toutes ces ICI sont majoritairement desservis par les municipalités. Seule la collecte de déchet à Gaspé fait office de contrats gré à gré entre les ICI de Gaspé et un entrepreneur privé. Selon leur taille et le type de contenant utilisé, les collectes aux ICI peuvent être assimilées au secteur résidentiel via chargement latéral ou bénéficier d'une collecte hebdomadaire par chargement avant.

**Tableau 2.17- Nombre d'ICI de 2014 à 2020 dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Grande-Vallée	77	77	77	71	69	69	60
Petite-Vallée					18	5	5
Cloridorme					18	5	18
Murdochville	-	-	-	-	43	43	51
Gaspé	564	569	570	572	564	572	578
MRC du Rocher-Percé	770	770	770	770	732	733	724

Note : Les données proviennent directement de la MRC du Rocher-Percé et des municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

### 2.1.6.3 Secteur de la construction-rénovation-démolition (CRD)

Le secteur de la construction-rénovation-démolition (CRD) est composé de la famille d'entreprises générant des matières destinées à la valorisation via les écocentres principalement. Ce secteur représente à lui seul environ 19 % des matières enfouies en 2020 lorsque la filière valorisation n'est pas priorisée par les générateurs ou lorsqu'aucun débouché n'est accessible.

Les résidus issus des opérations de ce secteur peuvent être classés en deux catégories :

- ☐ Résidus d'agrégats : béton, asphalte, pierre et brique;
- ☐ Autres résidus tels le bois, le bardeau, le gypse, le métal et le parement de vinyle.

Les matières générées sont d'abord dirigées et valorisées aux écocentres sinon enfouies au LET. Actuellement, sept écocentres accueillent les résidus de CRD selon un éventail plus ou moins large.

### 2.1.7 Distribution des compétences

La MRC du Rocher-Percé s'est vu octroyer la délégation de compétences quant à la gestion des matières résiduelles de la part des municipalités qui la compose. Le volet « boues de fosses septiques », demeure toutefois une compétence municipale. La MRC est donc habilitée à assumer les responsabilités découlant de la collecte, du transport et du traitement des différentes matières résiduelles.

La MRC de La Côte-de-Gaspé fait une gestion plus décentralisée des matières résiduelles. Les cinq municipalités habitées composant la MRC ont donc conservé leurs compétences quant à la gestion des matières résiduelles tant au niveau de la collecte, du transport et du traitement des matières résiduelles, ceci dit, en ce qui concerne ce dernier volet, l'ensemble des municipalités achemine leurs ordures au lieu d'enfouissement technique (LET) situé à

Gaspé et les matières recyclables vers le centre de tri situé à Grande-Rivière, deux installations qui sont la propriété de la RITMRG. Une grille tarifaire est confirmée annuellement pour ces deux infrastructures et les municipalités sont qualifiées de clientes.

Le Tableau 2.18 qui suit présente la répartition des compétences en GMR dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé.



**Tableau 2.18 – Distribution des compétences en GMR dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

	Légende : <i>MRC : MRC</i> R : Régie M : Municipalité P : Entreprise privée ou OSBL s/o : sans objet	MRC du Rocher-Percé	Cloridorme	Gaspé	Grande-Vallée	Petite-Vallée	Murdochville
<b>Résidentiel</b>	Collecte et traitement des boues municipales	M	P	M	M	M	M
	Vidange des fosses septiques	P	P	M	P	P	P
	Collecte/transport des boues de fosses septiques	P	P	M	P	P	P
	Collecte/transport des ordures et des matières recyclables	MRC	M	M	M	M	M
	Collecte/transport des matières organiques	MRC	s/o	M	s/o	s/o	s/o
	Collecte/transport des encombrants	MRC	M	M	M	M	M
	Collecte/transport des résidus verts	MRC	s/o	M	M	s/o	s/o
	Collecte/transport du matériel électronique et informatique (MÉI)	R	R	R	R	R	R
	Récupération des CRD et du bois	MRC	M	M	M	M	M
	Récupération du métal	MRC	M + P	M	M	M	M
	Récupération des RDD (incluant peinture et huiles)	MRC	M + P	M + P	M + P	M + P	M + P
	Récupération des textiles	P	P	P	P	P	P
Récupération des pneus hors d'usage	MRC	P	M	M	M	M	

ICI	Collecte/transport des ordures et des matières recyclables	MRC	M	M+P	M	M	M
	Collecte/transport des matières organiques	MRC	s/o	M	s/o	s/o	s/o
Infrastructures, planification et ISÉ	Exploitation du LET de Gaspé	R	s/o	R	s/o	s/o	s/o
	Exploitation du Centre de tri et traitement des matières recyclables	R	s/o	R	s/o	s/o	s/o
	Exploitation du site de compostage	R	s/o	R	s/o	s/o	s/o
	Exploitation des écocentres	MRC	M	M	M	s/o	M
	Planification de la GMR	MRC	M	M	M	M	M
	Information-sensibilisation-éducation	MRC et R	M	M et R	M	M	M

### 2.1.8 Ententes intermunicipales

La gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé est soumise à plusieurs ententes intermunicipales.

- **L'entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles de la RITMRG** initialement conclue en 1998 et mise à jour entre la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé englobe plusieurs activités, notamment la mise en commun du lieu d'enfouissement technique (LET) de Gaspé, du Centre de tri des matières recyclables de Grande-Rivière et du site de compostage et de traitement des boues de fosses septiques, la gestion du contrat de collecte et transport et autres services de soutien à la gestion des matières résiduelles comme la réalisation du PGMR.
- **L'entente relative à l'opération du lieu d'enfouissement technique (LET) de Gaspé** habilite la Ville de Gaspé à exploiter le lieu d'enfouissement technique (LET) au nom de la RITMRG.
- **L'entente relative à la délégation de gestion de certaines matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé** à la RITMRG comporte deux objets principaux : (1) la délégation à la RITMRG de la gestion des écocentres, et, le cas échéant, de la gestion des contrats de service relatifs à l'exploitation de ces

installations; (2) l'application de la réglementation de la MRC dans le domaine des matières résiduelles.

- **L'entente relative au traitement des eaux de compostage** habilite la Ville de Chandler à recevoir, pour traitement, les eaux de compostage issues du site de compostage de la RITMRG.
- **L'entente relative à la collecte et au transport des ordures et des matières recyclables** habilite la municipalité de Cloridorme à effectuer la collecte et le transport des ordures et des matières recyclables générées sur le territoire de la municipalité de Petite-Vallée.

Le Tableau 2.19 présente les ententes en vigueur et apporte quelques précisions relativement à leur durée.

**Tableau 2.19 – Ententes intermunicipales en vigueur en date de juin 2021**

	Entente	Parties	Entrée en vigueur	Échéance	Renouvellement
MRC du Rocher-Percé	Entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles	MRC du Rocher-Percé	1 <sup>er</sup> avril 2009 et dernière révision en janvier 2018	31 décembre 2057	Automatique par période de 10 ans
		Ville de Gaspé			
	Entente relative à la délégation de gestion de certaines matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé à la RITMRG	MRC du Rocher-Percé	1 <sup>er</sup> février 2013	Renouvelée annuellement	Annuellement
		RITMRG			
	Entente relative au traitement des eaux de compostage	RITMRG	2019	Renouvelée annuellement	Annuellement
		Ville de Chandler			
MRC de La Côte-de-Gaspé	Entente relative à la collecte et au transport des ordures et des matières recyclables	Cloridorme	2009	Renouvelée annuellement	Aux trois ans
		Petite-Vallée			
	Entente relative à l'opération du lieu d'enfouissement technique (LET) de Gaspé	Ville de Gaspé	2010	31 décembre 2057	Automatique par période de 10 ans
		RITMRG			

### 2.1.9 Règlements municipaux

Afin d'encadrer la gestion des matières résiduelles, plusieurs municipalités du territoire de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé se sont dotées de règlements municipaux.

Le Tableau 2.20 présente les règlements adoptés par les municipalités, ainsi que leur date d'adoption et leur statut.

**Tableau 2.20 – Règlements en vigueur concernant la GMR dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

Municipalité	Titre du règlement	Adoption	En révision
MRC du Rocher-Percé	Règlement numéro 328-2020 relatif à la gestion des matières résiduelles	2020	Non
Grande-Vallée	Règlement numéro 2007-05 concernant la collecte sélective des matières recyclables ou réutilisables et la collecte des déchets	2007	Oui
Gaspé	Règlement numéro 1430-20 relatif à la gestion des matières résiduelles	2020	Non
	Règlement numéro 1432-20 encadrant la tarification associée à la gestion des matières résiduelles	2020	Annuelle
Murdochville	Règlement concernant la collecte des matières résiduelles destinées au recyclage sur le territoire de Murdochville	2007	Oui
Cloridorme	Règlement numéro 2006-06 portant sur les ordures	2006 et 2007	Oui
	Règlement numéro 2007-07 portant sur les matières résiduelles		

Plusieurs aspects sont couverts par les règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles. Les plus récents obligent maintenant le tri systématique des matières donc l'usage des 4 filières, font un rappel des responsabilités quant aux matières interdites et des modalités liées aux outils à utiliser. Certains font aussi le rappel des pénalités applicables dans le cas de non-conformités répétitives et ayant un impact notable sur la qualité des matières ou la sécurité liée à leur traitement.

Ainsi, un agent vert procède à des vérifications sur le terrain et émet des billets de courtoisie. Ces derniers ont pour objectif de rappeler les bonnes pratiques et informer les générateurs que des correctifs s'imposent si la situation l'exige. Un usager contrevenant qui récidive s'expose même à des billets d'infractions.

## **2.2 Recensement des organismes et entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles**

Sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé, une quarantaine d'organisations œuvrant en gestion de matières résiduelles ont été répertoriées. Certaines sont du secteur privé, d'autres du secteur public, certaines sont situées sur le territoire de planification, d'autres à l'extérieur. Ces organisations œuvrent plus précisément dans le réemploi, la récupération, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles.

Le Tableau 2.21 présente les organismes et les entreprises œuvrant en gestion de matières résiduelles sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Ce recensement, que l'on devra bonifier régulièrement, a plusieurs fonctions spécifiques dans le cadre du présent plan soit :

- De faire connaître les joueurs impliqués dans la gestion des matières résiduelles sous toutes ses formes.
- De faire découvrir les organismes dont la mission est de privilégier les approches de réemploi, réparation, réutilisation et recyclage. L'atteinte des objectifs de réduction passe par ces meilleures pratiques et il nous faut renforcer les liens de collaboration avec les organismes figurant sur cette liste.
- De conjuguer les efforts de gestion des matières résiduelles de la RITMRG sur le territoire de planification avec les réseaux créés par ces organismes. C'est à travers ce réseau que les matières résiduelles pourront redevenir des ressources, utiles et mises en valeur.

**Tableau 2.21 – Organismes et entreprises impliqués en GMR dans la MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

Nom de l'entreprise ou de l'organisme	Situé(e) sur le territoire de planification	Type d'entreprise ou d'organisme	Secteur d'activité	Description des activités en GMR et types de MR visées
<b>Cloridorme (et Petite-Vallée)</b>				
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Non	Organisme à but non lucratif	Récupération	Service de récupération des produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, imprimantes et périphériques)
Garages automobiles, quincailleries et pharmacies	Oui	Entreprises privées	Entreposage et récupération	Service de récupération et d'entreposage des pneus, batteries, huiles usées, antigels et filtres à huile; service de récupération des peintures et huiles, ampoules fluocompactes, piles; service de récupération des médicaments périmés
Groupe Bouffard	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération de la ferraille
Intellisoft	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération des cartouches d'encre
Laurentide re-sources (Peintures récupérées du Québec)	Non	Entreprise privée	Récupération, transport et valorisation	Service de récupération, de transport et de valorisation des peintures, piles et ampoules fluocompactes
L'Inven Terre	Oui	Organisme communautaire	Réemploi	Service de friperie (vêtements et biens domestiques)
<b>Gaspé</b>				
Accueil Blanche Morin	Oui	OBNL	Récupération alimentaire	Service de récupération, réemploi et transformation d'aliments
Actibec	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération du papier
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Non	Organisme à but non lucratif	Récupération	Service de récupération des produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, imprimantes et périphériques)
Centre d'action bénévole	Oui	Organisme communautaire	Réemploi	Service de friperie, livres, meubles et autres biens domestiques
Canadian Tire	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération de peintures, contenants de propane et de butane, etc.
Campor	Non	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération d'huiles usées
Cliniques d'optométrie	Oui	Entreprise privée	Récupération, réemploi	Lunettes et lentilles cornéennes
Club Lions de Gaspé	Oui	Organisme à but non lucratif	Réemploi	Lunettes
Garages automobiles, quincailleries et pharmacies	Oui	Entreprises privées	Entreposage et récupération	Service de récupération et d'entreposage des pneus, batteries, huiles usées, antigels et filtres à huile; service de récupération des peintures et huiles, ampoules fluocompactes, piles; service de récupération des médicaments périmés

Groupe Bouffard	Oui	Entreprise privée	Récupération	Collecte et transport des matières résiduelles; service de récupération de la ferraille; service de collecte aux ICI
Laurentide re-sources (Peintures récupérées du Québec)	Non	Entreprise privée	Récupération, transport et valorisation	Service de récupération, de transport et de valorisation des peintures, piles et ampoules fluocompactes
Les Filles d'Isabelle	Oui	Organisme communautaire	Réemploi	Service de friperie, livres, meubles et autres biens domestiques
L'Inventerre	Oui	Organisme communautaire	Réemploi	Service de friperie, livres, meubles et autres biens domestiques
Maison de la famille Parenfant	Oui	Organisme à but non lucratif	Réemploi	Vêtements, accessoires et jouets pour enfant
Maison des jeunes de Rivière-au-Renard	Oui	Organisme communautaire	Récupération	Service de récupération du MÉI
Mira	Non	Organisme à but non lucratif	Récupération	Service de récupération des cartouches d'encre
Plante Vaccum	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de vidange et traitement des boues de fosses septiques et récupération des huiles usées
Rapid Gaz	Non	Entreprise privée	Récupération, réemploi	Service de récupération et de réemploi des bonbonnes de propane
Récupération Polo	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération des métaux ferreux et non ferreux, ainsi que des batteries d'automobiles
Sanimax, Charny	Non	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération d'huiles usées
Véolia	Non	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération d'huiles usées
Ville de Gaspé	Oui	Institution publique	Récupération	Service de récupération de peinture, huiles usées, pneus, bonbonnes de propane, ampoules fluocompactes, métaux, piles et batteries
<b>Grande-Vallée</b>				
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Non	Organisme à but non lucratif	Récupération	Service de récupération des produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, imprimantes et périphériques)
Centre d'action bénévole la Grande corvée	Oui	Organisme communautaire	Réemploi	Service de friperie, livres, meubles et autres biens domestiques
Cercle des fermières	Oui	Organisme communautaire	Valorisation	Cartouches d'encre
Garages automobiles, quincailleries et pharmacies	Oui	Entreprises privées	Entreposage et récupération	Service de récupération et d'entreposage des pneus, batteries, huiles usées, antigels et filtres à huile, piles; service de récupération des médicaments périmés
Garage municipal	Oui	Institution publique	Entreposage et récupération	Récupération des peintures, huiles usées et ampoules fluocompactes

Groupe Bouffard	Oui	Entreprise privée	Valorisation	Service de récupération de la ferraille
Laurentide re-sources (Peintures récupérées du Québec)	Non	Entreprise privée	Récupération, transport et valorisation	Service de récupération, de transport et de valorisation des peintures, piles et ampoules fluocompactes
<b>Murdochville</b>				
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Non	Organisme à but non lucratif	Récupération	Service de récupération des produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, imprimantes et périphériques)
Campor environnement	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération d'huile et filtres
Centre d'action bénévole	Oui	Organisme communautaire	Valorisation	Service de friperie, textile, livres, etc.
Groupe Bouffard	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération de ferraille
Laurentide re-sources (Peintures récupérées du Québec)	Non	Entreprise privée	Récupération, transport et valorisation	Service de récupération, de transport et de valorisation des peintures, piles et ampoules fluocompactes
Marché aux puces de Murdochville	Oui	Entreprise privé	Valorisation	Service de friperie, textile, livres, meubles, électroménagers, etc.
Plante Vaccum	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de vidange et traitement des boues de fosses septiques et transport de conteneurs
Papeterie Cartier	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération des cartouches d'encre
<b>MRC du Rocher-Percé</b>				
Actibec	Oui	Entreprise privée	Collecte et transport	Service de collecte et de transport des matières recyclables provenant des ICI
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Non	Organisme à but non lucratif	Récupération	Service de récupération des produits électroniques (téléviseurs, ordinateurs, imprimantes et périphériques)
Centre d'action bénévole Gascons-Percé	Oui	Organisme communautaire	Réemploi	Service de récupération des textiles et des articles ménagers
Duguay sanitaire	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de récupération des CRD et location de conteneurs
Excavation Nicolas	Oui	Entreprise privée	Gestion écocentre	Service de gestion d'écocentre, de transport
Entreprise Wagner	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de vidange et traitement des boues de fosses septiques
Garages automobiles, quincailleries et pharmacies	Oui	Entreprises privées	Entreposage et récupération	Service de récupération et d'entreposage des pneus, batteries, huiles usées, antigels et filtres à huile; service de récupération des peintures et huiles, ampoules fluocompactes, piles; service de récupération des médicaments périmés
Groupe Bouffard	Oui	Entreprise privée	Récupération	Service de collecte et de transport des matières, et de récupération de la ferraille



Groupe JAFFA	Non	Entreprise privée	Transport et valorisation	Service de tri de CRD et de transport
Laurentide re-sources (Peintures récupérées du Québec)	Non	Entreprise privée	Récupération, transport et valorisation	Service de récupération, de transport et de valorisation des peintures, piles et ampoules fluocompactes
RITMRG	Oui	Institution publique	ISÉ, récupération, valorisation, recyclage	Service de collecte et de transport des matières résiduelles résidentielles et des ICI,
Service de récupération alimentaire	Oui	OBNL	Réduction et réemploi	Service de récupération, réemploi et transformation d'aliments
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	Non	Organisme à but non lucratif	Récupération	Service de récupération des huiles usagées et des filtres

Note : pour les BFS, certaines entreprises extérieures peuvent être appelées par les citoyens, mais aucune forme d'entente n'est convenue et le recensement s'avère périlleux.

Dans la MRC du Rocher-Percé et pour la ville de Gaspé, la collecte et le transport des matières résiduelles sont centralisés, c'est-à-dire que toutes les municipalités sont desservies par un même fournisseur de services pour la collecte dont le contrat a été récemment renouvelé pour une période de cinq ans et qui inclut une tarification forfaitaire ou à la levée. Ce fournisseur de services assure la collecte des ordures, des matières recyclables et des matières organiques en privilégiant l'utilisation de camions multibox et le transport optimisé vers les sites dédiés. Donc, les boîtes de déchets sont transportées de la MRC du Rocher-Percé vers Gaspé par une remorque pouvant accueillir 3 boîtes. Cette même remorque revient vers la MRC avec des boîtes de matières recyclables ou compostables ce qui permet un transport optimal. Ce même entrepreneur dessert également les ICI dans le cadre du même contrat. Les collectes des résidus verts et des encombrants sont toutefois confiées à des entrepreneurs indépendants ou effectuées par la RITMRG. Deux particularités s'ajoutent soit la collecte des matières recyclables auprès des moyens et grands ICI de la MRC du Rocher-Percé est réalisée par une entreprise d'économie sociale. Et du côté de Gaspé, la collecte des déchets auprès des ICI est hors contrat et est assurée par une ou des entreprises privées.

La collecte et le transport des matières résiduelles chez les quatre autres municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé sont effectués par les municipalités.

La vidange de fosses septiques est généralement effectuée par le secteur privé. Les résidents font affaire directement avec un entrepreneur pour la vidange des fosses septiques, sans que cette activité soit encadrée par les municipalités. Cloridorme et Gaspé constituent les deux seules municipalités effectuant elles-mêmes cette activité.

### **2.3 Recensement des installations présentes sur le territoire**

Plusieurs installations et infrastructures destinées à la gestion des MR sont présentes sur le territoire de planification. On y retrouve notamment :

- un centre de tri des matières recyclables et de transformation du verre (498 Grande-Allée Ouest, Grande-Rivière),
- un centre de travail adapté dédié aux services ICI (500 Grande-Allée Ouest, Grande-Rivière)
- un site de compostage et de traitement des boues de fosses septiques (40 rue de la Débouche, Chandler),
- un site de traitement des eaux de compostage par irrigation d'une culture de saules,
- des écocentres (Gascons, Grande-Rivière, Percé et Gaspé)
- et un lieu d'enfouissement technique (1050 Montée Wakeham, Gaspé).

La Figure 2.7 présente la situation géographique de ces installations sur le territoire.

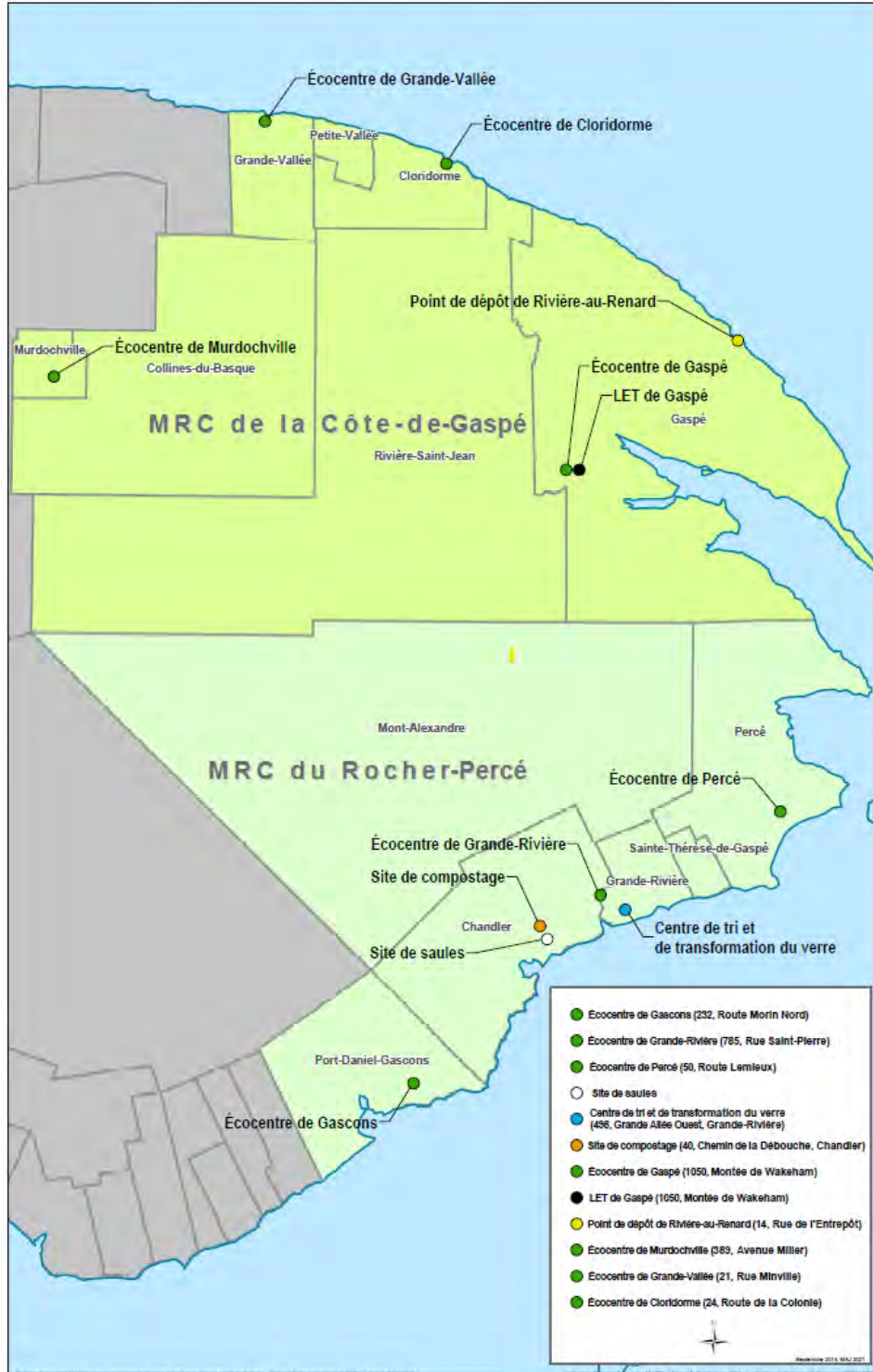
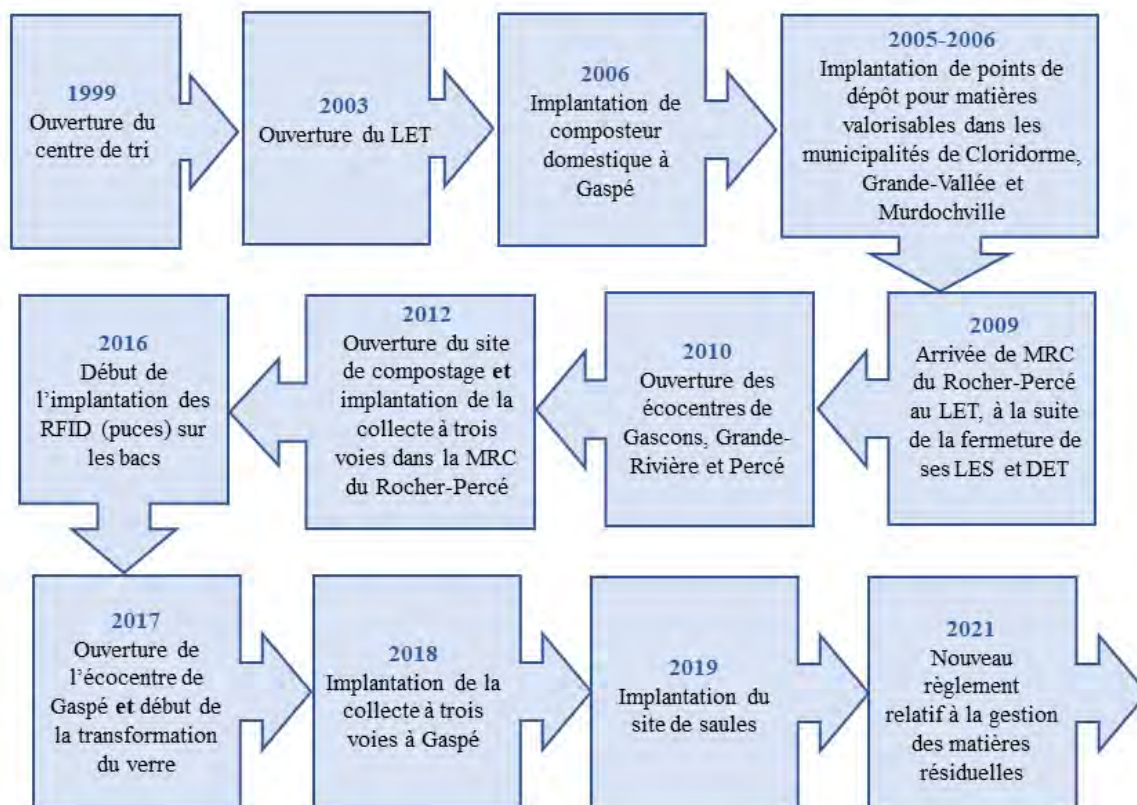


Figure 2.7 – Carte des installations existantes sur le territoire de planification

Depuis le nouveau millénaire, de nouvelles infrastructures ont vu le jour sur le territoire. L'installation du site de saules en 2019 est la plus récente. La Figure 2.8 illustre les dates clés d'implantation de services ou d'infrastructures sur le territoire de planification ainsi que les dates de fermeture des installations, en raison de capacités maximales atteintes ou des exigences gouvernementales.



**Figure 2.8 – Ligne du temps présentant les infrastructures et services de GMR dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

Les installations de grande envergure, soit le site de compostage, le centre de tri et le LET, sont des propriétés collectives appartenant à la RITMRG. Les écocentres et les stations d'épuration sont quant à eux la propriété des municipalités ou de la MRC du Rocher-Percé.

### 2.3.1 Centre de tri

Le centre de tri de Grande-Rivière a ouvert ses portes en 1999. La RITMRG, dont les membres sont la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé, en est propriétaire et opérateur. Le centre de tri accueille toutes les matières recyclables issues de la collecte sélective tant du secteur résidentiel que celui des ICI. Les municipalités non membres, soit Grande-Vallée, Murdochville, Cloridorme et Petite-Vallée, en sont clientes.

En 2020, on y a traité environ 4 300 tonnes sur deux quarts de travail. Les rejets sont évalués à environ 10 %. Ils sont composés de contaminants déposés au bac par erreur par les utilisateurs ou de matières orphelines sans marché. Les matières acceptées au centre de tri sont les suivantes :

- Fibres : carton, papier, journal, tétra pak et multicouches
- Plastique : #1, #2, #3, #4, #5, #7, sacs et pellicules
- Métaux ferreux et non-ferreux : aluminium, canettes, boîtes de conserve,
- Verre : bouteilles et contenants

En 2017 s’est ajoutée une chaîne de transformation du verre et de traitement des rejets. Ainsi, tout le verre reçu et généré sur le territoire est implosé en petit granulats de 0-6 mm. Les 500 tonnes produites par an sont destinées aux aménagements paysagers ainsi qu’à la préparation des formules d’abrasifs hivernaux utilisés par les municipalités.

Le détail des quantités récupérées au centre de tri ainsi que de la provenance des matières est présenté à la section 2.4.

### **2.3.2 Écocentres**

Dans la MRC du Rocher-Percé, trois écocentres ont vu le jour en 2010. Ils sont la propriété de la MRC, mais sont gérés par la RITMG, soit par une équipe municipale, soit par contrat conclu avec un entrepreneur privé. Ils accueillent les résidents des cinq municipalités, mais également les ICI et entrepreneurs œuvrant dans le domaine de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD). Les usagers peuvent donc se rendre à l’écocentre de leur choix afin de se départir de leurs matières valorisables telles le bois et branches, le bardeau, le gypse, les pneus, les résidus domestiques dangereux, le matériel informatique et électronique, les matières recyclables, les encombrants et autres.

Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, quatre écocentres dont trois à vocation limitée<sup>12</sup> et un point d’accueil sont présents sur le territoire desservant l’ensemble des municipalités et propriété de ces dernières. En fait, la municipalité de Petite-Vallée est la seule ne disposant pas d’écocentre. La clientèle de cette municipalité a néanmoins accès à l’écocentre de Cloridorme. Comme pour la MRC du Rocher-Percé, les résidents, les ICI, ainsi que les entrepreneurs dans le domaine de la CRD constituent la clientèle ayant accès aux écocentres.

Le Tableau 2.22 présente la description des modalités de gestion de ces écocentres. Les matières récupérées dans chacun d’eux sont présentées à la section 2.4.4.

---

<sup>12</sup> Vocation limitée : qui accueille actuellement une liste limitée de matières – voir tableau 2.26

**Tableau 2.22 – Écocentres situés sur le territoire des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

Écocentre	Municipalité	Propriété	Provenance de la clientèle
Gascons	Port-Daniel– Gascons	MRC	MRC du Rocher-Percé
Grande-Rivière	Grande-Rivière	MRC	MRC du Rocher-Percé
Percé	Percé	MRC	MRC du Rocher-Percé
Grande-Vallée	Grande-Vallée	Municipalité	Grande-Vallée
Cloridorme	Cloridorme	Municipalité	Cloridorme et Petite-Vallée
Murdochville	Murdochville	Municipalité	Murdochville
Gaspé	Gaspé	Municipalité	Gaspé

Une tarification est appliquée à l'entrée et varie en fonction du site et de la clientèle. Par exemple, en 2020, dans la MRC du Rocher-Percé, les citoyens avaient accès à une gratuité de 150 pi<sup>3</sup> de matières CRD. Au-delà de ce volume, des frais étaient alors applicables pour cette catégorie de matières. Les ICI quant à eux devaient payer dès leur première visite. La tarification est fonction du type de matière, du volume et de la qualité de l'arrivage (trié ou non). Il en coûte ainsi 0,50 \$/pi<sup>3</sup> pour du bois et 2 \$/pi<sup>3</sup> pour du matériel de pêche ou un arrivage non trié.

Du côté de la MRC de la Côte-de-Gaspé, il n'y a pas de tarification spécifique appliquée et le nombre de visiteurs n'est pas compilé, sauf pour la ville de Gaspé où la première tonne de CRD triée coûte 10 \$ pour les citoyens et les ICI. Les tonnes suivantes sont facturées à 115 \$ ou 160 \$ si l'arrivage n'est pas trié.

### **2.3.3 Site de compostage et de traitement des boues de fosses septiques**

Le site de compostage de Chandler, propriété de la RITMRG, a été mis en service à l'automne 2012. Il accueille actuellement les matières organiques provenant de toutes les municipalités de la MRC du Rocher-Percé et de la ville de Gaspé. En 2020, le site a reçu respectivement 3 200 tonnes de matières organiques et 4300 m<sup>3</sup> de boues de fosses septiques.

Les matières acceptées au site proviennent du secteur résidentiel et des ICI, notamment les résidus de transformation des produits marins. Ainsi, les résidus de table, les résidus verts et les résidus organiques issus de la transformation sont acceptés. Quant aux boues provenant des fosses septiques, elles sont également traitées au site sur une plateforme adjacente. Les données relatives aux quantités générées par type de générateur sont fournies à la section 2.4. Deux types de compost sont produits au site de compostage : (1) le compost urbain, qui est issu des résidus de table et des résidus verts et (2) le compost marin, qui est issu des résidus

de transformation des produits marins. La plateforme pourrait aussi accueillir des boues de stations d'épuration déshydratées, mais aucun besoin n'a été signifié jusqu'à présent à cet effet.

La méthode de compostage utilisée est l'une des plus communes : le compostage en andains. Les matières sont recueillies sur une plateforme bétonnée sous un dôme où on réalise un tri préliminaire pour retirer les contaminants. S'ensuit le mélange avec les structurants. La maturation des andains se réalise sur une plateforme étanche et ouverte. Enfin, l'aire de tamisage accueille le compost mature et tamisé. Le site de compostage fonctionne à l'année, pouvant donc recevoir les matières en tout temps.

Pour le traitement des boues de fosses septiques (BFS), la méthode de déshydratation par géotube est utilisée. Les boues sont vidées dans un puits muni d'un dégrilleur. Elles sont pompées vers des sacs filtrants. Un ajout de polymère favorise la séparation eau/solide. Ces sacs sont couchés sur une plateforme étanche et les eaux générées sont dirigées vers le site de saules ou la station d'épuration de Chandler selon la saison. Lorsqu'un sac a atteint sa capacité, les matières sèches sont extraites du sac puis valorisées sur des terres agricoles.

Depuis 2019, afin de traiter adéquatement les eaux issues du site de compostage et de traitement des BFS, un ancien dépotoir situé à moins de 2 km a été aménagé avec une culture de saules. Entre mai et novembre, les eaux sont donc pompées vers ce site où 33 000 boutures de saules réparties sur 4 hectares sont alimentées goutte à goutte par ces eaux riches en nutriments. De décembre à avril, les eaux sont transportées, au besoin, vers les étangs aérés de Chandler pour traitement.

#### **2.3.4 LET**

Tout comme le centre de tri de Grande-Rivière, le LET de Gaspé est la propriété de la RITMRG, mais l'ensemble des autres municipalités du territoire, soit Grande-Vallée, Murdochville, Cloridorme et Petite-Vallée, en sont clientes. Tous les résidus ultimes générés sur le territoire de planification sont enfouis au LET de Gaspé.

Les opérations du LET ont débuté en 2003 et le site complet prévoit 24 cellules au total. À ce jour, dix d'entre elles sont remplies. Les cellules 11 et 12 sont en cours d'utilisation. Les arrivages moyens annuels sont d'environ 22 000 tonnes par année. Le LET bénéficierait d'une durée de vie résiduelle d'un peu plus de 25 ans.

Depuis près de 5 ans, un système de captage avec torchère a été installé pour brûler les gaz issus du site et ainsi permettre la réduction annuelle d'environ 7500 tonnes CO<sub>2</sub> eq.

Le LET accepte les matières provenant de tous les types de générateurs (résidentiel, ICI et CRD) en vertu d'une grille tarifaire adaptée et tenant compte des coûts générés par type d'arrivage. La section 2.4 présente en détail les quantités de matières enfouies par type de générateur.

### **2.3.5 Stations d'épuration**

Bien que les stations d'épuration ne constituent pas spécifiquement des installations dédiées à la gestion de matières résiduelles, elles sont tout de même appelées à générer des boues ayant des besoins de gestion ou un potentiel de valorisation. Les municipalités détiennent des installations pouvant générer des boues de façon régulière comme la station de Gaspé ou de Percé ou ponctuelle comme pour les autres municipalités dotées d'étangs aérés.

## **2.4 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire**

Depuis 2009, la documentation relative aux matières résiduelles générées s'est implantée et bonifiée. La première édition du PGMR reposait strictement sur des prévisions et des modèles plus théoriques pour évaluer les matières résiduelles générées par catégories de générateurs. Pour la présente édition, nous disposons de données plus concrètes issues des modes de gestion mis en place au cours des dix dernières années. Les données produites pour les matières enfouies, recyclées ou compostées sont plus précises puisqu'elles émanent de lieux où la pesée est en place et accessible. D'autres, telles les données relatives aux matières valorisables, proviennent plus fréquemment d'une évaluation par volume avec des vérifications sporadiques par pesée lors de la sortie de matières.

Un défi subsiste toujours, soit celui d'évaluer la proportion prise en charge par la réduction à la source et le réemploi. Le territoire concerné présente des particularités régionales difficilement comparables avec l'ensemble du Québec. Notons par exemple, le béton et agrégats qui transitent très peu par les filières actuelles de gestion des matières résiduelles et pour lesquels peu de données sont disponibles. D'autre part, l'inclusion des ICI au sein des structures de services municipaux offre un accès à des données fiables et plus complètes et donc une vision d'ensemble du territoire.

Le Tableau 2.23 présente l'inventaire des matières résiduelles générées par catégories au cours des 12 dernières années sur le territoire des deux MRC concernées. On y constate par ailleurs l'évolution du taux de valorisation au fil des ans passant de 23 % à 58 % pour la MRC du Rocher-Percé et de 13 % à 42 % pour la MRC Côte-de-Gaspé.



**Tableau 2.23 – Inventaire global des matières générées sur le territoire des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2020 selon la destination des matières (en tonnes)**

<b>ROCHER-PERCÉ</b> Toutes les données sont en tonne métrique (t.m.) à moins d'avis contraire.	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Matières recyclables</b>												
Résidentiel							1 251	1 376	1 613	1 458	1 458	1 161
ICI (Actibec ou autre)	2 300	2 161	2 278	2 346	2 391	2 222	917	772	598	695	610	984
Contenants consignés	92	92	92	92	92	92	92	92	92	92	92	92
<b>Total (tonnes)</b>	2 392	2 253	2 370	2 438	2 483	2 314	2 260	2 240	2 303	2 245	2 160	2 237
<b>Matières organiques</b>												
Résidentiel	-	-	-	225	1 094	1 049	1 082	1 015	945	840	1 058	892
ICI 2v3	-	-	-	-	168	227	313	265	307	287	293	233
Résidus marins	-	-	-	42	113	731	268	252	283	440	395	493
Bleuets	-	-	-	21	-	-	306	496	478	366	293	349
Valorisation agricole-r. marins		600	200	-	-	-	390	441	514	350	334	584
<b>Total matières organiques</b>	-	600	200	287	1 375	2 007	2 360	2 468	2 527	2 284	2 373	2 551
BFS (tonnes)	-	-	-	521	1 007	1 267	1 583	865	820	972	801	957
<b>Total matières organiques et BFS</b>	-	600	200	808	2 382	3 274	3 943	3 333	3 347	3 256	3 174	3 508
<b>Valorisation</b>												
Métal	250	385	300	221	429	374	214	294	1 079	1 204	1 069	1 035
Bois et bardeau	-	1 110	800	2 280	1 229	1 230	1 122	1 279	1 900	1 923	2 412	2 472
Résidus verts							148	189	154	87	80	421
Gypse						-	143	150	67	141	16	95
Pneus	200	212	257	232	389	171	214	205	203	297	256	234
Béton (infrastructure routière)						-						
RDD	6	10	8	9	17	22	39	39	49	62	59	73
sous-TOTAL écocentres	450	1 707	1 357	2 733	2 047	1 775	1 842	18	3 403	3 651	3 833	4 257
Véhicules hors d'usage (VHU)	842	842	842	842	842	842	842	842	842	842	842	842
Textile	59	59	59	59	59	59	59	59	59	59	59	59
<b>Total écocentre et autres (tonnes)</b>	1 351	2 608	2 258	3 634	2 948	2 676	2 743	3 036	4 893	4 552	4 734	5 158
<b>Enfouissement</b>												
Résidentiel			5 896	5 677	4 920	5 255	4 674	4 503	4 406	4 283	4 447	4 537
ICI			2 094	1 414	1 428	1 258	1 991	2 005	1 845	2 134	2 359	2 420
CRD			3 656	3 335	3 425	1 870	2 033	2 517	2 096	1 358	924	928
Sols, boues et animaux			899	94	120	99		217	95	840	88	100
<b>Total (tonnes)</b>	12 417	11 959	12 545	10 520	9 893	8 483	8 697	9 242	8 444	8 614	7 817	7 984
<b>Total des matières générées</b>	16 160	17 420	17 373	17 400	17 706	16 747	17 645	17 851	18 986	18 667	17 886	18 888
<b>Mise en valeur (%)</b>	23%	31%	28%	40%	44%	49%	51%	48%	56%	54%	56%	58%

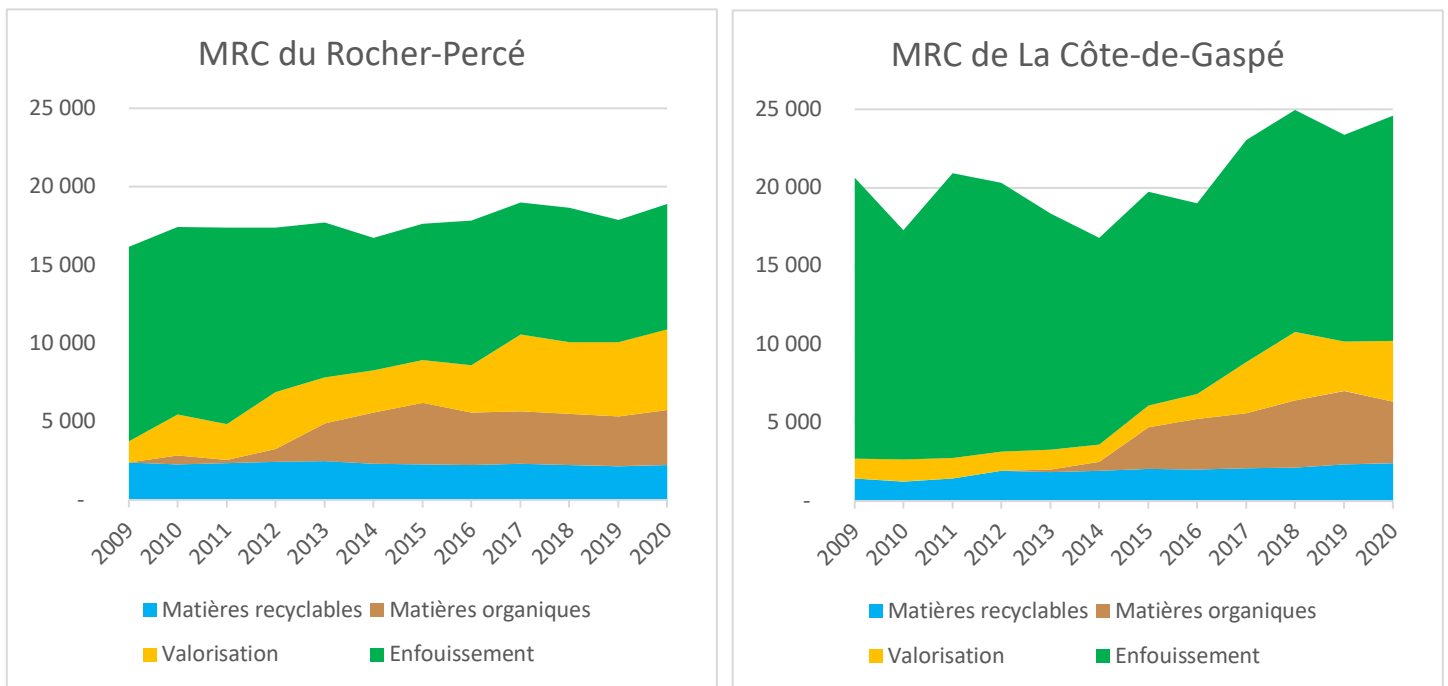
<b>CÔTE-DE-GASPÉ</b>												
Toutes les données sont en tonne métrique (t.m.) à moins d'avis contraire.	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Matières recyclables</b>												
Résidentiel							1 970	1 149	1 259	1 236	1 314	1 339
ICI (Actibec ou autre)	1 447	1 252	1 452	1 932	1 866	1 843	-	779	727	820	928	980
Contenants consignés						93	93	93	93	93	93	93
<b>Total (tonnes)</b>	<b>1 447</b>	<b>1 252</b>	<b>1 452</b>	<b>1 932</b>	<b>1 866</b>	<b>1 936</b>	<b>2 062</b>	<b>2 021</b>	<b>2 079</b>	<b>2 149</b>	<b>2 335</b>	<b>2 412</b>
<b>Matières organiques</b>												
Résidentiel	-	-	-	-	-	-	10	100	100	585	948	989
ICI 2v3						568	-	-	-	-	176	175
Résidus marins						-	816	318	109	-	-	79
Bleuets						-	-	-	-	-	-	-
Valorisation agricole-r. marins						-	-	-	-	-	-	-
<b>Total matières organiques</b>						<b>568</b>		<b>418</b>	<b>209</b>	<b>585</b>	<b>1 124</b>	<b>1 243</b>
BFS (tonnes)					146	-	1 801	2 810	3 313	3 698	3 557	2 690
<b>Total matières organiques et BFS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>146</b>	<b>568</b>	<b>2 626</b>	<b>3 227</b>	<b>3 523</b>	<b>4 283</b>	<b>4 682</b>	<b>3 933</b>
<b>Valorisation</b>												
Métal	186	222	172	153	164	43	228	352	1 743	1 174	504	501
Bois et bardeau	-	-	-	-	-	14	14	116	363	1 998	1 411	1 016
Résidus verts	-	-	-	-	-	-	7	-	6	14	55	325
Gypse	-	-	-	-	-	-	-	3	10	1	-	-
Pneus	180	276	233	156	211	133	235	200	231	261	277	235
Béton (infrastructure routière)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	893
RDD	12	6	8	10	10	31	44	47	42	41	43	50
sous-TOTAL écocentres	366	498	405	309	375	190	484	671	2 353	3 448	2 247	2 969
Véhicules hors d'usage (VHU)	847	847	847	847	847	847	847	847	847	847	847	847
Textile	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
<b>Total écocentre et autres (tonnes)</b>	<b>1 272</b>	<b>1 404</b>	<b>1 311</b>	<b>1 215</b>	<b>1 281</b>	<b>1 096</b>	<b>1 391</b>	<b>1 577</b>	<b>3 259</b>	<b>4 354</b>	<b>3 153</b>	<b>3 875</b>
<b>Enfouissement</b>												
Résidentiel			5 112	5 226	4 942	4 979	4 913	4 812	4 805	4 241	4 232	4 414
ICI			5 638	5 127	5 702	4 493	5 393	4 641	5 076	5 881	6 059	5 521
CRD			4 255	4 733	3 492	3 202	3 371	2 508	3 431	2 967	2 016	3 399
Sols, boues et animaux			3 135	2 083	924	533	-	217	860	1 083	906	1 058
<b>Total (tonnes)</b>	<b>17 907</b>	<b>14 636</b>	<b>18 140</b>	<b>17 169</b>	<b>15 060</b>	<b>13 207</b>	<b>13 676</b>	<b>12 178</b>	<b>14 173</b>	<b>14 173</b>	<b>13 214</b>	<b>14 392</b>
<b>Total des matières générées</b>	<b>20 626</b>	<b>17 292</b>	<b>20 903</b>	<b>20 316</b>	<b>18 354</b>	<b>16 807</b>	<b>19 755</b>	<b>19 003</b>	<b>23 034</b>	<b>24 959</b>	<b>23 383</b>	<b>24 612</b>
<b>Mise en valeur (%)</b>	<b>13%</b>	<b>15%</b>	<b>13%</b>	<b>16%</b>	<b>18%</b>	<b>22%</b>	<b>31%</b>	<b>37%</b>	<b>39%</b>	<b>43%</b>	<b>44%</b>	<b>42%</b>

### 2.4.1 Génération globale

Entre 2009 et 2020, la génération de matières résiduelles a augmenté de 17 % dans la MRC du Rocher-Percé, passant de 16 160 t.m. en 2009 à 18 888 t.m. en 2020. Le constat est similaire dans la MRC de La Côte-de-Gaspé avec une augmentation de 19% durant cette période, passant de 20 626 t.m. en 2009 à 24 612 t.m. en 2020.

La **Figure 2.9 – Évolution de la génération de matières résiduelles (t.m.) par filière de 2009 à 2020 pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé** représente la génération de matières dans les deux MRC par filière. On peut en tirer plusieurs constats dans les deux MRC :

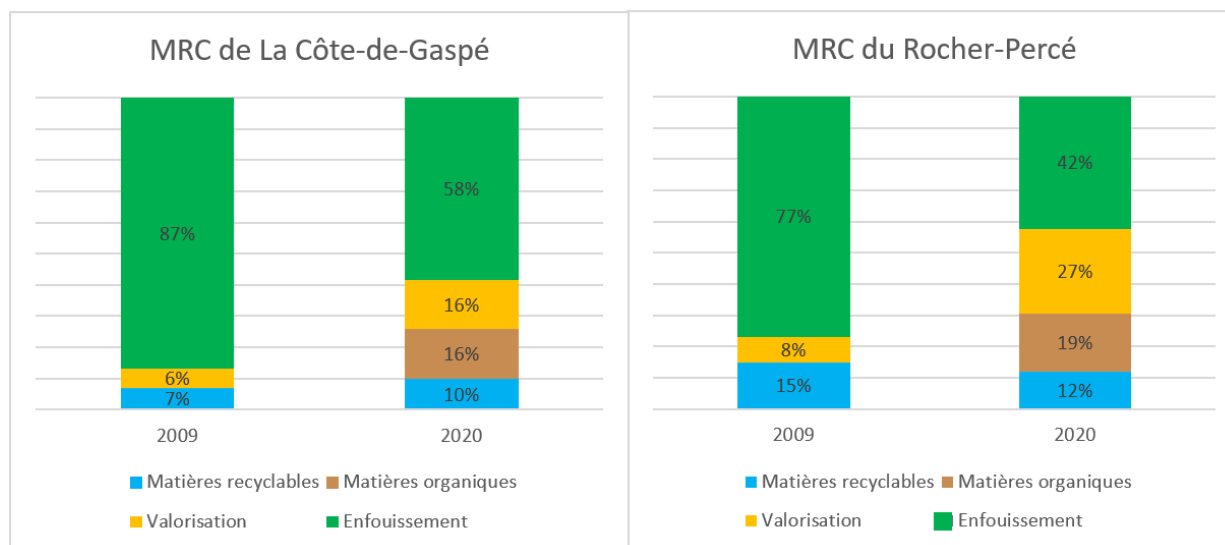
- Les quantités de matières valorisables, notamment dans les écocentres, et de matières organiques récupérées ont augmentées;
- La quantité de matières recyclables récupérées n'a pas varié significativement;
- L'enfouissement a diminué au courant de la période 2009-2020, mais demeure à l'heure actuelle la filière où les quantités traitées sont les plus importantes.



**Figure 2.9 – Évolution de la génération de matières résiduelles (t.m.) par filière de 2009 à 2020 pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

Ainsi, le portrait de la gestion de matières résiduelles a beaucoup évolué en 12 ans. L'importance de chaque filière a varié considérablement, tel qu'illustré dans la **Figure 2.10**.

Dans la MRC du Rocher-Percé, la proportion de l'enfouissement a diminué de 35 %, passant de 77 % à 42 %. Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, celle-ci a diminué de 29 %. Toutefois, la génération TOTALE de matières augmente, et ce, sans tenir compte de la réduction à la source et du réemploi qui ne sont pas considérés dans l'équation faute de moyen pour répertorier ces données. Ce qui implique donc que les matières ont transité de filières, passant de l'enfouissement à la valorisation ou le compostage. L'enfouissement étant la filière la plus coûteuse, ces constats sont, somme toute, positifs.



**Figure 2.10 – Proportion des filières de gestion des matières résiduelles en 2009 et 2020 pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

En considérant l'étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC publiée en 2021 appliquée sur les tonnages enfouis en 2020, il est possible d'estimer et répartir ce tonnage enfoui par type de matière. Bien que cette étude ne reflète pas parfaitement la réalité régionale, ces estimés permettent tout de même d'anticiper le potentiel de toutes formes de valorisation que l'on pourrait extirper des matières enfouies pour n'y retrouver que les résidus ultimes. Les tableaux 2.24 et 2.25 présentent ces quantités estimées.

**Tableau 2.24 – Quantités de matières résiduelles éliminées et estimées par catégorie de matières pour le secteur résidentiel et ICI pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

Catégorie de matière	2020	
	Résidentiel (tonnes)	ICI (tonnes)
Papier et carton	729	1 431
Verre	184	129
Métal	200	197
Plastique	823	1 002
Matières organiques	4 116	2 137
Encombrants	571	260
Résidus de CRD (résidentiel et ICI)	908	1 839
Textiles	814	390
Autres	484	456
Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits sous REP	124	92
<b>Sous-total selon composition caractérisation 19-20 <sup>1</sup></b>	<b>8 951</b>	<b>7 934</b>
Sols, boues et animaux morts <sup>2</sup>	1 158	n.a.
Résidus marins <sup>3</sup>	n.a.	7
<b>Total</b>	<b>10 109</b>	<b>7 941</b>

1- Référence : Composition selon l'Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020, RECYC-QUÉBEC (2021)

2 - Donnée réelle pour ces catégories de matières résiduelles qui ne sont pas visées par l'étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020.

3 - Donnée réelle mesurée extraite du tonnage ICI éliminé.

**Tableau 2.25 – Quantités de matières résiduelles éliminées par catégorie de matières pour le secteur CRD pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

Catégorie de matière <sup>1</sup>	2020
	CRD (tonnes)
Agrégats	737
Non-agrégats – Bois	1 314
Non-agrégats - Gypse	425
Non-agrégats - Bardeaux d'asphalte	252
Non-agrégats – Autres	1 598
<b>Total <sup>2</sup></b>	<b>4 327</b>

1- Référence : Composition selon l'Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020, RECYC-QUÉBEC (2021)

2 - Excluant les CRD utilisés comme matériel de recouvrement journalier.

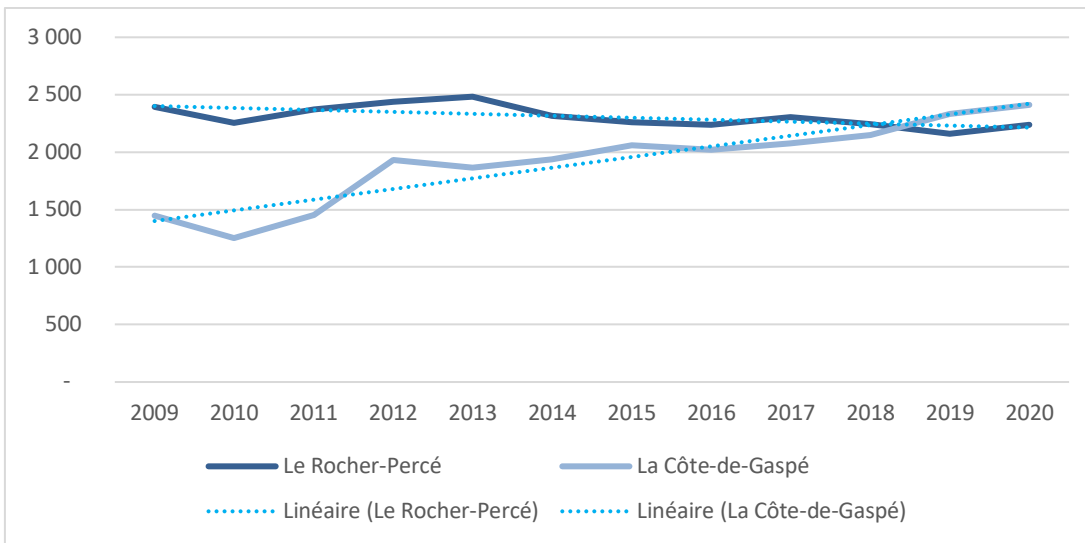
Les sections suivantes présentent chaque catégorie de matière abordée en détail, et ce, basé sur les données réelles et non estimées.

### 2.4.2 Recyclage

Le centre de tri de Grande-Rivière, où transite l'ensemble des matières recyclables récupérées dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé, traite actuellement environ 4 300 tonnes par année.

La quantité de matières recyclables récupérées sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé a diminué entre 2009 et 2020, soit une baisse de 6 % expliquée par une diminution de l'activité économique, mais aussi, au cours des dernières années, par une transformation du gisement et la façon de le documenter. Par exemple, on note que les plastiques, plus légers sont plus présents alors que les papiers diminuent. Sur le long terme et considérant les petits volumes en jeu, ces éléments peuvent expliquer en partie.

À l'inverse, sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé, les quantités ont augmenté de 67 % pour la même période, découlant principalement de l'augmentation de la génération par le secteur ICI ou de l'affectation récente de certaines données qui étaient comptabilisées à l'externe pendant quelques années. La Figure 2.11 présente les quantités de matières recyclables récupérées de 2009 à 2020.



**Figure 2.11 – Quantité de matières recyclables récupérées de 2009 à 2020\***

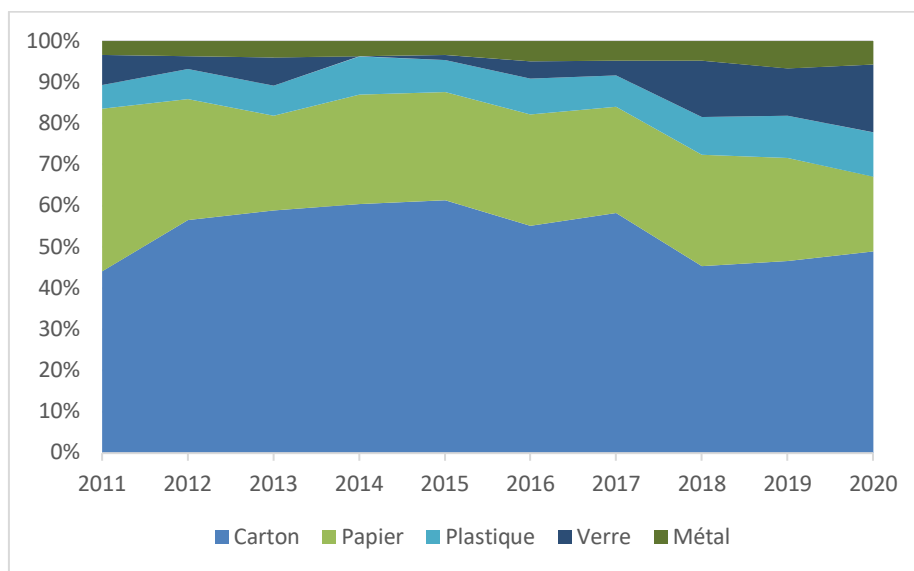
\*Ces tonnages incluent les contenants consignés, dont les quantités sont estimées par le calculateur de RECYC-QUÉBEC.

Certaines matières recyclables sont consignées, notamment les bouteilles de bière, certaines bouteilles de plastique et certaines canettes. Les contenants consignés font l'objet de deux

types de consignes : la consigne privée comme, les bouteilles de bière, et la consigne publique, comme les canettes. Le circuit des contenants consignés est complexe et ceux-ci transitent par la collecte collective, mais aussi par les points de dépôts. Les citoyens sont encore très nombreux à disposer ces contenants directement au bac de recyclage plutôt que de les rapporter chez un détaillant pour récupérer la consigne. On a noté une augmentation importante au cours des dernières années au centre de tri.

Les transpondeurs RFID sur les bacs de récupération de la MRC du Rocher-Percé et de la ville de Gaspé nous permettent de confirmer, pour l'année 2019, un taux de levées de 83% à 87 % du bac bleu comparativement au bac à déchet ce qui démontre un taux de participation assez élevé pour cette filière.

La Figure 2.12 ci-dessous présente l'évolution de chaque type de matières recyclables reçues et traitées au centre de tri de Grande-Rivière.



**Figure 2.12 Proportion par catégories de matières recyclables triées au centre de tri de Grande-Rivière de 2011 à 2020**

Plusieurs constats peuvent être faits :

- **Carton (+5 %)** : Bien que la quantité de carton ait augmenté globalement en proportion, la quantité traitée a sensiblement diminué en raison de la substitution du carton ondulé par le carton plat;
- **Papier (-21%)** : Diminution expliquée sans doute par l'avènement du numérique qui remplace notamment les imprimés (journaux, papier bureau, etc.). La catégorie

« papier » inclut les fibres mixtes, le journal, le papier blanc, le papier glacé, les Tetra Pak et les autres fibres cellulosiques;

- **Plastique (+5 %)** : La proportion des plastiques recyclables a augmenté légèrement en proportion, mais considérant la faible densité des plastiques, le volume a augmenté de manière encore plus significative. Par ailleurs, une proportion des contenants en verre sur le marché a été substituée par des contenants en plastique;
- **Verre (+9 %)** : Avec le projet Verre l'innovation initié en 2017, permettant de traiter et valoriser le verre sur place, toutes les fractions dont celles de moins de 50 mm sont maintenant récupérées, alors qu'elles étaient auparavant enfouies avec les autres rejets de convoyeurs difficiles à trier;
- **Métal (+2 %)** : La proportion du métal a augmenté de 2 %, ce qui est assez stable.

### 2.4.3 Matières organiques

Entre 2009 et 2011, seule une partie des matières organiques générées sur le territoire était valorisée sur des terres agricoles, soient environ 600 t.m. de résidus marins provenant des industries de transformation de produits marins. Il y avait aussi quelques utilisateurs de composteurs domestiques, mais c'était marginal.

En septembre 2012, la collecte à trois voies a été implantée sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé, desservant 100 % du secteur résidentiel et la presque totalité des ICI générateurs de matières organiques (restaurants, épiceries, casse-croûte...). Ces matières sont traitées au site de compostage en opération depuis ce moment. En 2013, s'ajoutait l'accueil des boues de fosses septiques (BFS) afin qu'elles soient traitées, déshydratées par gel dégel puis valorisées en épandage agricole.

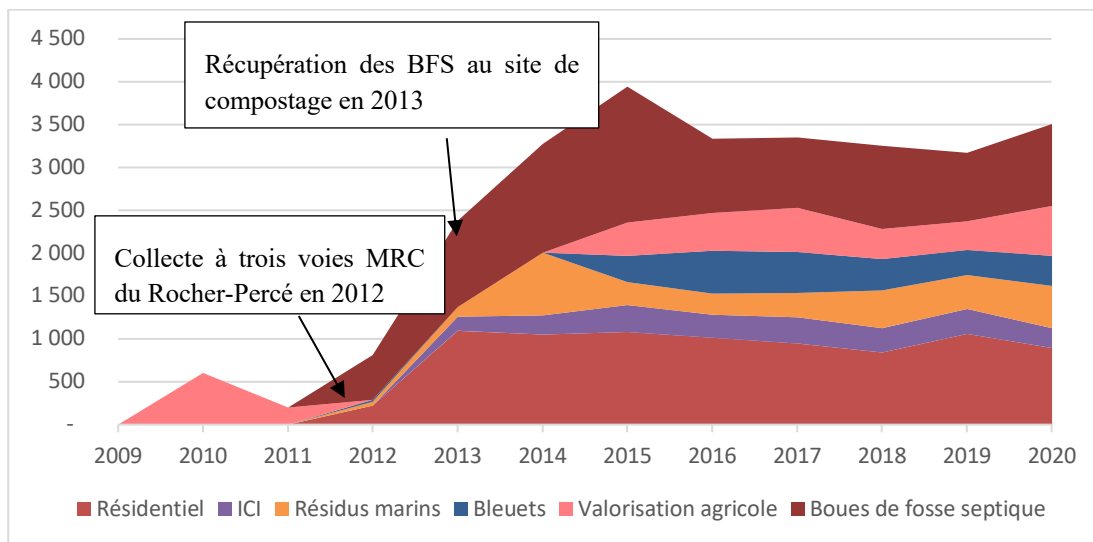
Les matières reçues sont classées en six catégories :

- **Résidentiel** : résidus organiques triés à la source (ROTS) provenant des bacs bruns résidentiels et des ICI assimilés à la collecte résidentielle ;
- **ICI** : résidus organiques des ICI non assimilés à la collecte résidentielle, comme les restaurants, épiceries, écoles, etc. et recueillis via la collecte par conteneurs à chargement ;
- **Résidus marins compostés** : résidus de transformation de produits marins générés par les industries de transformation de homard, crabe, crevettes et poissons ;



- **Bleuets** : résidus de transformation de bleuets provenant d'une usine locale ;
- **Valorisation agricole** : résidus de transformation de produits marins générés par les industries, mais qui sont valorisés en épandage sur des champs agricoles au lieu d'être transformés au site de compostage ;
- **Boues de fosse septique** : boues provenant des fosses septiques des résidences et autres immeubles sans accès aux réseaux d'égouts municipaux. Les boues sont très liquides, elles sont traitées en séparant la fraction solide de la fraction liquide. La fraction liquide sera traitée avec les eaux de compostage et la fraction solide sera valorisée en épandage agricole après déshydratation.

En suivant l'évolution des matières organiques récupérées de 2009 à 2020 dans la MRC du Rocher-Percé, on remarque une similarité dans les proportions générées (Figure 2.13).



**Figure 2.13 – Quantité de matières organiques récupérées de 2009 à 2020 dans la MRC du Rocher-Percé**

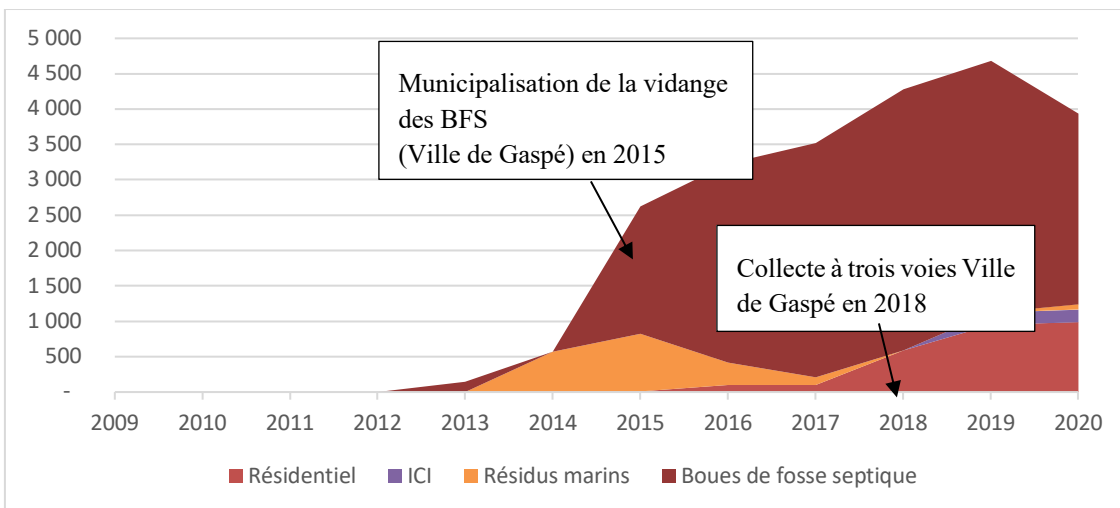
Cependant, dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, on remarque (Figure 2.14) que la proportion de BFS dépasse largement, dès 2014, celle des autres matières organiques récupérées. En effet, la Ville de Gaspé a municipalisé en 2015 la vidange des fosses septiques et acheminait en 2020 l'intégralité des boues au site de Chandler pour traitement et valorisation.

Sporadiquement depuis 2014, certaines industries de transformation de produits marins (surtout la crevette) de la Côte-de-Gaspé ont transporté des matières organiques au site de

compostage alors que d'autres ont procédé à l'implantation d'un système d'assèchement et mise en poudre pour vente aux marchés externes.

Et c'est à partir de juillet 2018 que la collecte des matières organiques est implantée sur le territoire de la Ville de Gaspé, doublant la quantité de matières d'origine résidentielle à traiter, suivant l'implantation de la collecte à trois voies. La collecte auprès des ICI s'ajoutera graduellement en 2019.

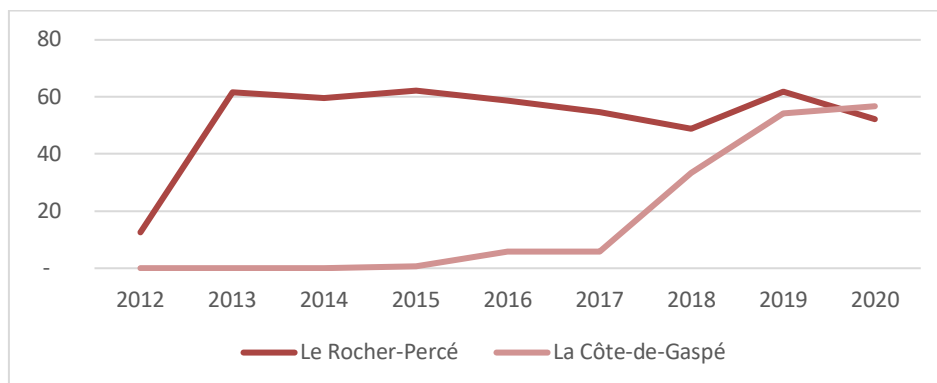
À titre d'information, un projet de bonification de la plateforme devrait débuter en 2022 afin d'augmenter la superficie de compostage sous abri, ajouter une zone avec aération forcée pour optimiser le traitement des résidus marins et la conversion du système de traitement des boues de fosses septiques (passer d'un système par géotube à un système mécanisé (presseur ou équivalent)). C'est un projet évalué à 2,6 M \$ avec un financement attendu du PTMOBC d'environ 500 000 \$.



**Figure 2.14 – Quantité de matières organiques récupérées de 2009 à 2020 dans la MRC de La Côte-de-Gaspé**

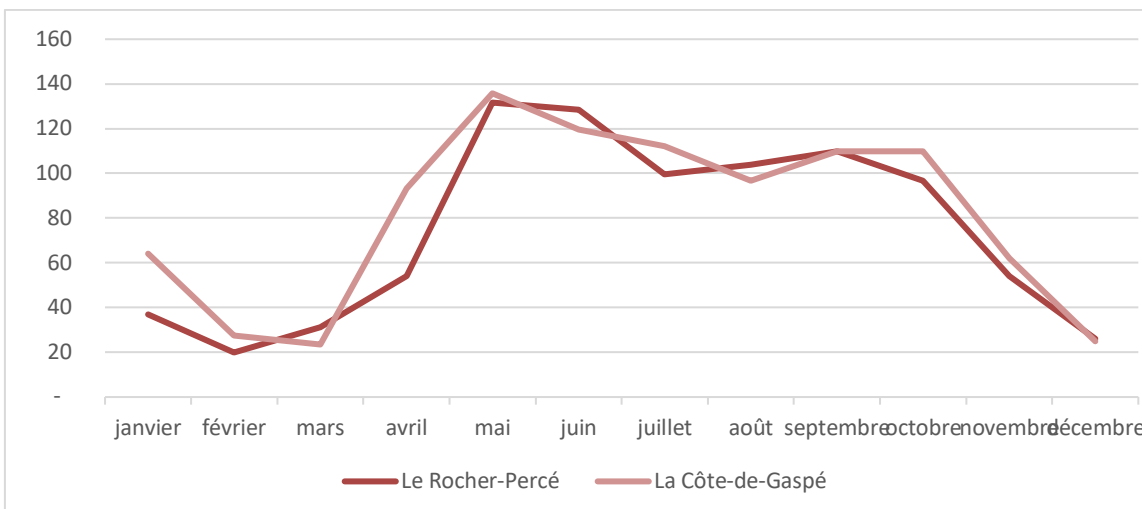
En se penchant plus particulièrement sur l'évolution des quantités de matières organiques générées par le secteur résidentiel, on constate que la participation a diminué depuis l'implantation dans la MRC du Rocher-Percé. En effet, si on compare les quantités traitées en 2020 et en 2013, soit la première année complète suivant l'implantation, une baisse de 18 % est notée. Cette diminution de la participation s'explique principalement par le désengagement suivant la rencontre de problèmes (mouches, odeurs, gel, etc.) vécus par les citoyens qui ont favorisé l'arrêt de leur participation. Du côté de la MRC de La Côte-de-Gaspé, la participation est croissante depuis l'implantation en 2018 jusqu'à aujourd'hui,

dépassant même en 2020 la MRC du Rocher-Percé. La Figure 2.15 illustre l'évolution depuis 2012.



**Figure 2.15 – Quantité de matières organiques reçues au site de compostage d'origine résidentielle de 2009 à 2020 (kg/hab.)**

La participation résidentielle à la collecte des matières organiques fluctue de manière saisonnière. En effet, la quantité récupérée est plus de cinq fois supérieure en mai qu'en décembre. Il semble normal qu'une plus grande quantité de matières organiques soit générée en été, en raison de l'apport de résidus verts. Cependant, il n'en demeure pas moins que plusieurs participants cessent de participer à la collecte des matières organiques en hiver, malgré l'absence d'irritants tels les mouches, les vers et les odeurs). D'après un sondage réalisé en 2017 par la RITMRG, seulement 58 % des répondants affirment participer au compostage en hiver alors que 70 % des répondants utilisent le bac brun les trois autres saisons. La Figure 2.16 illustre la quantité récupérée mensuellement en 2020 sur les deux territoires.



**Figure 2.16 – Fluctuation saisonnière des arrivages (t.m.) de matières organiques d'origine résidentielle en 2020**

D'après les données compilées à l'aide des puces électroniques, 48 % des adresses n'ont pas sorti une seule fois leur bac brun en 2020 sur les territoires de la MRC du Rocher-Percé et de la Ville de Gaspé, où les bacs bruns ont été distribués à toutes les adresses.

Ainsi, du travail reste à faire pour augmenter le taux de participation. Les règlements relatifs à la gestion des matières résiduelles adoptés par la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé en décembre 2020 et la présence interactive des agents verts démontrent déjà des effets positifs. La tarification incitative au niveau résidentiel, dont l'implantation est prévue progressivement dès 2022, devrait aussi contribuer à favoriser la participation.

#### 2.4.4 Écocentres

Depuis 2009, le nombre de points d'accueil ou écocentres permettant la valorisation de certaines matières s'est accru sur l'ensemble du territoire visé.

Le Tableau 2.26 présente par écocentre, l'éventail des matières acceptées actuellement ayant un débouché de valorisation en 2020.

**Tableau 2.26 – Matières accueillies dans les écocentres des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé ayant un débouché de valorisation en 2020**

	MRC du Rocher-Percé	Gaspé <sup>(1)</sup>	Grande-Vallée	Cloridorme	Petite-Vallée	Murdochville
Métal	X	X	X	X		X
Bois	X	X	X	X		X
Bardeaux d'asphalte	X	X	X	X		X
Gypse	X					
Clapboard de PVC	X <sup>(2)</sup>					
Pneus	X	X	X	X		X
Encombrants <sup>(3)</sup>	X	X	X	X		X
Peinture	X	X	X	X	X	X
Huile	X	X	X		X	X
Organiques	X	X				
Inorganiques	X <sup>(4)</sup>	X <sup>(5)</sup>				
Lampes au mercure	X	X		X		
Piles	X	X <sup>(6)</sup>	X	X		
Bonbonnes de propane	X	X				
Produits électroniques en fin de vie utile (PEFVU)	X	X	X	X		X
Résidus verts	X	X	X	X		X

Note 1 : Regroupe les points de service de Gaspé et Rivière-au-Renard

Note 2 : Certains écocentres, dans le cadre d'un projet pilote

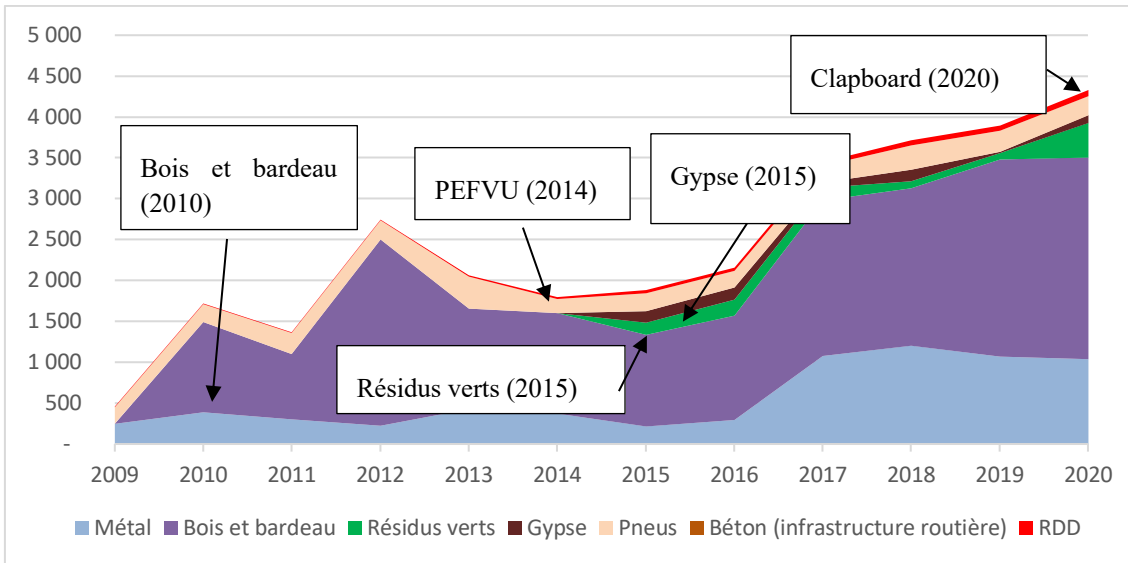
Note 3 : Seuls les écocentres de la MRC du Rocher-Percé démantèlent les encombrants afin de détourner un maximum de matières de l'enfouissement. Les autres écocentres acheminent les encombrants non démantelés à l'enfouissement.

Note 4 : Seulement à l'écocentre de Grande-Rivière

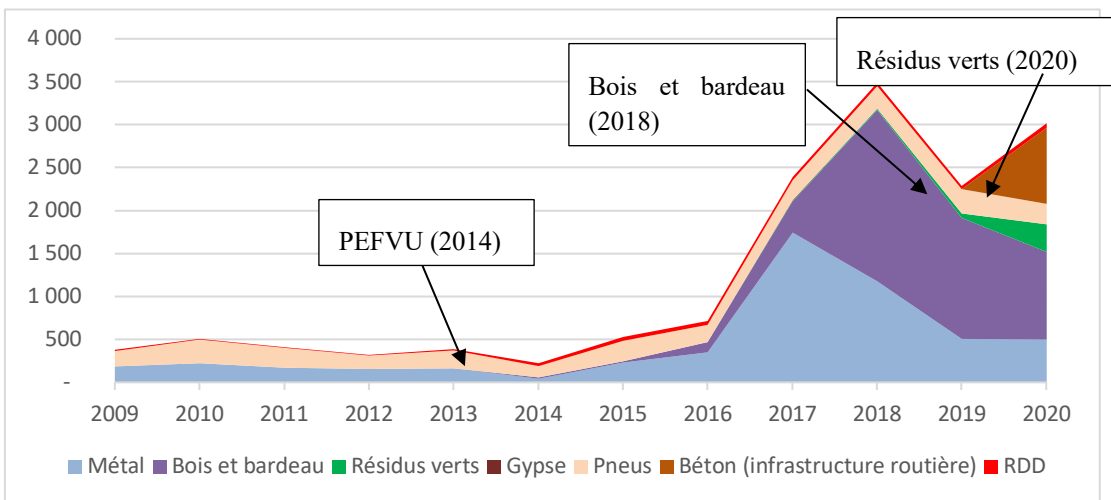
Note 5 : Seulement lors de la collecte spéciale annuelle

Note 6 : Non acceptées au point de service de Rivière-au-Renard

Dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé, l'éventail des matières acceptées a augmenté depuis l'ouverture des écocentres en 2009. En effet, les produits électroniques en fin de vie utile (PEFVU), de même que le gypse et le *clapboard* sont maintenant accueillis pour valorisation. Les Figure 2.17 et Figure 2.18 présentent les quantités récupérées dans les écocentres de 2009 à 2020 dans les deux MRC.



**Figure 2.17 - Quantités récupérées pour valorisation de 2009 à 2020 (t.m.)  
MRC du Rocher-Percé**



**Figure 2.18 - Quantités récupérées pour valorisation de 2009 à 2020 (t.m.)  
MRC de La Côte-de-Gaspé**

#### 2.4.4.1 Métal

Le métal fut l'une des premières matières valorisées. Elle génère un revenu lors de sa vente, contrairement à la majorité des autres matières qui engendrent des frais de traitement. Comme pour la majorité des écocentres sauf celui de Gaspé qui possède une balance, le tonnage récupéré est calculé lors de la sortie de la matière. On note que la quantité récupérée est assez stable jusqu'en 2017. À partir de là, on remarque une augmentation découlant de l'intégration

des quantités récupérées par des récupérateurs privés situés sur le territoire et qui n'étaient pas considérées auparavant.

#### 2.4.4.2 Bois et bardeau d'asphalte

Depuis 2009, la MRC du Rocher-Percé détourne le bois et le bardeau d'asphalte de l'enfouissement dans ses trois écocentres. En 2015-2016, les municipalités de la MRC de La Côte-de-Gaspé se sont jointes et ont ajouté la récupération de ces matières, dont on note une augmentation marquée découlant de l'ouverture de l'écocentre de Gaspé en 2017.

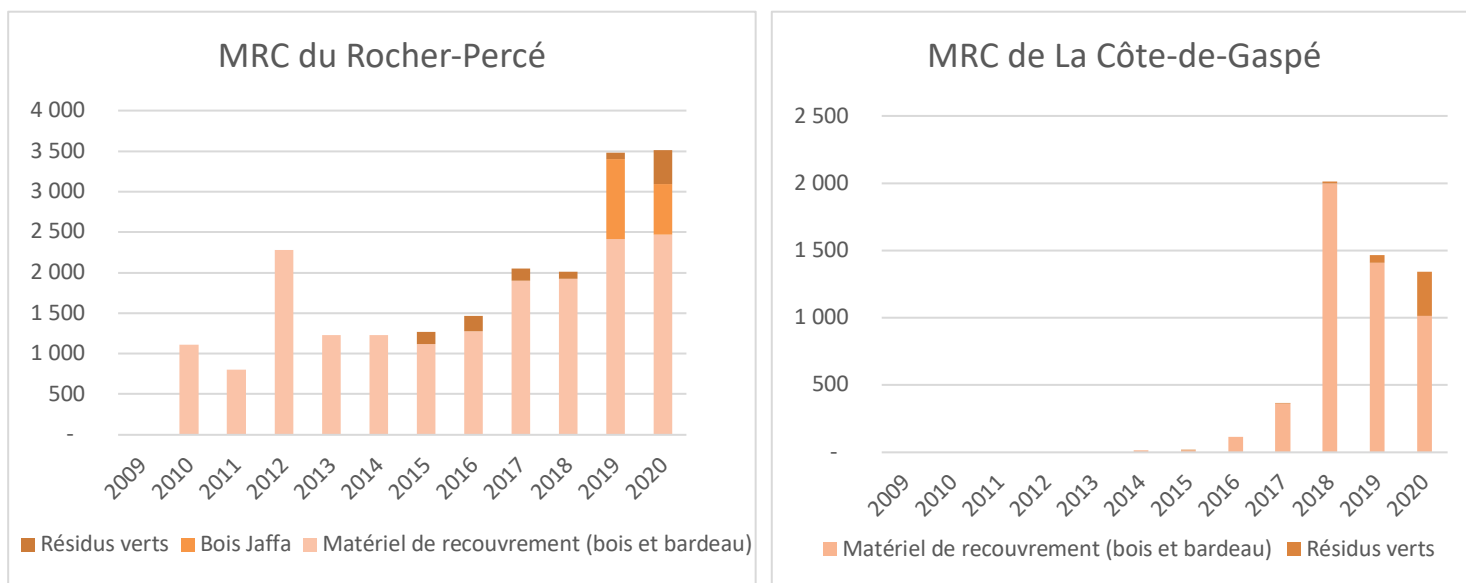
Ces matières sont donc détournées de l'enfouissement et valorisées localement ou régionalement par le biais des deux seules options disponibles. Selon les entités municipales, les débouchés ne sont pas les mêmes. Le Tableau 2.27 présente les débouchés de valorisation selon le territoire.

**Tableau 2.27 – Débouchés de valorisation du bois et bardeau d'asphalte**

<b>Matières</b>	<b>Débouché de valorisation</b>	<b>Municipalités</b>
<b>Résidus verts</b>	Mis en copeaux et utilisés comme matériel structurant au site de compostage de Chandler	MRC du Rocher-Percé
<b>Bois non sain et bardeau d'asphalte</b>	Mis en copeaux et utilisé comme matériel de recouvrement journalier au LET de Gaspé	MRC du Rocher-Percé et Ville de Gaspé
<b>Bois sain</b>	Utilisation dans la fabrication d'un produit de construction dans la MRC de Bonaventure.	
<b>Bois et bardeau d'asphalte</b>	Mis en copeaux et utilisé comme matériel de recouvrement journalier au LET de Gaspé	Municipalités de l'Estran

En 2020, plus de 3 500 tonnes de résidus verts, bois et bardeau d'asphalte ont été valorisées dans la MRC du Rocher-Percé, dont 70% utilisées comme matériel de recouvrement, 18 % traitées et recyclées pour la fabrication de panneau de construction et 12 % introduites dans le processus de compostage comme apport carboné. Dans la MRC de la Côte-de-Gaspé, 76% du 1 340 tonnes du matériel récupéré a servi comme matériel de recouvrement en 2020, le reste a été utilisé au site de compostage.

La Figure 2.19 illustre les quantités valorisées dans la MRC du Rocher-Percé de 2009 à 2020.



Source : RITMRG

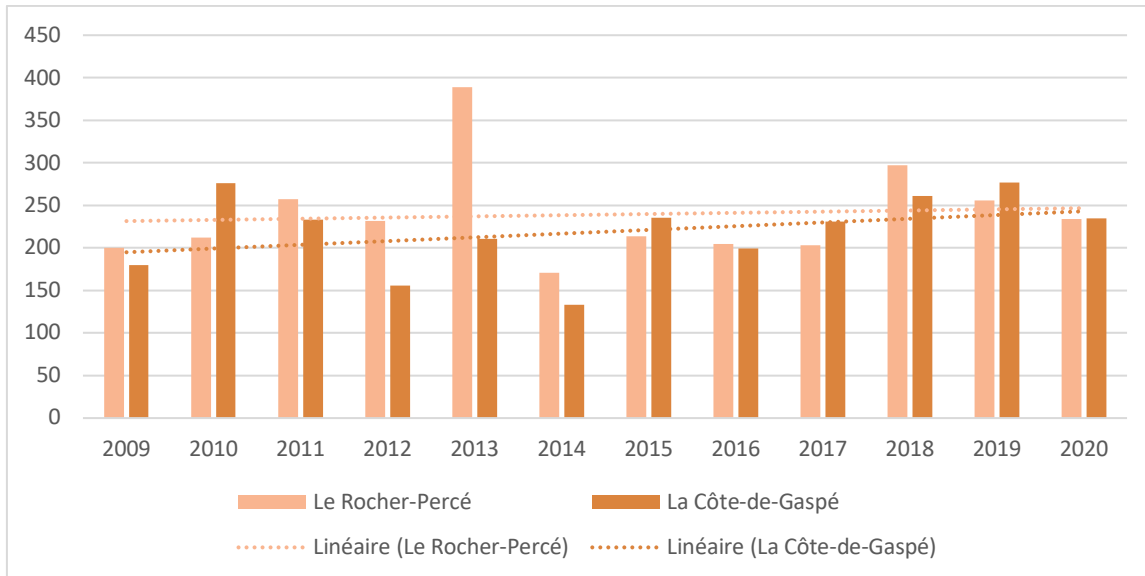
**Figure 2.19 Tonnage de bois, bardeau et résidus verts récupérés annuellement dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2020**

#### 2.4.4.3 Pneus

Le programme de récupération de pneus hors d’usage du Gouvernement du Québec, en place depuis plusieurs années, assure la récupération des pneus hors d’usage.

L’inventaire prend en compte l’ensemble des pneus récupérés sur le territoire, incluant à la fois les écocentres et les autres organismes assurant la récupération, notamment les garages automobiles. Les données proviennent directement de *RECYC-QUÉBEC*, qui administre le programme de récupération des pneus. En 2020, 459 tonnes ont été récupérées dans les deux MRC, avec une légère augmentation par rapport à 2009, tel que représenté à la Figure 2.20.





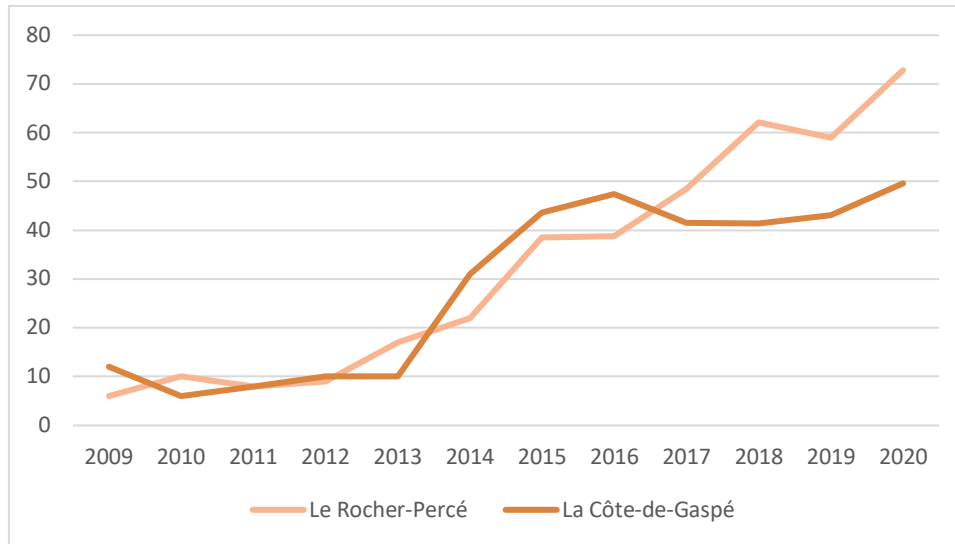
Source : RECYC-QUÉBEC

**Figure 2.20 - Tonnage de pneus récupérés annuellement dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2020**

#### 2.4.4.4 Résidus domestiques dangereux

Depuis 2009, les écocentres accueillent un éventail de plus en plus large de résidus domestiques dangereux (RDD). Le Tableau 2.26 ci-dessus présentait les matières acceptées par municipalité. On remarque que seule la peinture est acceptée par l'ensemble des municipalités. En effet, certaines matières ne sont acceptées que par quelques municipalités du territoire. Ainsi, il y aurait plusieurs améliorations à apporter afin que l'ensemble des écocentres récupère une plus grande diversité de RDD.

Sur la Figure 2.21, on note une augmentation significative des RDD valorisés, passant d'environ 18 tonnes en 2009 à 122 tonnes en 2020 au total pour les deux MRC. L'ajout des produits électroniques en fin de vie utile (PEFVU) en 2014 dans les deux MRC, a contribué à l'augmentation du tonnage de RDD valorisé. Puisque cette catégorie de matière représentait plus de la moitié des RDD valorisés sur le territoire.



**Figure 2.21 - Tonnage de RDD récupéré annuellement dans les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2009 à 2020**

Plusieurs organismes sont impliqués dans la récupération de RDD. Certaines matières font l'objet d'une responsabilité élargie des producteurs (REP), comme la *SOGHU* pour la gestion des huiles usées, *Éco-Peinture*, pour la gestion de la peinture, *RecycFluo* pour la gestion des lampes au mercure, *Appel à recycler* pour les piles ou encore *ARPE Québec* pour les PEFVU.

Il est à noter que certaines matières, comme les piles, batteries et bonbonnes de propane, sont également récupérées par des organismes privés, notamment des commerces de détail et les garages automobiles. Ce tonnage échappe au calcul cumulatif, ainsi les quantités présentées sont sous-estimées.

Enfin, une REP des appareils ménagers et de climatisation a vu le jour en 2021 et les écocentres du territoire sont à s'y conformer. Dans la MRC du Rocher-Percé, les trois écocentres récupéreront le matériel contenant des halocarbures dans un enclos fermé et barré dès 2021 pour être traité à l'externe afin de récupérer sécuritairement ces gaz nocifs pour l'environnement. Il s'agit notamment des réfrigérateurs et des congélateurs.

#### 2.4.4.5 Textile

La valorisation du textile est généralement prise en charge par les organismes de réemploi, notamment les centres d'action bénévole et les friperies. En fait, aucun écocentre ou organisme municipal du territoire des deux MRC ne récupère le textile actuellement. Dans le PGMR 2014-2019, il été prévu de quantifier le gisement actuellement valorisé par les organismes, mais cette mesure n'a pas été réalisée.

#### **2.4.4.6 Véhicules hors d'usage**

La récupération des véhicules hors d'usage n'est pas prise en charge par les instances municipales. La récupération se fait donc sur le marché privé. Les véhicules hors d'usage étant constitués en très grande partie de ferraille, la récupération de ces matières est assurée par les entreprises spécialisées qui en tirent des revenus grâce à la vente des métaux.

#### **2.4.4.7 Résidus industriels**

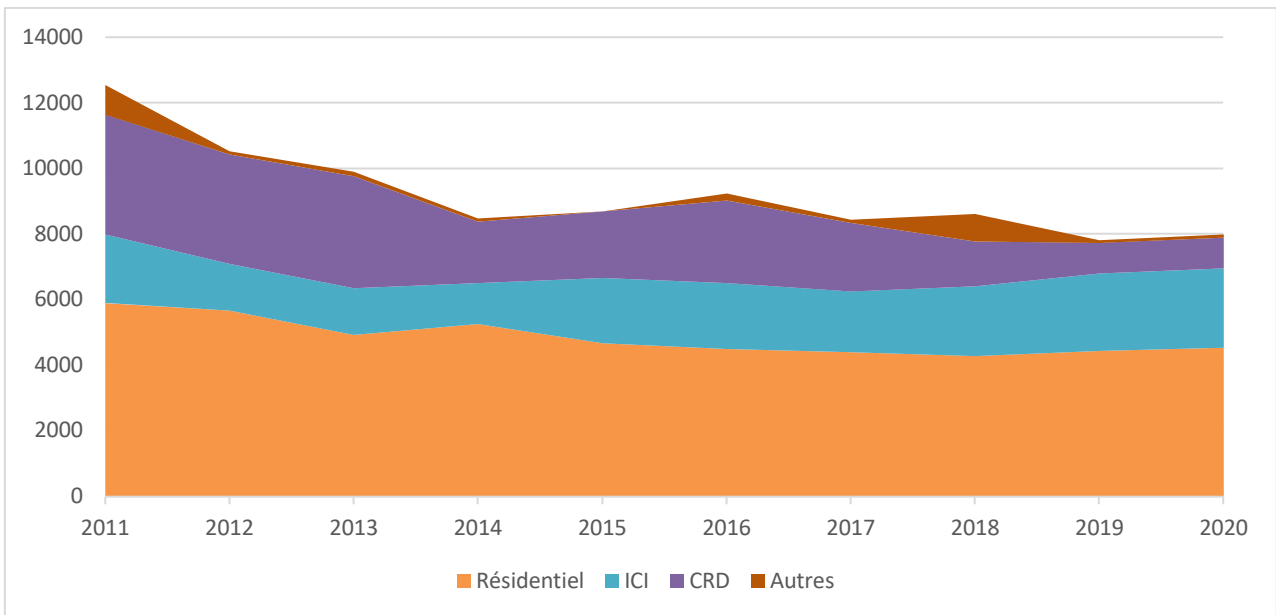
Des résidus industriels de différentes natures sont générés sur les deux territoires dans des proportions et de sources très différentes. Pour la MRC du Rocher-Percé, les résidus industriels découlent surtout de la transformation des produits marins, notamment des carapaces de homard et de crabe et ces produits sont détournés de l'enfouissement puisqu'ils sont soit valorisés en épandage agricole, soit acheminé vers le site de compostage de Chandler.

Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, il en est autrement. L'entreprise LM Wind Power Canada inc. est la plus grande industrie du territoire et génère une quantité significative de résidus découlant de la fabrication des pales d'éoliennes qui sont acheminés au LET. Différentes pistes sont explorées depuis quelques années afin de réduire cet apport à l'enfouissement. L'industrie pétrolière génère occasionnellement quant à elle des boues pétrolières et celles-ci sont acheminées au LET selon les normes du MDDELCC. Aucune autre boue industrielle n'est générée en grande quantité sur le territoire.

### **2.4.5 Enfouissement**

Bien que l'enfouissement constitue encore en 2020 le mode de gestion des MR le plus important, le tonnage qui est encore destiné au LET a diminué depuis 2011. Pour la MRC du Rocher-Percé, on parle globalement d'une diminution de 36 % de l'enfouissement entre 2011 et 2020. La Source : LET de Gaspé

Figure 2.22 illustre l'évolution pour ce territoire. La catégorie « Autres » inclus notamment : les animaux, les boues de station d'épuration, les sols contaminés et les encombrants. À noter qu'en 2020, la quantité d'encombrants enfouies étaient de 72 t.m. pour la MRC du Rocher-Percé et de 367 t.m. pour la MRC de La Côte-de-Gaspé.

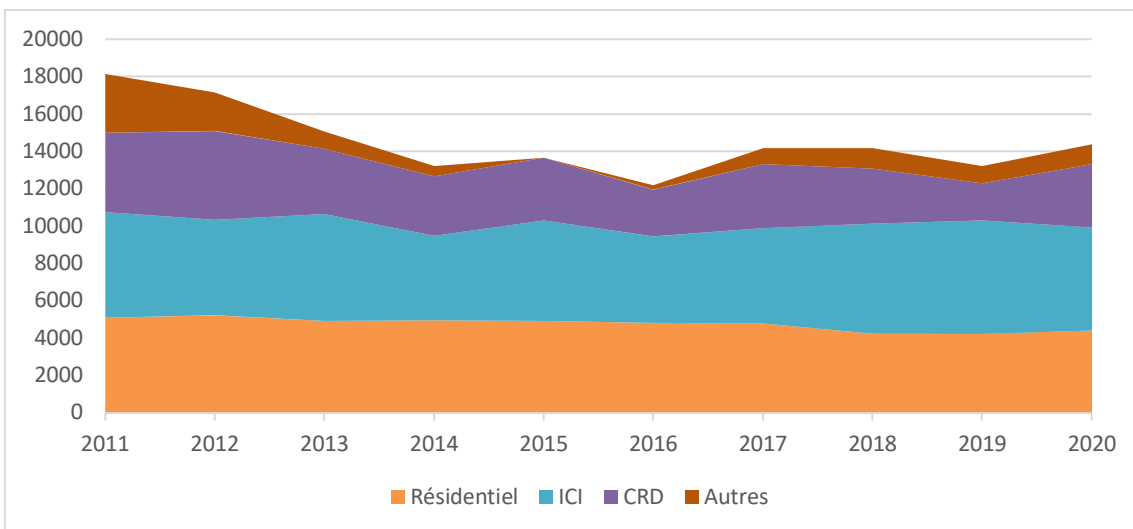


Source : LET de Gaspé

**Figure 2.22 - Tonnage annuel de matières résiduelles enfouies générées dans la MRC du Rocher-Percé de 2011 à 2020**

Le tonnage d'origine résidentielle destiné à l'enfouissement a diminué de 23 %, grâce entre autres à la mise en place d'une collecte des matières organiques. Celui en provenance du secteur ICI a quant à lui augmenté de 16 % imputable principalement au flux touristique et l'activité qui en découle, mais aussi aux modes de consommation toujours grandissants. De façon impressionnante, le tonnage enfoui d'origine CRD a diminué de 75 % entre 2011 et 2020, en raison notamment de la mise en place des écocentres et du détournement du bois et du bardeau d'asphalte de l'enfouissement.

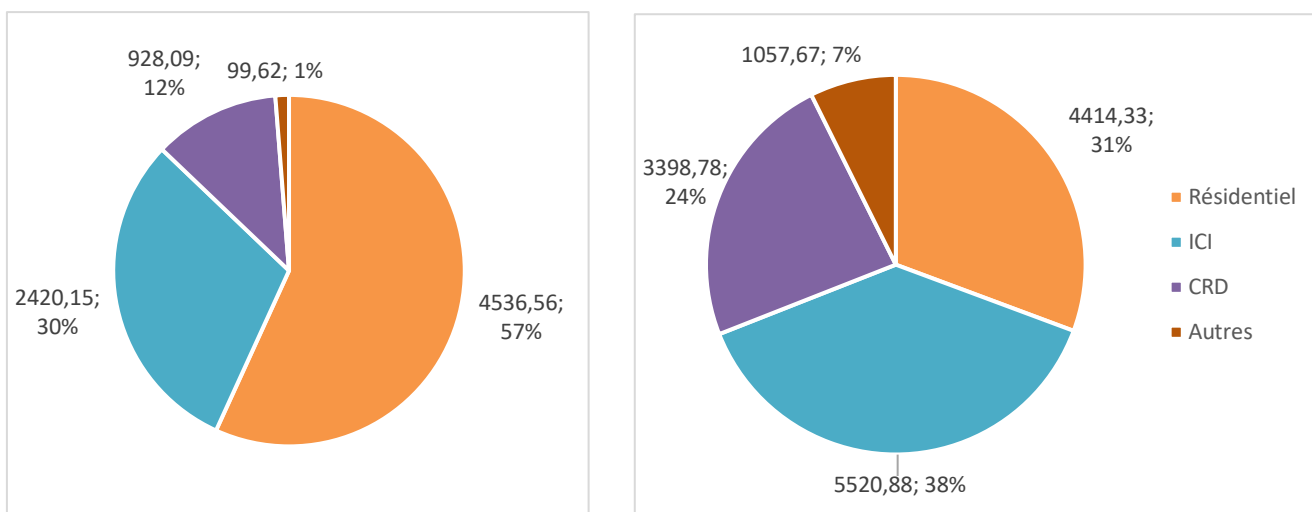
Dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, le constat est similaire, bien que la diminution de chaque secteur soit moins marquée. On note une diminution du tonnage résidentiel de 14 % imputable principalement à l'arrivée du bac brun en 2018. Pour le secteur ICI, on note une légère baisse de 2 % et pour le CRD, une réduction de 20 %. La Figure 2.23 illustre l'évolution pour ce territoire.



Source : LET de Gaspé

**Figure 2.23 - Tonnage annuel de matières résiduelles enfouies générées dans la MRC de La Côte-de-Gaspé de 2011 à 2020**

La prochaine Figure 2.24 illustre la contribution en pourcentage pour chaque type de générateur, et ce par territoire. On observe une distribution différente qui s'explique par le profil tout de même différent en ce qui a trait à l'activité économique.



Source : LET de Gaspé

**Figure 2.24 - Contribution à l'enfouissement de chaque type de générateur pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé en 2020 (en t.m. et %)**

Le graphique de gauche présente les proportions du territoire de la MRC du Rocher-Percé alors que celui de droite fait référence au territoire de la MRC de la Côte-de-Gaspé. Fait à noter, dans la MRC du Rocher-Percé, il faut considérer que 29 % des ICI sont assimilables à la collecte résidentielle, ce qui explique en partie les différences notables entre le 31 % de Côte-de-Gaspé et le 57 % de Rocher-Percé. Autre aspect à considérer soit le fait qu'une grande proportion des déchets générés par les multilogements sont assimilés à la collecte des ICI à Gaspé, ce qui gonfle un peu la part du ICI au détriment du secteur résidentiel.

### 3. ÉNONCÉ DES OBJECTIFS

Cette section présente les objectifs qui soutiennent le présent PGMR relativement à la récupération, à la valorisation et à l'élimination. Les objectifs nationaux sont énoncés, puis adaptés au contexte régional en tenant compte des divers constats réalisés au cours des années passées, des tendances observées de même que des intentions d'actions futures ciblées au PGMR.

#### 3.1 Énoncé des objectifs nationaux

Conjointement avec RECYC-QUÉBEC, le MELCC énonce maintenant ses objectifs relativement à la gestion de matières résiduelles à la fois dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, dont le plan d'action 2019-2024 est paru en 2019, ainsi que dans la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), parue pour sa part en 2020.

En ce qui concerne le Plan d'action 2019-2024, les quatre objectifs suivants concernent l'ensemble des secteurs, c'est-à-dire le secteur résidentiel, ICI et CRD, et les objectifs sont relatifs aux quatre filières de la GMR, soit l'enfouissement, le recyclage des matières recyclables, le recyclage des matières organiques, ainsi que la valorisation aux écocentres.

- Réduire à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;
- Recycler 75 % du papier, du plastique, du carton, du verre et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques générées par le secteur des ICI;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.

Quant à la SVMO, elle vise principalement à détourner de l'enfouissement tout type de matière organique générée par le secteur résidentiel et les ICI, incluant le papier, le carton, le bois, les résidus alimentaires et les biosolides d'origine municipale et industrielle.

Les objectifs de la SVMO sont :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030;
- Réduire de 270 000 t éq. CO<sub>2</sub> les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030.

Les MRC de l'ensemble du Québec doivent aussi se fixer des objectifs régionaux contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux identifiés ci-dessus, qui ne sont pas toujours arrimés entre eux par ailleurs. Il est important de préciser que les objectifs régionaux peuvent être différents des objectifs nationaux et fixer des cibles inférieures ou supérieures à celles énoncées par le gouvernement. En effet, la situation particulière d'une MRC, de par son contexte et ses problématiques régionales, peut justifier une différence entre les objectifs régionaux et nationaux et un écart entre les cibles. Néanmoins, les objectifs régionaux doivent obligatoirement être compatibles avec la Politique.

Les performances de la MRC du Rocher-Percé et de la MRC de La Côte-de-Gaspé, relativement aux cibles fixées dans les objectifs nationaux, ont été évaluées à partir des données compilées depuis 2011, des observations et relevés terrain ainsi que de l'étude de caractérisation des apports résidentiels au LET de Gaspé réalisée en 2015.

À titre de rappel, la performance pour chaque objectif fût évaluée ainsi :

$$\frac{\textit{Quantité actuellement récupérée}}{\textit{Quantité totale produite ou générée par la clientèle}}$$

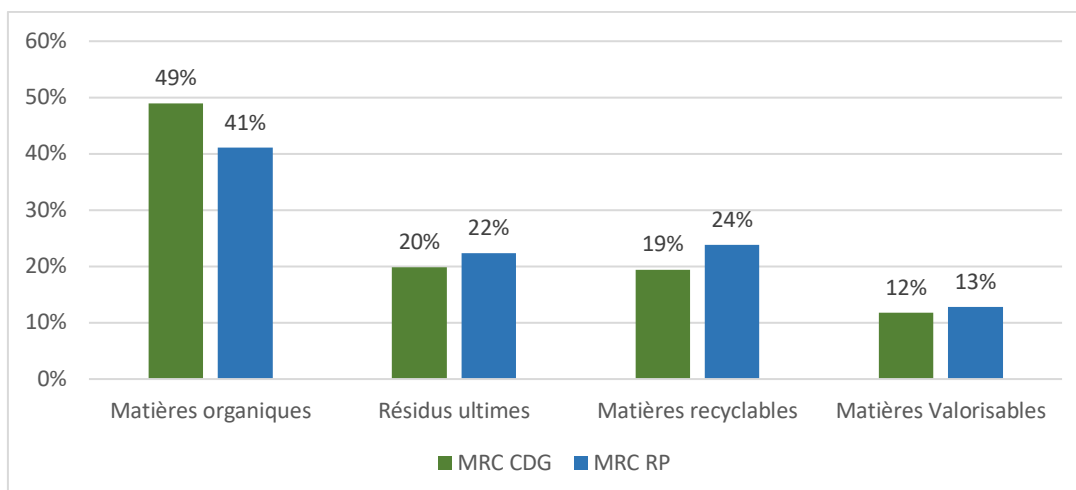
Afin de déterminer le potentiel de récupération ou de valorisation accessible et ainsi fixer des objectifs régionaux réalisables, différentes sources ont été considérées, telles que les données empiriques régionales, les résultats et tendances des cinq dernières années ainsi que les résultats anticipés des actions prévues dans le présent PGMR.

### **3.1.1 Résultats de l'étude de caractérisation au LET**

Grâce à une étude de caractérisation réalisée par la RITMRG au LET de Gaspé en 2015, il a été possible de déterminer les proportions de matières recyclables, compostables et valorisables qui étaient reçues à l'enfouissement au cours de l'été 2015. La Figure 3.1 montre les résultats obtenus lors de cette étude ainsi qu'une projection du potentiel de détournement.

Toutefois, comme la caractérisation a été réalisée sur des arrivages issus du secteur résidentiel seulement, et que les données de tonnages et les objectifs incluent aussi les ICI et les CRD, il serait erroné d'extrapoler ce potentiel de détournement sur toutes les sources d'arrivages et d'en faire un objectif unique.





Source : Étude de caractérisation des déchets enfouis au LET de Gaspé en provenance du secteur résidentiel (RITMRG, 2015)

**Figure 3.1 – Répartition des matières recyclables, compostables ou valorisables enfouies en 2015, sur les arrivages résidentiels, par MRC**

Ceci étant dit, les améliorations suivantes, réalisées entre 2015 et 2020, ont sans aucun doute fait varier la répartition des différentes matières à l'enfouissement.

- Valorisation du gypse (2019) et du parement de vinyle (2020) dans les écocentres de la MRC du Rocher-Percé;
- Implantation d'une collecte porte-à-porte et de lieux de dépôts volontaires pour les résidus verts en 2015 pour le Rocher-Percé et en 2020 pour la Ville de Gaspé;
- Implantation d'un écocentre à Gaspé en 2017, ajoutant le bois et le bardeau d'asphalte à la filière de valorisation;
- Valorisation des matières récupérées lors de la collecte des encombrants en 2015 pour le Rocher-Percé, et en 2019 pour la Ville de Gaspé;
- Implantation de la collecte à trois voies dans la ville de Gaspé en 2018 (résidentiel) et 2019 (ICI);
- Valorisation des boues de fosses septiques dans la Ville de Gaspé depuis 2015;
- Adoption et mise en application d'un règlement obligeant tous les générateurs à participer à la collecte à trois voies (2020), de même que la présence d'agents verts dans la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé en 2021.

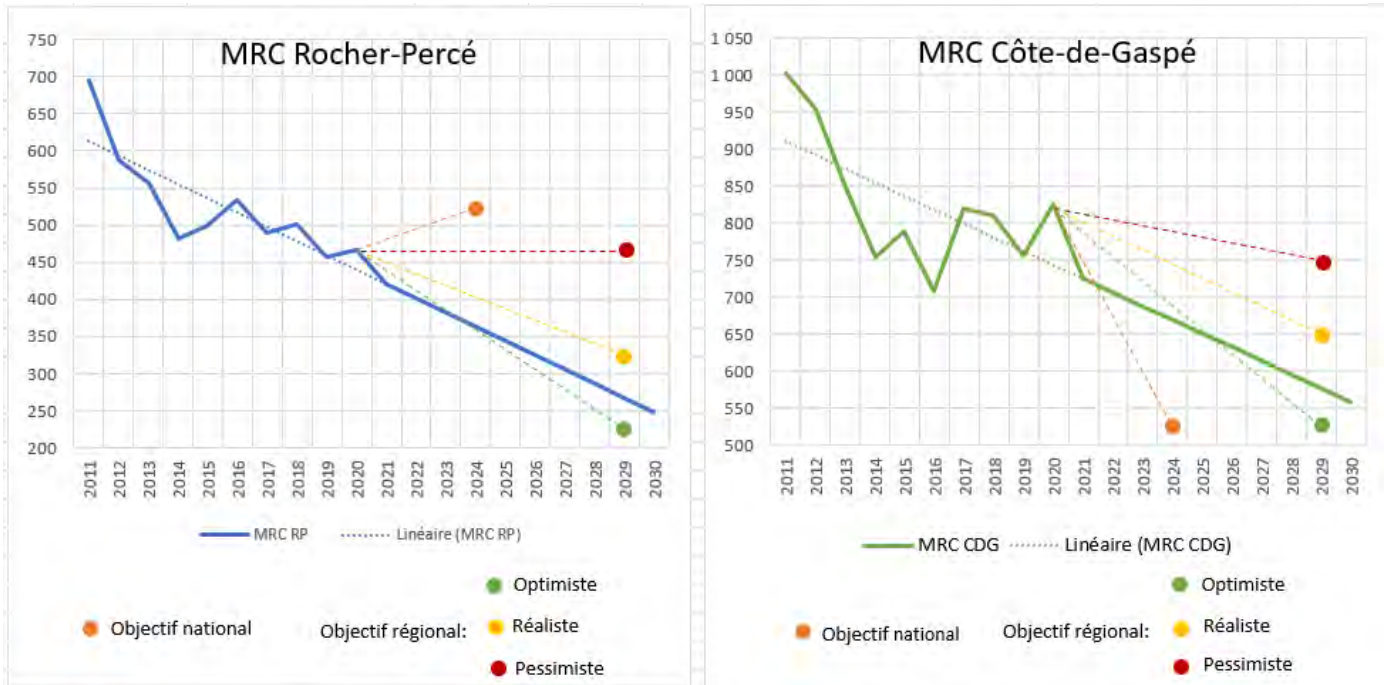
De nouvelles études de caractérisation des apports au LET de Gaspé, mais aussi des rejets générés aux écocentres et au centre de tri de Grande-Rivière sont d’ailleurs prévues dans le cadre des mesures proposées afin de rafraîchir les données existantes, mais aussi de cibler les matières à prioriser.

Considérant les objectifs nationaux ciblés, les résultats de la caractérisation de 2015 et les actions réalisées depuis, les tendances observées, particulièrement depuis l’application du nouveau règlement sur la gestion des matières résiduelles et la présence soutenue d’agents verts, nous avons choisi d’établir les objectifs régionaux à partir de l’amalgame de ces éléments, et ce, pour chaque filière.

### 3.1.2 Objectif « enfouissement »

Le premier objectif du Plan d’action Québécois consiste à « **réduire à 525 kg [ou moins] par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées** ». Cette quantité inclut l’ensemble des secteurs : résidentiel, ICI et CRD.

La figure 3.2 présente la quantité (en kg/hab.) de matières résiduelles totales (résidentiel, ICI et CRD) enfouies de 2011 à 2020 pour la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé, ainsi qu’une projection jusqu’en 2030 si la tendance se maintient.



Source : LET de Gaspé et Étude de caractérisation, RITMRG

**Figure 3.2– Quantité annuelle de matières résiduelles enfouies (en kg par habitant) pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé de 2011 à 2020**

À partir de ces tendances, l'objectif de réduction des matières enfouies par habitant a été décliné selon 3 scénarios : optimiste (O), réaliste (R) et pessimiste (P). Cela nous servira de phare lors de chaque bilan annuel, mais aussi de cible à atteindre pour l'année suivante.

Pour élaborer de tels objectifs, la projection future a d'abord été calculée grâce à l'équation de la courbe de tendance. Ensuite, l'objectif réaliste a été calculé grâce au taux de diminution sur 5 ans de cette courbe, soit de 18% pour la MRC du Rocher-Percé, et de 11% pour la Côte-de-Gaspé. Les objectifs pessimistes représentent quant à eux des quantités de matières enfouies si très peu de changements sont faits dans les comportements, tandis que les objectifs optimistes représentent une situation idéale, qui dépassent nos attentes et la tendance de diminution observée.

Depuis 2015, la MRC du Rocher-Percé atteint la cible nationale de 525 kg (point orange), avec une production annuelle de 467 kg/hab. en 2020. Depuis 2011, on remarque une baisse de la quantité de matières enfouies par habitant d'environ 19 kg par année, soit une diminution de 18% entre 2015 et 2020.

En ce qui concerne la MRC de la Côte-de-Gaspé, plus de chemin reste à parcourir pour se rapprocher de la cible nationale. En effet, on enfouissait toujours 826 kg/hab. en 2020 dans cette MRC, vraisemblablement dû à la présence de la grande industrie dans la Ville de Gaspé. La baisse des matières enfouies par habitant se situe plutôt autour de 18 kg par année, pour une diminution de 11% entre 2015 et 2020.

En considérant seulement la portion des matières enfouies par le secteur résidentiel en 2020, la MRC Côte-de-Gaspé aurait une performance supérieure, avec 253 kg/hab. alors que celle de la MRC du Rocher-Percé serait de 265 kg/hab.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a place à l'amélioration sur les deux territoires si l'on prend en compte les constats de la caractérisation. Considérant que la MRC du Rocher-Percé a déjà atteint la cible, que les résultats de la MRC Côte-de-Gaspé sont très influencés par les volets ICI et CRD et l'activité économique qui en découle et en prenant en compte la tendance présentée en Source : LET de Gaspé et Étude de caractérisation, RITMRG

Figure 3.2, nous viserons des objectifs réalistes soit de réduire la quantité de matières éliminées à **325 kg/hab. pour la MRC du Rocher-Percé et à 650 kg/hab. pour la MRC de la Côte-de Gaspé d'ici 2029.**

### **3.1.3 Objectif « recyclage »**

Pour la clientèle résidentielle, la collecte du bac bleu est implantée depuis 1999 sur les deux territoires et le taux moyen de participation est 86% avec des variations de 75 à 95% selon les saisons. Quant aux ICI, sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé, la collecte auprès des ICI est réalisée de façon manuelle, adaptée aux fréquences requises par ceux-ci, ce qui procure une excellente qualité. Cependant l'espace de stockage est problématique pour certains

commerces. Du côté de la Ville de Gaspé, les ICI ont accès à des conteneurs à chargement avant, ce qui facilite la collecte, mais a pour effet de détériorer la qualité des matières et d'augmenter significativement la présence de contaminants. Et pour les quatre autres municipalités, c'est une collecte des ICI assimilée à la collecte résidentielle avec une utilisation mixte des outils (bacs et conteneurs).

Tel qu'illustré à la Figure 2.11, les quantités accueillies au Centre de tri de Grande-Rivière ont augmenté de 21% entre 2009 et 2020, et se situent présentement à environ 4 300 tonnes. Une cible exprimée sous forme de tonnes n'est pas envisagée puisque plusieurs paramètres ou nouvelles pratiques viennent fausser cette donnée telle que l'utilisation de papiers et fibres dans le processus de compostage (papillotes) ou la composition des contenants qui sont fabriqués de matières plus légères, mais plus volumineuses et nombreuses.

Ceci étant dit, les résultats de la caractérisation de 2015 estiment qu'il y a encore environ 24 % de matières **potentiellement** recyclables de source résidentielle qui était toujours dirigée vers l'enfouissement.

Toutefois, ce 24 % ne tiennent pas compte du potentiel **réel** des matières et des marchés d'accueil pour celles-ci ni des modalités très variables associées au recyclage comme le chantier de modernisation, la liste des matières visées en évaluation, la COVID qui influence les choix d'emballages et la consigne à venir.

Considérant la mouvance associée à cette filière, nous avons choisi d'établir un objectif basé sur une réduction à l'enfouissement des matières recyclables à réel potentiel de recyclage. Sachant qu'en 2015, nous étions à un ratio de 24 % encore enfoui par la source résidentielle, et considérant qu'une seconde caractérisation sera réalisée dans les premières années du PGMR, nous visons l'atteinte de l'objectif suivant soit de **réduire l'enfouissement des matières potentiellement recyclable à 12 % en 2029**.

Pour le volet ICI, puisqu'aucune donnée de référence relative aux matières recyclables à l'enfouissement n'est disponible, nous privilégierons, avant la réalisation de la première caractérisation, une approche « changement de comportement » en documentant le nombre de non-conformités, principalement la présence de carton au conteneur. L'objectif sera de réduire d'au moins 80 % ces comportements d'ici l'échéance du plan d'action en misant sur le règlement et la présence des agents verts.

Il reste donc du travail à faire pour augmenter les taux de participation au bac bleu du secteur résidentiel, pour éliminer complètement les cartons et fibres à l'enfouissement et pour faciliter et optimiser les collectes du secteur commercial.

#### **3.1.4 Objectif « matières organiques »**

Dans un premier temps, le PAQ 2019-2024 vise à recycler 60% de la matière organique générée par les ICI (excluant le secteur agroalimentaire) d'ici 2023, tandis que la SVMO vise à recycler 70% des matières organiques visées d'ici 2030. Dans le cas de la SVMO, les

matières visées sont les résidus alimentaires et verts, le papier et le carton, le bois, les biosolides municipaux et les biosolides papetiers.

La détermination d'un pourcentage de valorisation de la matière organique nécessite de connaître la quantité exacte de matière organique enfouie. Encore une fois, il serait erroné d'extrapoler cette quantité à partir des résultats obtenus lors de la caractérisation réalisée au LET en 2015, puisqu'elle fût réalisée sur les arrivages provenant du secteur résidentiel seulement et que de nombreux changements ayant un impact sur la quantité de matières organiques enfouies sont survenus entre 2015 et le moment d'écrire ces lignes, notamment :

- Implantation d'une collecte porte-à-porte et de lieux de dépôts volontaires pour les résidus verts en 2015 pour le Rocher-Percé et en 2020 pour la Ville de Gaspé;
- Implantation de la collecte à trois voies dans la ville de Gaspé en 2018 (résidentiel) et 2019 (ICI);
- Valorisation des boues de fosses septiques dans la Ville de Gaspé depuis 2015;
- Adoption et mise en application d'un règlement obligeant tous les générateurs à participer à la collecte à trois voies (2020), de même que la présence accrue d'agents verts dans la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé en 2021.
- Implantation du Programme de récupération en supermarché (PRS) par des organismes locaux dans certaines villes du territoire;
- Contexte particulier dû à la COVID-19 (2020) qui a fait basculer certaines matières du secteur commercial vers le résidentiel et forcé des générateurs à opter pour des options d'emballages individuels et jetables.

Il faudra donc attendre la réalisation de la prochaine étude de caractérisation au LET, laquelle est prévue au plus tard pour l'été 2023, pour avoir une meilleure image de proportion des matières organiques enfouies qui auraient dû être compostées. Ce type d'étude comporte des limites importantes puisqu'elle offre une photo du potentiel de détournement dans le temps.

Toutefois, il nous apparaît nécessaire de se fixer un objectif en termes de quantité de matière organique récupérée par habitant. Puisque l'expérience pour le secteur de la ville est trop récente pour établir des tendances et que l'année 2020 a été teintée par la COVID, nous avons calculé le ratio de kg/hab. pour l'année 2019 pour la MRC du Rocher-Percé et la ville de Gaspé. Puis nous avons refait l'exercice avec les neuf premiers mois de 2021 considérant le nouveau règlement en vigueur et les suivis réalisés de façon plus soutenue. Les résultats sont présentés au Tableau 3.1 :

**Tableau 3.1- Génération de matières organiques par habitant du secteur résidentiel pour la Ville de Gaspé et la MRC du Rocher-Percé**

	Ville de Gaspé (kg/hab.)	MRC du Rocher-Percé (kg/hab.)
<b>2019</b>	64	60
<b>2021</b>	71	65

Un deuxième indicateur nous apparaît intéressant soit le taux de participation à la collecte à trois voies. En effet, le nombre de participants à la collecte des matières organiques est connu en continu grâce aux transpondeurs RFID en place depuis 2016 pour la MRC du Rocher-Percé et 2017 pour la Ville de Gaspé.

Nous sommes donc en mesure de calculer le taux de participation réel en 2021 en divisant le nombre de portes participantes par le nombre de portes qui a accès à un bac à compost. Nous considérons comme un participant, une adresse qui sort son bac brun au moins 5 fois par année. Nous pouvons ainsi tenir compte des plex qui partagent des bacs, puisqu'un seul bac peut servir pour plusieurs familles. Il est à noter que les ICI assimilés à la collecte résidentielle des bacs bruns ont été retirés du calcul.

En 2021, les taux de participation moyens se situaient à 44% pour la MRC du Rocher-Percé, et à 60% pour la Ville de Gaspé. Ces taux ont été calculés par l'application des deux équations suivantes :

$$\text{Taux de participation (secteur résidentiel)} = \left( \frac{\text{Nombre de portes participantes}}{\text{Nombre de portes qui ont accès à un bac à compost}} \right) \times 100$$

Bien qu'une marge d'erreur soit associée aux données découlant des périodes où celles-ci sont absentes (panne du système), on peut tout de même évaluer au taux de participation résidentiel sur différentes périodes de l'année et croiser cet indicateur avec les quantités reçues au site de compostage pour traitement.

À la lumière de ces données et à défaut de détenir toutes les informations pour soutenir l'objectif national, notre objectif régional concernant les matières organiques se ventiler en deux volets soit :

- **Augmenter de 30 % le ratio de kg de matières organiques récupéré par habitant d’ici 2029.** Cet objectif est indépendant du taux de participation puisque certains participants n’utilisent toujours pas leur bac brun de façon optimale;
- **Atteindre et maintenir 70 % de taux de participation à la collecte des matières organiques pour le secteur résidentiel d’ici 2029.**

Dans un deuxième temps, la SVMO fixe l’objectif ambitieux de « **Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d’ici 2025** ». L’expérience de la RITMRG, qui a débuté l’implantation d’une collecte municipalisée des matières organiques dans le secteur des ICI en 2013 (MRC Rocher-Percé) et 2019 (Ville de Gaspé), révèle qu’il faut accorder beaucoup de temps et d’énergie à cette clientèle. Bien que la quasi-totalité des ICI générateurs de matière organique<sup>13</sup> ait déjà été rencontrée par les employés de la RITMRG et que 100% de ces deux territoires soient desservis par la collecte, force est de constater que la pérennité de cette implantation nécessite un suivi rigoureux et personnalisé doublé d’un outil réglementaire pour convaincre les récalcitrants.

En 2021, la Ville de Gaspé avait implanté cette collecte dans 76% des ICI générateurs de matières organiques, tandis que le taux était d’environ 92% pour la MRC du Rocher-Percé. Dans ces deux cas, les ICI ont le choix d’utiliser soit des bacs roulants 240L, soit des conteneurs à chargement avant. L’implantation auprès des ICI des municipalités clientes (Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme et Murdochville) suivra le déploiement d’une solution de gestion des matières organiques sur ces territoires.

$$\begin{aligned} & \text{Taux de participation (secteur ICI)} \\ & = \left( \frac{\text{ICI générateur de M.O. ayant implanté le compost}}{\text{Nombre de ICI générateur de M.O.}} \right) \times 100 \end{aligned}$$

Le Tableau 3.2 résume les données prises en compte pour le calcul de ce taux de participation.

**Tableau 3.2 – Taux de participation au compostage, secteur ICI, en 2021**

	Ville de Gaspé	MRC du Rocher-Percé
ICI générateur de M.O.	148	132
ICI générateur ; compost implanté	112	121
ICI générateur ; Compost non implanté	36	11
% de participation des ICI	76%	92 %

<sup>13</sup> Seuls les ICI générant des matières organiques dans le cadre de leurs opérations sont considérés

Puisque la grande majorité des ICI sont déjà desservie et participante à la collecte des matières organiques, l'objectif régional retenu sera de **maintenir la participation à la collecte des matières organiques chez 95% des ICI générateurs**. Fait particulier sur le territoire, les industries génératrices de matières organiques comme les usines de transformation de produits marins ou de bleuets dirigent déjà leurs résidus vers les filières de valorisation agricole ou du compostage et leurs arrivages au LET sont refusés en tout temps à moins d'événement d'urgence. Ils sont donc intégrés à l'objectif ciblé bien que ce secteur l'ait déjà dépassé et maintenu depuis plusieurs années.

Dans un troisième temps, la SVMO mentionne un objectif en lien avec la desserte du territoire, soit d'**instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025**. En ce qui concerne la MRC du Rocher-Percé et la Ville de Gaspé, cet objectif est déjà atteint. Le déploiement d'une solution de gestion des matières organiques pour les municipalités des Grande-Vallée, Petite-Vallée, Cloridorme et Murdochville fait partie des mesures proposées dans le PGMR et est prévu pour 2025. Il est donc convenu de maintenir ce dernier objectif tel que présenté.

### **3.1.5 Objectif « CRD »**

Comme on peut le voir sur Figure 2.22 présentée précédemment, les résidus CRD sont passés du 2<sup>e</sup> rang en importance des matières enfouies en 2013 (28%) au 3<sup>e</sup> rang en 2020 (19%), après les résidus du secteur résidentiel et des ICI.

Le quatrième objectif du PAQ 2022-2029 concernent les matières issues des travaux de construction, rénovation et démolition, soit les résidus d'agrégat (béton, brique, asphalte et pierre), le bois, le bardeau d'asphalte, le gypse, les fenêtres, etc. L'objectif national est de **recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD**.

En 2020, sur le territoire de référence, 4 476 tonnes de bois, de bardeau d'asphalte, de gypse et de béton ont été valorisées, tandis que 4 327 tonnes de résidus CRD ont été dirigées vers l'enfouissement, pour 19% du total des matières enfouies. De ce tonnage valorisé, 3035 tonnes de bois et bardeau ont été utilisé en matériel de recouvrement, considérant qu'aucun autre marché n'était disponible à moins de 500 km et que ça permettait d'éviter d'extraire des matériaux nobles tels le sable et le gravier. Les résidus d'agrégats ne constituent pas un enjeu particulier puisqu'ils sont maintenant acceptés aux écocentres des municipalités partenaires de la RITMRG, qu'ils représentaient seulement 2% du total des matières générées en 2020 et qu'ils sont généralement valorisés par les entrepreneurs comme matériel de remblai.

La quantité réelle de résidus CRD générée sur notre territoire est toutefois difficile à calculer en raison de l'absence de données sur la valorisation à la source faite par les entrepreneurs et de la manière dont les entrées et sorties de matières aux écocentres sont comptabilisées. Pour ces raisons, l'objectif régional portera plutôt sur une diminution de la quantité de résidus de CRD enfouis par rapport à une année de référence, contrairement à un pourcentage des



matières générées, comme pour l'objectif national. Deux objectifs régionaux sont retenus soit de **réduire de 50% la quantité de CRD enfoui en 2029, par rapport à 2020 dans un premier temps puis de réduire de 50 % pour la même période la quantité de bois/bardeau destiné au matériel de recouvrement si les marchés se développent tant au niveau du bois que du bardeau d'asphalte**. On espère donc réduire à 2 163 tonnes la quantité de résidus CRD enfouis pour la dernière année du PGMR.

Le Tableau 3.3 présente le taux de valorisation des résidus de CRD pour l'année 2020.

**Tableau 3.3 – Bilan des quantités de CRD en 2020**

	MRC du Rocher-Percé	MRC de La Côte-de-Gaspé
Quantité de résidus de CRD éliminés réelle (tonnes) <sup>1</sup>	928	4 327
Quantité de résidus de CRD valorisés réelle (tonnes) <sup>2</sup>	562	1080
Quantité de résidus de CRD réutilisés réel (tonnes) <sup>3</sup>	2205	829

<sup>1</sup> Calculée d'après les arrivages au LET de Gaspé

<sup>2</sup> Calculée d'après les données compilées et recueillies sur le territoire pour le bois, le bardeau, le gypse et le béton)

<sup>3</sup> Calculée d'après les données cumulées au registre d'intrants au LET

À la lumière des informations et analyses qui précèdent, nous avons regroupé au **Tableau 3.4** un rappel des objectifs nationaux et les objectifs régionaux retenus dans le cadre du présent PGMR conjoint en nous inspirant des objectifs nationaux, mais aussi du contexte régional et des constats réalisés.

**Tableau 3.4– Objectifs nationaux et objectifs régionaux pour les MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé**

Filière	Objectifs nationaux 2024 (PA) et ultérieur (SVMO) <sup>1</sup>	Objectifs régionaux <sup>2</sup>	MRC Côte-de-Gaspé		MRC Rocher-Percé	
			Résultat 2020	Cibles 2029	Résultat 2020	Cibles 2029
Enfouissement <sup>3</sup>	Réduire à <b>525 kg/hab.</b> la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 175 kg par habitant par rapport à 2015	Réduire la quantité de matières éliminées à 650 kg/hab. pour la MRC Côte-de-Gaspé et à 325 kg/hab. pour la MRC Rocher-Percé en 2029 (objectif réaliste)	826 kg/hab.	O : 525 R : 650 P : 750	467 kg/hab.	O : 225 R : 325 P : 460
Recyclage (PCVMP)	Recycler <b>75 %</b> du papier, du carton, du verre, du métal et du plastique résiduels, soit 5% d'augmentation par rapport à l'objectif de 2015.	Réduire l'enfouissement des matières potentiellement recyclables à 12 % en 2029	24 % en 2015	12 % en 2029	24 % en 2015	12 % en 2029
Matières organiques	Recycler 60 % de la matière organique (PAQ);	Atteindre 70 % de taux de participation résidentielle à la collecte des matières organiques d'ici 2029.	60%	70%	44%	70%
	Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la Stratégie de valorisation de la matière organique (résidus alimentaires et verts, papier et carton et bois) en 2030 (SVMO)	Augmenter de 30 % le ratio de kg de matières organiques récupéré par habitant d'ici 2029;	71 kg/hab.	92 kg/hab.	65 kg/hab.	85 kg/hab.
	Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025	Maintenir la participation à la collecte des matières organiques dans 95% des ICI générateurs de matière organique	76%	95%	68 %	95%
	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025	Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025	20 % du territoire	100 % du territoire	100 % du territoire	100 % du territoire
CRD	Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD.	Réduire de 50% la quantité de CRD enfouis en 2029, par rapport à 2020	3399 tonnes	1699 tonnes	928 tonnes	464 tonnes
		Réduire de 50 %, la quantité de bois et bardeau destinés au recouvrement	2205 tonnes	1103 tonnes	829 tonnes	415 tonnes

<sup>1</sup> Les objectifs nationaux sont tirés de Plan d'Action (2024) et de la SVMO (2025 ou 2030)

<sup>2</sup> Les objectifs régionaux concernent la MRC du Rocher-Percé et la MRC de La Côte-de-Gaspé.

<sup>3</sup> L'objectif de réduction des matières enfouies par habitant a été décliné selon 3 scénarios : optimiste (O), réaliste (R) et pessimiste (P).

## 4. ÉNONCÉ DES ORIENTATIONS ET MESURES

Afin d'atteindre les objectifs fixés dans le PGMR et de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique, un plan d'action a été produit. Ces mesures, au nombre de 57, ont été associées à sept orientations présentées au tableau 4.1. Ces orientations reflètent autant les préoccupations locales (orientations 1, 3, 4, 5 et 6) et régionales (orientation 2) en matière de GMR qu'un souci de faire les choses autrement plus en amont avec l'orientation no.7. Ces 57 mesures prennent en compte l'expérience de la dernière décennie, des tendances observées découlant de nos essais et erreurs et surtout d'une réflexion plus large qui part du constat que la gestion responsable des matières résiduelles a fait de petits gains au cours des dernières années et qu'il faut agir plus en amont et de façon concertée au Québec si l'on désire juguler l'hémorragie de la consommation et de ses effets pervers.

Puisque la majorité des infrastructures et des services sont en place depuis plusieurs années, les mesures proposées devront agir plus finement, en priorisant des actions qui favorisent le changement de comportement, ce qui implique plus de présence terrain et d'interactions avec la clientèle.

Les MRC visées ont donc choisi d'investir dans une transition ferme vers l'amont soit une approche de meilleurs choix de consommation ou de pratiques qui mèneront vers une réduction des quantités de matières résiduelles à gérer ce qui, au final, se traduira en économie. Et c'est en accompagnant nos citoyens, institutions, commerces, industries et entrepreneurs vers une meilleure utilisation des ressources, une réduction des matières générées et une responsabilisation du générateur que nous atteindrons les cibles fixées.

Fait à noter, considérant la faible probabilité de vidanges des étangs aérés sur les territoires concernés, aucune mesure relative à la gestion des boues de station d'épuration n'a été ciblée. Ceci étant dit, les municipalités s'engageront techniquement et financièrement, en toute cohérence avec le présent PGMR, vers des orientations de valorisation des boues qui seront générées si tel est le cas d'ici l'échéance 2029.

Le Tableau 4.1 présente les sept orientations du PGMR ainsi qu'une description pour chacune.

**Tableau 4.1 – Orientations du PGMR**

#	Orientation	Description
1	Offrir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs des MRC et de la Politique	Pour garantir un taux de valorisation maximal, il faut que les services soient disponibles, que les outils soient performants, que toutes les clientèles soient desservies
2	Favoriser une gestion régionale des matières résiduelles qui soit innovante et économiquement viable	L'objectif étant d'assurer des retombées régionales et d'optimiser NOS installations, NOS investissements, NOS emplois. Puisqu'il faut poser des gestes pour augmenter le taux de valorisation, pourquoi ne pas en faire bénéficier nos populations tout en réduisant les impacts ?
3	Assurer l'efficacité du PGMR par le <i>leadership</i> , l'information, la concertation et la collaboration des acteurs municipaux	Éviter le dédoublement et encourager le regroupement. On évite ainsi les pertes de temps et on favorise la cohérence de nos pratiques sur les territoires des MRC du Rocher-Percé et Côte-de-Gaspé.
4	Soutenir les générateurs de matières résiduelles pour favoriser une gestion plus responsable de leurs matières	Optimiser la gestion des MR chez la clientèle, assurer un meilleur tri, de meilleurs choix de gestion ne peuvent que diminuer l'enfouissement et augmenter le taux de mise en valeur.
5	Déployer une stratégie de communication musclée et ludique faisant la promotion d'une saine gestion des matières résiduelles	Pour faire connaître le PGMR, les réalisations, les résultats obtenus, les trucs. Pour faire de la gestion des matières résiduelles, un sujet quotidien !
6	Appliquer des mesures incitatives et coercitives afin d'atteindre les objectifs de la Politique	Offrir des outils d'encouragements, mais aussi des outils qui permettent de corriger de mauvais comportements.
7	Vers une vision stratégique en amont de la gestion des matières résiduelles classique	Forcer la consommation responsable des ressources, adopter une approche circulaire et mettre en œuvre les meilleures actions en termes de réduction d'impacts

Ces sept orientations se déclinent au travers de 55 mesures qui permettront de concrétiser le tout sous forme d'actions. Le Tableau 4.2 explique l'approche de présentation choisie pour chaque mesure qui permet de comprendre les modalités de déploiement de chacune d'entre

elles. Un résumé des mesures se trouve au Tableau 4.3 alors que le tableau complet est présenté à l'ANNEXE I.

**Tableau 4.2 – Explication du tableau détaillé des mesures prévues**

<b>MESURE 0.0</b>	<b>Titre de la mesure</b>
<b>No</b>	Numéro de la mesure
<b>Action proposée</b>	LE QUOI : Description de la mesure
<b>Description du contexte et justification de la mesure</b>	LE POURQUOI : présenter le contexte ou les éléments généraux qui justifient que la mesure soit proposée
<b>Type d'actions</b>	On précise si c'est une action qui mène à un acquis de connaissance, de l'ISÉ, d'un service, d'une infrastructure, d'un aspect réglementaire, d'une politique, de réduction à la source ou autre.
<b>Moyens de mise en oeuvre</b>	LE COMMENT : on y précise les grandes étapes prévues
<b>Secteur visé</b>	POUR QUI : on s'adresse au secteur résidentiel, ICI ou CRD
<b>Acteurs de la mise en oeuvre</b>	PAR QUI : on désigne l'organisme responsable
<b>Enjeu et objectif visé</b>	DANS QUEL BUT : les objectifs visés par la mesure proposée
<b>Contribution aux objectifs</b>	Pour faire le lien avec les objectifs du PAQ ou du SVMQ
<b>Résultats attendus</b>	RÉSULTATS : on identifie des indicateurs mesurables, quantifiables, vérifiables
<b>Échéancier</b>	QUAND : on y cible un moment de réalisation
<b>Budget ventilé</b>	COMBIEN : on y présente le montant ponctuel ou récurrent à prévoir

**Tableau 4.3 - Mesures prévues**

**Orientation 1 : Offrir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs des MRC et de la Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles**

*Pour garantir un taux de valorisation maximal, il faut que les services soient disponibles, que les outils soient performants, que toutes les clientèles soient desservies.*

<b>No.</b>	<b>Actions proposées</b>
1.1	Se doter d'agents de sensibilisation ou agent vert
<b>Réduction à la source</b>	
1.2	Accompagner et soutenir les services de récupération alimentaire sur le territoire
<b>Réemploi</b>	
1.3	Planter le réemploi des matières dans les écocentres
1.4	Documenter le réemploi : aux écocentres et auprès des organismes
1.5	Développer un programme de soutien aux organismes œuvrant dans la réduction à la source et le réemploi
1.6	Transformer certaines matières reçues aux écocentres en produits destinés à la vente
<b>Recyclage</b>	
1.7	Évaluer les scénarios de gestion des matières organiques (excluant les boues) pour assurer leur valorisation
1.8	Planter le mode de gestion des matières organiques retenu (excluant les boues)
1.9	Caractériser les rejets au centre de tri
1.10	Planter la collecte à deux ou trois voies dans les espaces publics
1.11	Moderniser le centre de tri des matières recyclables
<b>Valorisation</b>	
1.12	Caractériser les rejets des écocentres
1.13	Trouver de nouveaux débouchés aux matières non valorisées aux écocentres
1.14	Organiser des événements favorisant la mise en valeur de matières résiduelles
1.15	Détourner les résidus verts de l'enfouissement par l'implantation d'apport volontaire ou de collecte spéciale
1.16	Documenter les matières valorisables recueillies aux différents points d'accueil (ICI)

## Enfouissement

- 1.17 Caractériser les apports au LET afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement
- 1.18 Valoriser le biogaz capté au LET (mesure hors PGMR mais conservée par la RITMRG)

## Orientation 2 : Favoriser une gestion régionale des matières résiduelles qui soit innovante et économiquement viable

*L'objectif étant d'assurer des retombées régionales et d'optimiser NOS installations, NOS investissements, NOS emplois. Puisqu'il faut poser des gestes pour augmenter le taux de valorisation, pourquoi ne pas en faire bénéficier nos populations tout en réduisant les impacts ?*

No.	Actions proposées
2.1	Évaluer la faisabilité technico-économique de la transformation régionale d'au moins deux matières
2.2	Implanter les solutions de transformation, de valorisation et de mise en marché régionales retenues en 2.1
2.3	Pérenniser les marchés d'utilisation locaux et régionaux des produits développés par la RITMRG
2.4	Favoriser la collaboration avec des acteurs des MRC voisines pour améliorer la gestion des matières résiduelles
2.5	Documenter les projets qui s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire
2.6	Faciliter et promouvoir l'implantation de mesures concrètes d'économie circulaire chez les ICI et CRD

## Orientation 3 : Assurer l'efficacité du PGMR par le *leadership*, l'information, la concertation et la collaboration des acteurs municipaux

*Éviter le dédoublement et encourager le regroupement. On évite ainsi les pertes de temps et on favorise la cohérence de nos pratiques sur les territoires des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé.*

No.	Actions proposées
3.1	Uniformiser les devis d'appel d'offres et réaliser des appels d'offres regroupés lorsqu'applicable
3.2	Intégrer des clauses et articles favorisant de meilleures pratiques de GMR et ÉC dans les devis d'appel d'offres
3.3	Se doter d'une politique municipale de consommation responsable audacieuse et de bonnes pratiques GMR
3.4	Mesurer et diffuser régulièrement les progrès et l'atteinte des objectifs ciblés par le PGMR
3.5	Renforcer le réseau d'échange avec les décideurs en mettant en place un canal de communication actif et privilégié
3.6	Tenir deux rencontres annuelles du comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR et les acteurs des services municipaux

**Orientation 4 : Soutenir les générateurs de matières résiduelles pour favoriser une gestion plus responsable de leurs matières**  
*Optimiser la gestion des matières résiduelles chez la clientèle, assurer un meilleur tri et de meilleurs choix de gestion pour diminuer l'enfouissement et augmenter le taux de mise en valeur.*

No.	Actions proposées
4.1	Accompagner les ICI et CRD vers une gestion des matières résiduelles qui respecte le principe des 3RV et qui met l'emphase sur la réduction et le réemploi
4.2	Développer le réseau de proximité avec les agents de changement pour optimiser l'approche ISÉ et éviter les dédoublements
4.3	Réaliser des séances d'échange et d'information avec les différents groupes d'acteurs du territoire
4.4	Proposer un service d'accompagnement et de prêt d'outils de GMR destiné aux organisateurs d'événements
4.5	Bonifier et diffuser une boîte à outils pour la bonne GMR chez les ICI
4.6	Développer un plan d'accompagnement en GMR pour les situations d'urgence

**Orientation 5 : Déployer une stratégie de communication musclée et ludique faisant la promotion d'une saine gestion des matières résiduelles**

*Pour faire connaître le PGMR, les réalisations, les résultats obtenus, les trucs. Pour faire de la gestion des matières résiduelles un sujet quotidien !*

No.	Actions proposées
5.1	Se doter des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer le déploiement rigoureux du plan de communication et ISÉ
5.2	Mettre à jour le site web de la RITMRG et assurer le lien à partir des sites web de toutes les municipalités partenaires et clientes
5.3	Assurer une présence régulière, attrayante et engageante de la RITMRG sur les réseaux sociaux, ainsi qu'une bonne diffusion par les partenaires
5.4	Intensifier les activités de sensibilisation auprès des jeunes
5.5	Actualiser ou créer des outils d'information personnalisés destinés grandes catégories de générateurs
5.6	Faire connaître à tous les générateurs les objectifs de la Politique Québécoise de GMR et du PGMR régional



## **Orientation 6 : Appliquer des mesures incitatives et coercitives afin d'atteindre les objectifs de la Politique**

*Offrir des outils d'encouragement, mais aussi des outils qui permettent de corriger de mauvais comportements.*

<b>No.</b>	<b>Actions proposées</b>
6.1	Appliquer le règlement GMR de façon soutenue, dans une approche progressive et documentée
6.2	Documenter les constats et résultats en termes de changements de comportement
6.3	Promouvoir les programmes d'aide disponible pour les générateurs de matières résiduelles.
6.4	Offrir un programme de soutien financier pour l'acquisition d'outils et de produits visant la réduction des matières enfouies
6.5	Implanter une tarification incitant à la réduction de l'enfouissement et du taux de présentation des bacs
6.6	Évaluer des scénarios de réduction de la fréquence de collecte des déchets
6.7	Implanter le scénario de réduction des fréquences de collecte des déchets retenu en 6.6
6.8	Instaurer un programme de reconnaissance des bonnes pratiques GMR chez les ICI
6.9	Mettre en place un budget participatif financé par la redevance à l'enfouissement.

## **Orientation 7 : Vers une vision stratégie en amont de la gestion des matières résiduelles classique**

*Parce qu'il est maintenant temps de voir plus loin et de viser plus haut, on ne doit plus se contenter de gérer des matières résiduelles, mais plutôt amorcer une véritable réflexion en amont de leur génération même. Cette orientation se construira au fil des échanges entre les différents acteurs du milieu. Cette réflexion a déjà débuté par le dépôt d'un mémoire dans le cadre des audiences publiques du BAPE : L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.*

<b>No.</b>	<b>Actions proposées</b>
7.1	Intervenir de façon soutenue auprès des gouvernements et décideurs provinciaux afin de promouvoir et forcer la mise en place en amont d'une consommation responsable des ressources
7.2	Analyser des mesures de bannissement de produits à usage unique applicables
7.3	Évaluer la faisabilité et la démarche requise pour implanter l'approche d'économie circulaire à l'échelle du territoire visé par le présent PGMR
7.4	Se doter d'une stratégie décisionnelle pour mettre en œuvre les meilleures actions en termes de réduction des GES et des impacts environnementaux, sociaux et économiques de la GMR

## 5. COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES

La mise en œuvre du PGMR requiert d’y consacrer des budgets ponctuels ou récurrents qui seront assumés par les municipalités via l’engagement au budget annuel. Certaines mesures pourront bénéficier du soutien de programmes de financement, lorsqu’applicable. Les coûts proposés sont issus soit de l’expérience des années antérieures ou d’entités voisines ayant des mesures similaires. Les coûts de certaines mesures ne peuvent pas être évalués pour le moment en raison du manque d’informations.

Tel qu’indiqué au Tableau 5.1, on note que les coûts à consacrer à la gestion des matières résiduelles sont importants et que les efforts consentis ne sont pas toujours garants de succès. Prenons par exemple le fait que, depuis 2010, les municipalités ont beaucoup investi dans la mise en place des infrastructures et services pour offrir tous les outils nécessaires aux citoyens et générateurs. Force est de constater que malgré cela, les habitudes de vie, le modèle de consommation et les comportements actuels face à la gestion des matières résiduelles alimentent une tendance à la hausse des budgets à commettre.

**Tableau 5.1- Coût des mesures par municipalité (\$)**

	Estran et Murdochville		MRC du Rocher-Percé		Ville de Gaspé		Total	
	Ponctuels	Annuels	Ponctuels	Annuels	Ponctuels	Annuels	Ponctuels	Annuels
Orientation 1	39 750	15 245	40 800	54 810	39 800	49 710	120 350	119 765
Orientation 2	4 800	2 800	13 600	8 050	13 600	8 050	32 000	18 900
Orientation 3	800	0	1 250	0	1 250	0	3 300	0
Orientation 4	10 600	4 800	19 650	9 075	19 650	9 075	49 900	22 950
Orientation 5	3 600	6 200	16 500	12 400	16 500	12 400	36 600	31 000
Orientation 6	3 100	8 250	10 500	19 625	10 500	15 625	24 100	43 500
Orientation 7	3 500	2 050	14 000	6 100	14 000	6 100	31 500	14 250
<b>Total par catégorie</b>	<b>66 150</b>	<b>39 345</b>	<b>116 300</b>	<b>110 060</b>	<b>115 300</b>	<b>100 960</b>	<b>297 750</b>	<b>250 365</b>

Dans le cadre du PGMR précédent, nous avons présenté, à titre d’exemple, une évaluation des coûts de revient par filière pour la MRC du Rocher-Percé qui prenait en compte des revenus potentiels et tous les postes de dépenses réelles comme la collecte, le transport, le traitement et la gestion pour chacune des filières. Nous ajoutons au Tableau 5.2 suivant, le

comparatif avec les coûts de revient pour l'année 2020. On note donc une augmentation significative pour certaines filières notamment l'enfouissement.

Prendre note que nous avons distingué les municipalités de l'Estran et Murdochville considérant qu'elles ne sont pas partenaires de la RITMRG, que leurs besoins en GMR sont bien différents de ceux de la Ville de Gaspé et de la MRC du Rocher-Percé et que les informations budgétaires sont gérées spécifiquement par chacune d'entre elles.

**Tableau 5.2– Coût de revient par filière**

Description	Enfouissement	Récupération	Compostage	Valorisation
\$ / tonne en 2015	176	79	73	159
\$/ tonne en 2020	196	85	85	165

<sup>1</sup> Sont inclus les ressources humaines, les immobilisations, les fournitures, les outils ISÉ, les services, les taxes...

Les coûts estimés excluent toutes subventions ou sommes déjà prévues au budget. Les municipalités devront donc valider l'exercice annuellement pour éviter tout dédoublement et déduire les subventions applicables. Ceci étant dit, il faut considérer que dans le cadre de la préparation budgétaire annuelle, les municipalités et la RITMRG considèrent et imputent aux coûts de la GMR les revenus provenant notamment de la compensation (*540 000 \$ pour la MRC du Rocher-Percé, 1 107 000 \$ pour la RITMRG et 450 000 \$ pour la MRC Côte-de-Gaspé pour 2020*) et des redevances à l'enfouissement (*200 700 \$ pour la MRC du Rocher-Percé et 137 008 \$ pour la MRC Côte-de-Gaspé pour 2020*).

Les revenus annuels sont difficiles à évaluer puisque ces contributions sont variables annuellement. Par ailleurs, le nouveau règlement visant la collecte sélective va certainement affecter les modalités en place.

Afin de réaliser cette nouvelle édition du PGMR, les municipalités devront engager des sommes ponctuelles pour réaliser certaines actions alors que d'autres nécessiteront des allocations récurrentes. Les coûts détaillés sont joints à l'ANNEXE II.

## 6. SUIVI ET SURVEILLANCE

Le suivi et le contrôle de la gestion des matières résiduelles font déjà partie du quotidien de la RITMRG et des entités municipales responsables de ce volet. Les dernières années ont permis de raffiner les outils utilisés et d'en adopter de nouveaux. La liste ci-après rappelle les outils en place soit des registres de collecte de données et de calcul d'indicateurs pour toutes les filières dont :

- ✓ Le centre de tri : taux de production et gestion des arrivages par source et territoire
- ✓ Le site de compostage et traitement des boues de fosses septiques : Gestion des arrivages par catégorie d'intrant, des eaux transportées et traitées au site de culture de saules, des composts produits
- ✓ Le Lieu d'enfouissement technique : gestion des intrants par catégorie et territoire
- ✓ Les écocentres : gestion des intrants par catégorie de matière et territoire,
- ✓ La collecte et le transport : utilisation de la plateforme Latéral qui permet de documenter les taux de participation par citoyen et ICI, les non-conformités répertoriées et la production de bilan par générateur

La mise en œuvre du PGMR est majoritairement assurée par la RITMRG et les municipalités clientes. Quant au suivi et la production du bilan, ce dernier est réalisé par la RITMRG puis déposé au comité PGMR pour discussion et validation. Les éléments tels le respect de l'échéancier, les obstacles à la mise en œuvre des mesures et l'atteinte des objectifs du PGMR seront pris en compte.

Pour la MRC du Rocher-Percé, la RITMRG a la responsabilité de recueillir les données, de les compiler et d'en assurer l'intégrité. Du côté de la MRC de La Côte-de-Gaspé, chaque entité municipale assure ce rôle. Le comité de suivi du PGMR aura pour priorité, une fois le PGMR adopté, d'uniformiser les outils en place afin d'assurer l'homogénéité des données et leur saisie régulière et ainsi faciliter la production du rapport annuel.

# ANNEXES

## ANNEXE I – TABLEAU DÉTAILLÉ DES MESURES PRÉVUES

#	Action proposée	Description et contexte justification de la mesure	Type(s) d'action (s)	Moyen(s) de mise en œuvre	Secteur(s) visé(s)	Acteur(s) de la mise en œuvre	Enjeu(x) et objectif(s) visé(s)	Contribution aux objectifs	Résultats attendus	Échéancier	Budget ventilé sur 7 ans
<b>Orientation 1 : Offrir les services et infrastructures nécessaires à l'atteinte des objectifs des MRC et de la Politique</b> <i>Pour garantir un taux de valorisation maximal, il faut que les services soient disponibles, que les outils soient performants et que toutes les clientèles soient desservies</i>											
1.1	Se doter d' <b>agents de sensibilisation ou agent vert</b>	La présence d'un agent vert est primordiale pour permettre l'application de la réglementation en vigueur; Assurer un suivi et un contrôle de la tarification incitative; surveiller et corriger la qualité des matières déposées dans les bacs; Accompagner activement la clientèle; Documenter les changements de comportement; effectuer la compilation de données relative à la collecte des matières, etc.	ISÉ S R	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser le processus d'embauche :</li> <li>Confirmer la prévision budgétaire et la description de tâche annuelle;</li> <li>Réaliser un affichage de poste;</li> <li>Réaliser la formation;</li> <li>Déployer la ressource sur le terrain.</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG dans le cas des MRC partenaires  Municipalités clientes pour leur compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>Réduire les contaminants dans la collecte à trois voies</li> <li>Augmenter le taux de participation aux bonnes collectes;</li> <li>Assurer la réalisation de différentes mesures du PGMR (4.1; 6.1; 6.2; etc.)</li> </ul>	PAQ-R1, R2, R3, R4  SVMO-1, 2, 3	Maintenir l'agent vert en poste : <ul style="list-style-type: none"> <li>Min 3 mois par an pour municipalités clientes;</li> <li>Annuel pour MRC RP et Ville de Gaspé.</li> </ul>	Amorcé dès l'année 1, et mis en œuvre chaque année jusqu'en 2029	95 040 \$ /an
<b>Réduction à la source et réemploi</b>											
1.2	Accompagner et soutenir les services de <b>récupération alimentaire</b> sur le territoire	Les organismes œuvrant dans le domaine de la récupération alimentaire jouent un rôle essentiel pour détourner de l'enfouissement et du compostage des denrées alimentaires encore comestibles, en les distribuant à la communauté, transformées ou non.	S RS A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser et prendre contact avec les organismes désignés;</li> <li>Bonifier la formation dans les supermarchés pour optimiser les taux de réemploi;</li> <li>Offrir des services et des outils pour faciliter leurs opérations (Bacs, affiches, service-conseil, financement, exemption de taxes, etc.);</li> <li>Documenter les quantités récupérées pour les inclure aux bilans annuels;</li> <li>Promouvoir leurs activités.</li> </ul>	OBNL	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire à la source et favoriser le réemploi de la matière organique</li> <li>Optimiser les taux de récupération et valorisation de denrées alimentaires</li> </ul>	PAQ- R1  SVMO- 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter de 10 %/année en tonnes des denrées récupérées;</li> <li>Réduire de 10 %/année la quantité de M.O. jetée par les organismes due à la mauvaise qualité des denrées recueillies</li> </ul>	Amorcé dès l'année 1, et mis en œuvre chaque année jusqu'en 2029	5 100 \$ /ponctuel 2 550 \$ /an

1.3	Implanter le <b>réemploi</b> des matières dans les écocentres	Étant déjà des lieux d'accueil privilégiés et bien organisés pour plusieurs matières à fort potentiel de réemploi, il est nécessaire de faciliter cette pratique en mettant en place tous les outils et infrastructures nécessaires et invitants. On favorise ainsi la réutilisation de différents objets et matériaux avant leur enfouissement ou leur valorisation	S I	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser/communiquer avec des écocentres modèles</li> <li>Déterminer l'équipement nécessaire (conteneurs, bâtiment, etc.).</li> <li>Aménager un espace avec affichage dédié au réemploi dans chaque écocentre;</li> <li>Promouvoir l'ajout du service;</li> <li>Mettre en place une plateforme d'annonce;</li> <li>Pérenniser le service et assurer un roulement de l'inventaire.</li> </ul>	RES  ICI  CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser le réemploi des matières avant leur valorisation dans les écocentres pour respecter la hiérarchie des 3RV</li> <li>Créer de l'engouement pour les objets « seconde main » reçus à l'écocentre;</li> </ul>	PAQ- R1, R3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter de 10% le nombre de transactions par année, suivant l'année de référence (janvier à décembre 2025), jusqu'en 2029</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Équiper tous les écocentres avant décembre 2024</li> </ul>	27 500 \$ /ponctuel
1.4	<b>Documenter le réemploi</b> : aux écocentres et auprès des organismes	Les données n'étant pas comptabilisées, il est donc actuellement presque impossible de déterminer l'impact du réemploi sur le tonnage des matières éliminées. Cette mesure nous permettra de chiffrer le deuxième plus important des « R » : le réemploi.	AC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser et prendre contact avec les organismes désignés;</li> <li>Identifier et mettre en place une méthodologie de prise de donnée simple et efficace pour les différents organismes de réemploi;</li> <li>Assurer la formation aux gestionnaires d'organismes et d'écocentres;</li> <li>Assurer le transfert des données vers la RITMRG pour le bilan annuel;</li> <li>Effectuer des suivis réguliers auprès des organismes.</li> </ul>	OBNL	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantifier les matières qui transitent par la filière du réemploi sur le territoire;</li> <li>Implanter des outils de contrôle fiables, uniformes et simples;</li> <li>Contre la perte d'expertise et de données découlant du roulement de personnel.</li> </ul>	PAQ- R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer la mesure auprès d'un organisme par municipalité avant la fin de 2024</li> <li>Détenir des données à intégrer dans le bilan annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement de la mesure dès l'année 1 et maintien jusqu'en 2029;</li> </ul>	2 750 \$ / ponctuel  1 375 \$ / an
1.5	Développer un programme de <b>soutien</b> aux organismes œuvrant dans la <b>réduction à la source et le réemploi</b>	Les filières de réduction à la source et de réemploi sont souvent soutenues par des organismes communautaires ou OBNL avec des moyens limités. Cette mesure vise à les soutenir dans leur mission pour pérenniser les services de récupération, de traitement et de redistribution de ces ressources.	S  RS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventorier et rencontrer les organismes pour identifier leurs enjeux et besoins;</li> <li>Identifier et faciliter les échanges entre les organismes et les acteurs pouvant offrir du soutien technique et financier;</li> <li>Élaborer les modalités, les termes et les conditions du programme;</li> <li>Confirmer le financement du programme;</li> <li>Faire connaître le programme pour optimiser son rayonnement.</li> </ul>	OBNL	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Consolider et pérenniser la réduction à la source et le réemploi;</li> <li>Réduire la quantité de matières enfouies, et même de matières recyclables et compostables à gérer;</li> <li>Respecter la hiérarchie des 3RV.</li> </ul>	PAQ- R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre sur pied un nouveau programme de soutien financier;</li> <li>Aider les organismes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Franchir les étapes préparatoires pour l'an 4 (oct. 2026)</li> <li>Élaboration du programme : 2027</li> <li>Premiers organismes bénéficiant du programme en 2028</li> </ul>	17 000 \$ / ponctuel

1.6	<b>Transformer</b> certaines matières reçues aux écocentres en <b>produits destinés à la vente</b>	Plusieurs matériaux reçus aux écocentres sont encore viables et en bon état pour fabriquer des objets utiles. Par exemple, après quelques manipulations, de grandes quantités de bois pourraient être récupérées pour fabriquer du mobilier urbain comme des îlots 3 voies.	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identifier les matières ayant un potentiel de transformation (ex.: palettes de bois, sommiers);</li> <li>● Engager une ressource (menuisier);</li> <li>● Identifier des produits utiles à fabriquer;</li> <li>● Diffuser l'offre de produits.</li> </ul>	CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Donner de la valeur ajoutée aux matières entrant à l'écocentre;</li> <li>● Réduire les coûts de valorisation;</li> <li>● Favoriser le réemploi au profit de la valorisation dans les écocentres pour respecter la hiérarchie des 3RV;</li> <li>● Réduire l'utilisation de matériaux neufs grâce au réemploi.</li> </ul>	PAQ- R3	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmenter de 10% par année le nombre d'items fabriqués et le poids de matériaux réutilisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Avoir engagé un menuisier pour début 2024;</li> <li>● Maintien de la mesure jusqu'en 2029;</li> <li>● Fabriquer au moins un type de produit à partir de matériaux récupérés pour octobre 2025;</li> </ul>	4 600 \$ / an
<b>Recyclage</b>											
1.7	<b>Évaluer</b> les scénarios de gestion des <b>matières organiques</b> (excluant les boues) pour assurer leur valorisation	Le gouvernement du Québec souhaite que 100% des organismes municipaux du Québec aient implanté une gestion des M.O. en 2025 (SVMO). Or, certaines municipalités du territoire visé par le PGMR n'ont toujours pas de solution pour valoriser cette matière.	AC	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Octroyer un mandat à un consultant pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Analyser la faisabilité technico-économique des scénarios potentiels</li> <li>○ Évaluer les scénarios de financement</li> <li>○ Déposer un rapport et des recommandations</li> </ul> </li> <li>● Adopter la solution retenue via l'assemblée de conseil</li> </ul>	RES  ICI	Municipalités cliente avec le service conseil de la RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Déterminer la meilleure solution de récupération et de traitement des M.O. générées par les secteurs résidentiel et commercial des municipalités clientes de la RITMRG qui n'ont pas encore de solution de gestion des M.O.</li> </ul>	PAQ-R1, R4  SVMO-1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Choisir un scénario à implanter;</li> <li>● Débuter l'implantation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Octroi du mandat à un consultant : 2<sup>e</sup> trimestre de 2023</li> <li>● Adoption de la solution : octobre 2024</li> </ul>	10 000 \$ /ponctuel
1.8	<b>Implanter</b> un mode de gestion des <b>matières organiques</b> autre que l'enfouissement (excluant les boues)	Pour les organismes municipaux n'ayant toujours pas de solution de récupération des M.O., cette action consiste à implanter la solution retenue en 1.6.	S  I  ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réaliser un appel d'offres pour la mise en place de la solution retenue;</li> <li>● Engager une ressource pour assurer l'implantation et le suivi de la solution retenue;</li> <li>● Réaliser une campagne d'ISÉ pour accompagner l'implantation et assurer la compréhension et la participation de la population et des ICI.</li> </ul>	RES  ICI	Municipalités clientes	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Détourner la M.O. de l'enfouissement pour allonger la durée de vie du LET et réduire les émissions de GES;</li> <li>● Transformer localement la M.O. en un produit utile (le compost)</li> </ul>	PAQ- R1, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Avoir déployé le mode de gestion des M.O. retenu dans l'ensemble municipalités des 2 MRC;</li> <li>● Assurer l'accès au mode de gestion des M.O. retenu à tous les générateurs (RES et ICI).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Déploiement de la solution en 2025;</li> <li>● Suivi annuel des tonnages détournés</li> </ul>	Non défini



1.9	Caractériser les <b>rejets au centre de tri</b>	Le taux de rejet au centre de tri de Grande-Rivière se situe autour de 10 à 15 %. Ces rejets sont principalement des matières qualifiées de non recyclables ou n'ayant pas de marchés accessibles. En caractérisant ces rejets, il sera possible de mieux orienter les efforts de communication et les recherches de nouveaux débouchés.	AC ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planifier la campagne de caractérisation par l'élaboration d'un protocole et la mobilisation des ressources humaines et matérielles nécessaires.</li> <li>Réaliser la caractérisation selon le protocole établi;</li> <li>Rédiger un rapport de caractérisation et cibler des conditionneurs potentiels;</li> <li>Utiliser les constats de ce rapport pour mieux cibler les messages d'information aux usagers</li> </ul>	RES ICI M	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la qualité du tri à la source par les générateurs (résidentiels et ICI);</li> <li>Améliorer l'efficacité des opérations au centre de tri par la réduction des contaminants reçus;</li> <li>Identifier les matières souvent reçues au centre de tri et n'ayant pas de débouchés actuels et poursuivre la recherche de débouchés (conditionneurs et marchés) pour des nouvelles matières (ex. : Bâches, styromousse, etc.)</li> </ul>	PAQ- R1 et action 4 du PAQ 2019-2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier, en fonction des saisons, les matières à potentiel, mais problématiques;</li> <li>Améliorer la connaissance des matières acceptées au recyclage par les générateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration du protocole pour oct. 2022</li> <li>Réalisation de la campagne en 2023</li> <li>Diffusion des résultats : oct. 2023</li> </ul>	Inclus aux opérations du Centre de tri
1.10	Implanter la <b>collecte à deux ou trois voies</b> dans les espaces publics	Un gisement important de matières résiduelles est généré par les citoyens lorsqu'ils pratiquent des activités hors foyer (patinoires, parc, haltes routières, pistes cyclables, etc.). Il est requis de leur offrir l'opportunité de bien trier leurs matières partout où ils se trouvent, par l'implantation de la collecte à deux voies minimalement, et à trois voies où c'est nécessaire.	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planifier l'implantation de nouveaux points d'accueil, d'ajouts d'outils et d'affichage appropriés pour créer des îlots de deux ou trois voies;</li> <li>Octroyer des mandats de construction et de production graphique (interne ou externe);</li> <li>Acheter les sacs nécessaires à la gestion des différentes fractions de matières;</li> <li>Former les employés concernés pour assurer le respect de la chaîne (annuellement);</li> <li>Réaliser une campagne d'information à la population pour assurer la réussite du projet.</li> </ul>	RES	Municipalités clientes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compléter l'offre à l'usager d'infrastructures adéquates au bon tri de leurs matières;</li> <li>Respecter la réglementation en place;</li> <li>Contribuer à réduire le nombre de tonnes enfouies par habitant.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R4  SVMO- 1, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire de 10% par année (suite à l'implantation) la quantité de déchets générés par les espaces publics municipaux.</li> <li>Analyser les données lors du bilan annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Planifier la démarche pendant l'année 2;</li> <li>Mettre en place les nouveaux outils pour l'été 2025;</li> <li>Former les employés chaque début d'été pour les 3 premières années.</li> </ul>	14 500 \$/ ponctuel
1.11	<b>Moderniser le centre de tri</b> des matières recyclables	En fonction depuis 1999, le centre de tri de Grande-Rivière accueille annuellement 4300 tonnes de matières recyclables. Dans le but d'optimiser le tri des matières ainsi que de répondre aux modalités qui découleront du chantier de modernisation de la collecte sélective et de l'implantation de la consigne élargie, des travaux de réfection des installations sont nécessaires.	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer les besoins futurs et les résultats souhaités par les nouvelles installations de tri;</li> <li>Procéder à un appel à projets basé sur les besoins futurs et les objectifs visés;</li> <li>Confirmer le financement;</li> <li>Octroyer le contrat;</li> <li>Réaliser les travaux.</li> </ul>	RITMRG  RES ICI	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Optimiser le tri des matières recyclables;</li> <li>Réduire la vulnérabilité du centre de tri aux variations de génération de matières et aux enjeux de personnel;</li> <li>Répondre aux nouvelles exigences gouvernementales.</li> </ul>	PAQ- R2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bénéficier d'installations de tri améliorées et versatiles;</li> <li>Augmenter de 50 % le taux de production;</li> <li>Réduire de 5-10 % le taux de rejets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appel d'offres en 2021;</li> <li>Travaux réalisés en 2022</li> <li>Constats d'atteinte de résultats en 2023</li> </ul>	Non défini

Valorisation										
1.12	Caractériser les <b>rejets des écocentres</b>	Parmi les <b>matières déjà accueillies</b> aux écocentres, plusieurs sont dirigées vers l'enfouissement faute de débouché accessible (p.ex. les matelas, le gypse, le parement de vinyle). En caractérisant les rejets, nous pourrions identifier des objets ou matières ayant un bon potentiel de valorisation et chercher des nouveaux marchés et ainsi réduire la quantité de matières enfouies.	AC	Voici la démarche proposée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une méthodologie de caractérisation;</li> <li>• Désigner et former l'équipe de travail;</li> <li>• Élaborer un calendrier de réalisation couvrant les différents secteurs du territoire de planification ainsi que différentes périodes de l'année;</li> <li>• Réaliser la caractérisation et formuler des recommandations;</li> </ul>	RES  CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>• Identifier les matières pouvant être potentiellement valorisées;</li> </ul>	PAQ- R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déposer un rapport de caractérisation avec des recommandations pour orienter la recherche de nouveaux débouchés;</li> <li>• Réaliser la campagne de caractérisation : an 2</li> <li>• Livrer le rapport de caractérisation : an 3;</li> </ul>	3 000 \$ / ponctuel  1 500 \$ / an
1.13	Trouver de <b>nouveaux débouchés</b> aux matières non valorisées aux écocentres	Certaines matières résiduelles sont générées en grande quantité sur le territoire, mais <b>ne font toujours pas partie des matières valorisables</b> dans les écocentres (p. ex. la styromousse, le parement de vinyle, les pneus de plus de 48 po., etc.).	S	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communiquer avec des conditionneurs pouvant potentiellement reprendre les matières identifiées à la M. 1.12;</li> <li>• Établir une logistique de transport.</li> <li>• Évaluer les coûts de revient</li> <li>• Apporter les modifications nécessaires aux installations existantes ainsi qu'aux registres afin d'accueillir les matières valorisables supplémentaires;</li> <li>• Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication dans le but d'informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs.</li> </ul>	RES  ICI  CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valider le gain économique de la valorisation comparativement à l'enfouissement ;</li> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>• Réduire les coûts associés à la gestion des matières résiduelles.</li> </ul>	PAQ- R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trouver des nouveaux débouchés pour au moins 2 nouvelles matières.</li> <li>• Avoir identifié et implanté 2 nouveaux débouchés pour l'an 7.</li> </ul>	8 000 \$ / ponctuel  4 000 \$ / an
1.14	Organiser des <b>événements</b> favorisant la mise en valeur de matières résiduelles	La gestion des matières résiduelles ne fait pas partie des sujets les plus à la mode. C'est pourquoi il faut la rendre attrayante et intéressante pour les citoyens en l'amenant jusqu'à eux dans un contexte de festivité. Que ce soit par la présence de la RITMRG dans des festivals ou événements locaux, ou par l'organisation de journées portes ouvertes à même les installations de la RITMRG par exemple.	S  ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier à l'avance les journées/semaines thématiques nationales ou internationales où il serait pertinent de tenir des événements (p.ex. : SQRD, jour de la terre)</li> <li>• Offrir un service-conseil aux organisateurs d'événements locaux pour améliorer le tri de leurs matières;</li> <li>• Tenir des kiosques de sensibilisation lors d'événements;</li> <li>• Offrir des produits (compost ou granulats de verre) dans le cadre d'événements (p.ex. Opération grand nettoyage, Samedis gratuits, Fin de semaine RDD).</li> </ul>	RES	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser la population à l'importance de la réduction des déchets et du bon tri;</li> <li>• Faire connaître aux citoyens les produits générés, les efforts des municipalités et le rôle de la RITMRG;</li> </ul>	PAQ- R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la présence de la RITMRG à au moins un événement par MRC par année;</li> <li>• Organiser un événement par année où on donne une quantité limitée de compost ou de verre.</li> <li>• À chaque année, dès l'an 1</li> </ul>	4 500 \$ / an

1.15	Détourner les <b>résidus verts</b> de l'enfouissement par l'implantation d'apport volontaire ou de collecte spéciale	La quantité de résidus verts (feuilles mortes, branches, gazon, chaume, etc.) augmente ponctuellement au cours de certaines saisons. En complément de la promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage, mettre en place des points d'apports volontaires ou des collectes spéciales permettra de réduire les quantités de matières organiques dirigées vers l'enfouissement.	S I	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier le moyen de collecte le plus efficace selon la municipalité;</li> <li>• Dans le cas d'un apport volontaire : identifier le site de dépôt et les modalités de transport vers le lieu de valorisation;</li> <li>• Dans le cas d'une collecte spéciale : lancer un appel d'offres pour deux collectes spéciales annuellement ou l'inclure dans le calendrier de collecte si cette dernière est réalisée en régie;</li> <li>• Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication dans le but d'informer, sensibiliser et éduquer (ISÉ) les générateurs.</li> </ul>	RES ICI	Municipalités clientes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>• Détourner du LET une matière valorisable, prolongeant sa durée de vie;</li> <li>• Produire un compost de qualité pouvant être utilisé par les citoyens, les municipalités et les ICI.</li> </ul>	PAQ- R1, R4  SVMO- 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir annuellement, deux événements d'apport volontaire ou une collecte spéciale des résidus verts;</li> <li>• Valoriser les matières recueillies en les compostant.</li> </ul>	• À chaque année, dès l'an 1	6 200 \$ / an
1.16	Documenter les <b>matières valorisables</b> recueillies aux différents points d'accueil (ICI)	Plusieurs entreprises récupèrent actuellement des matières ou objets soumis à une REP à même leurs installations. De grandes quantités de matières sont donc récupérées et valorisées, sans qu'elles ne soient comptabilisées et prises en compte dans les bilans annuels et les taux de valorisation. En obtenant ces données, nous assurons la diffusion d'un portrait plus réaliste et nous bonifions par le fait même l'accès à l'information pour les usagers (ajouts au bottin vert notamment)	AC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventorier les entreprises qui accueillent des matières valorisables, notamment le matériel électronique et informatique, les RDD, etc.;</li> <li>• Identifier et mettre en place une méthodologie de prise de donnée simple et efficace pour les différentes entreprises;</li> <li>• Assurer la formation aux gestionnaires des entreprises;</li> <li>• Assurer le transfert des données vers la RITMRG pour le bilan annuel;</li> <li>• Effectuer des suivis réguliers auprès des entreprises.</li> </ul>	RES ICI	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quantifier les matières valorisables qui transitent par les entreprises privées du territoire;</li> <li>• Implanter des outils de contrôle fiables, uniformes et simples;</li> <li>• Contrer la perte d'expertise et de données découlant du roulement de personnel.</li> </ul>	PAQ- R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recueillir les données de 50% des entreprises concernées (phase 1)</li> <li>• Recueillir les données de 90% des entreprises concernées (phase 2)</li> <li>• Maintenir la réception des données jusqu'à la fin du PGMR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : an 2</li> <li>• Phase 2 : an 4</li> </ul>	3 900 \$ / ponctuel
<b>Enfouissement</b>											
1.17	<b>Caractériser les apports au LET</b> afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement	Malgré tous les infrastructures et outils offerts aux usagers depuis 1999, la génération totale de matières résiduelles augmente de 1% annuellement. La dernière campagne de caractérisation au LET remonte à 2015. En caractérisant les matières entrantes, nous pourrions mieux cibler nos efforts et nos messages, en obtenant des statistiques sur les matières les plus souvent mises à tort aux déchets par les différents générateurs.	AC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer une méthodologie ou protocole de caractérisation;</li> <li>• Désigner une équipe;</li> <li>• Élaborer un calendrier de réalisation couvrant les différents secteurs du territoire de planification, les différentes clientèles ainsi que différentes périodes de l'année;</li> <li>• Réaliser la caractérisation et formuler des recommandations;</li> <li>• Intégrer les recommandations dans la GMR actuelle.</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orienter les efforts en ISÉ et ajuster les activités de GMR;</li> <li>• Identifier les matières pouvant être potentiellement récupérées, dans le cas des caractérisations des secteurs ICI et CRD.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtenir des conclusions quant aux matières enfouies fréquemment à tort et leur provenance;</li> <li>• Obtenir des statistiques pertinentes à utiliser notamment dans nos communications et bilans.</li> </ul>	• Réaliser la caractérisation à l'été 2023	23 600 \$ /ponctuel

1.18	<b>Valoriser le biogaz</b> capté au LET	Les biogaz issus de la décomposition de la M.O. au LET de Gaspé sont présentement captés et brûlés par une torchère pour en réduire l'impact environnemental. Pour aller plus loin, nous souhaitons traiter ces biogaz et les réutiliser pour chauffer les installations au LET ou optimiser le traitement du lixiviat par un apport de chaleur.	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Octroyer un mandat pour réaliser une étude technico-économique visant la valorisation des biogaz déjà captés;</li> <li>● Procéder à l'appel d'offres pour la réalisation des travaux;</li> <li>● Octroyer le contrat et réaliser les travaux;</li> <li>● Inaugurer le projet et communiquer.</li> </ul>	RES  ICI	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réduire les émissions de GES issues du LET;</li> <li>● Réutiliser une ressource soit l'énergie provenant des biogaz</li> </ul>	SVMO- 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Implanter les équipements requis pour la valorisation énergétique des biogaz;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Lancement de l'appel à projets : an 2</li> <li>● Début des travaux : an 3</li> <li>● Inauguration des installations : an 4</li> </ul>	15 000 \$ /ponctuel  Non défini pour le volet « réalisation »
------	--	--	---	--	----------------	--------	---	---------	---	--	---

**Orientation 2 : Favoriser une gestion régionale des matières résiduelles qui soit innovante et économiquement viable**

*L'objectif étant d'assurer des retombées régionales et d'optimiser NOS installations, NOS investissements, NOS emplois. Puisqu'il faut poser des gestes pour augmenter le taux de valorisation, pourquoi ne pas en faire bénéficier nos populations tout en réduisant les impacts ?*

2.1	Évaluer la faisabilité technico-économique de la <b>transformation régionale</b> d'au moins deux matières	Certaines matières qui transitent par les installations de la RITMRG ont présentement peu ou pas de débouchés. De plus, la situation géographique de la région rend l'acheminement des matières vers les conditionneurs très coûteux. Cette mesure vise à identifier des opportunités de transformation locale de certaines matières, comme les plastiques souples ou le styromousse	AC	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Octroyer un mandat visant à :</li> <li>● Déterminer les matières les plus intéressantes pour la transformation locale (au moins 2 matières);</li> <li>● Identifier les débouchés actuels pour ces matières au Québec;</li> <li>● Déterminer la faisabilité technico-économique de transformation, de valorisation et de mise en marché considérant les particularités régionales;</li> <li>● Présenter les recommandations au conseil.</li> </ul>	RES ICI	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Obtenir des recommandations quant aux matières à transformer localement et procédés à privilégier;</li> <li>● Connaître les coûts de réalisation des différents scénarios;</li> <li>● Permettre une prise de décision éclairée considérant le contexte régional et les impacts sociaux, environnementaux et économiques.</li> </ul>	PAQ- R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Émettre des recommandations pour décision.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Avoir les recommandations pour l'an 2</li> </ul>	14 000 \$ / ponctuel 7 000 \$ / an
2.2	Implanter les solutions de <b>transformation, de valorisation et de mise en marché</b> régionales retenues en 2.1	Suite à la réalisation de la mesure 2.1, les solutions retenues seront implantées.	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Implanter les solutions de transformation régionale de ces matières par la mise en place des activités ou installations ou services requis.</li> </ul>	RES ICI	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accroître la richesse en créant des nouveaux emplois et produits;</li> <li>● Augmenter l'utilisation régionale des ressources matérielles;</li> <li>● Réduire les impacts économiques de la GMR sur le budget des municipalités;</li> <li>● Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>● Développer une expertise pour la transformation de produits peu valorisables actuellement.</li> </ul>	PAQ- R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Opérer ou offrir des installations de transformation locale pour au moins deux matières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Chantier pour matière #1 : an 4</li> <li>● Chantier pour matière #2 : an 6</li> </ul>	Non défini Seront connus suivant la réalisation de l'action 2.1
2.3	<b>Pérenniser les marchés</b> d'utilisation locaux et régionaux des produits développés par la RITMRG	La RITMRG produit du granulat de verre et du compost grâce aux matières triées à la source par les citoyens du territoire. Ces marchés doivent être maintenus pour assurer l'écoulement complet des quantités générées tout en offrant des matières de qualité.	I	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Valider les différentes étapes de la mise en marché des produits;</li> <li>● Identifier les enjeux et améliorations possibles par des sondages et validations terrain;</li> <li>● Planifier les actions récurrentes à prévoir pour assurer le maintien d'une offre de qualité;</li> <li>● Effectuer les travaux ou achats nécessaires pour optimiser la mise en marché des produits;</li> <li>● Intégrer aux appels d'offres concernés un critère encourageant ou privilégiant l'utilisation de compost et de verre produit par la RITMRG.</li> </ul>	RES ICI	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Optimiser la mise en marché du compost et du verre;</li> <li>● Offrir aux acheteurs une quantité et une qualité satisfaisante;</li> <li>● Éviter les bris d'inventaire pendant les périodes de forte demande.</li> </ul>	PAQ- R2, R4 SVMO- 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Implanter une procédure bonifiée et utilisée rigoureusement;</li> <li>● Écouler 100 % des inventaires de granulat de verre et de compost annuellement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dès l'an 1 puis en continu.</li> </ul>	4 000 \$ /ponctuel 2 000 \$ / an

2.4	Favoriser la <b>collaboration avec des acteurs des MRC voisines</b> pour améliorer la gestion des matières résiduelles	Dans un contexte régional comme le nôtre, les infrastructures de traitement des matières sont plus rares que dans les grands centres. C'est pourquoi l'adoption d'une vision plus intégrée de la GMR en créant des partenariats avec des acteurs des MRC voisines s'avère utile notamment dans le partage d'équipements mobiles ou dans l'harmonisation de messages.	S	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Accentuer le dialogue avec les gestionnaires des municipalités voisines et des entreprises impliquées dans la GMR;</li> <li>● Établir un inventaire des opportunités relatives à la GMR sur leur territoire;</li> <li>● Déterminer des pistes d'actions pouvant bénéficier d'une concertation élargie à l'échelle régionale.</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Optimiser les ressources et infrastructures actuelles</li> <li>● Générer des économies d'échelle et rentabiliser les investissements;</li> <li>● Accroître la richesse en région;</li> <li>● Réduire les impacts économiques de la GMR sur le budget des municipalités;</li> <li>● Promouvoir des pratiques adaptées à nos réalités régionales.</li> </ul>	PAQ- R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Établir au moins un partenariat visant une gestion plus efficace des matières ou des pratiques.</li> <li>● Un partenariat établi : an 5</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Diagnostic : an 3</li> <li>● Un partenariat établi : an 5</li> </ul>	Sans coûts supplémentaires. À intégrer dans les tâches actuelles de l'équipe.
2.5	<b>Documenter</b> les projets qui s'inscrivent dans une démarche <b>d'économie circulaire</b>	Plusieurs projets réalisés par des ICI ou autres organismes sur le territoire s'inscrivent déjà dans une démarche d'économie circulaire. En documentant ces projets, on confirme leurs impacts, on utilise ces bilans pour recruter d'autres générateurs et on complète le bilan GMR	AC	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Revisiter les démarches réalisées par le passé dans le cadre du projet Synergie Gaspésie;</li> <li>● Compléter et approfondir la collecte d'information;</li> <li>● Confirmer et calculer les impacts comme les quantités de matières détournées de l'enfouissement et de GES évités grâce aux projets identifiés.</li> <li>● Rédiger un rapport;</li> <li>● Communiquer les résultats.</li> </ul>	ICI	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Documenter l'impact positif des projets d'économie circulaire sur le territoire;</li> </ul>	PAQ- R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Détenir et communiquer des données sur la circularité de l'économie de la région, qui soient fiables et porteuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Communiquer les résultats pour l'an 3</li> <li>● Étape préalable à l'action 2.6</li> </ul>	3 300 \$ / an
2.6	Faciliter et promouvoir l'implantation de mesures concrètes <b>d'économie circulaire</b> chez les ICI et CRD	Comme le modèle d'économie linéaire n'est pas soutenable dans un monde où les ressources ne sont pas infinies, la transformation vers une économie circulaire est nécessaire. Cela implique notamment la prise en compte des principes d'écologie industrielle et d'écoconception.		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dédier des ressources stables (humaines et financières à ce volet);</li> <li>● Établir et animer des plateaux d'échanges et partenariats entre les acteurs de l'économie circulaire (p.ex. : Synergie Gaspésie, CLD, SADC, etc.) et nos générateurs;</li> <li>● Accompagner les ICI et CRD dans leurs démarches d'établissement de maillages entre entreprises ou démarches d'écoconception;</li> <li>● Identifier les programmes d'aide déjà existants dont pourraient bénéficier les entreprises.</li> </ul>	ICI CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmenter la circularité de notre économie locale et régionale;</li> <li>● Réduire la quantité de ressources consommées et de matières enfouies ou autres matières à gérer;</li> <li>● Réduire les GES liés au transport de matières vers des centres de traitement éloignés;</li> <li>● Accroître la richesse en région;</li> <li>● Réduire les impacts économiques de la GMR sur le budget des municipalités;</li> </ul>	PAQ- R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Attribuer des ressources stables à ce volet;</li> <li>● Collaborer à la réalisation d'au moins deux nouveaux projets;</li> <li>● Réduire de 10% des matières à gérer aux installations de la RITMRG en provenance des ICI impliqués.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1er projet : an 4</li> <li>● 2e projet : an 5</li> </ul>	14 000 \$ / ponctuel 7 000 \$ /an

Orientation 3 : Assurer l'efficacité du PGMR par le <i>leadership</i> , l'information, la concertation et la collaboration des acteurs municipaux											
Éviter le dédoublement et encourager le regroupement. On évite ainsi les pertes de temps et on favorise la cohérence de nos pratiques sur les territoires des MRC du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé											
3.1	<b>Uniformiser les devis</b> et réaliser des appels d'offres regroupés, lorsqu'applicables	Cette mesure vise à coordonner les appels d'offres sur le territoire, relatifs à la GMR, afin d'offrir la possibilité de regrouper ceux-ci. Cette mesure concerne notamment les contrats de collecte et transport des matières, mais peut s'appliquer à d'autres appels d'offres relatifs à la GMR.	S	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les opportunités de regroupements et d'harmonisation,</li> <li>• Procéder à des appels d'offres regroupés, lorsqu'applicables à la fin des contrats actuels.</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG pour les municipalités partenaires  Municipalités clientes pour leur compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Générer des économies d'échelle;</li> <li>• Participer à l'atteinte de l'objectif du PGMR d'accroître la richesse en région;</li> <li>• Participer à l'atteinte de l'objectif du PGMR de réduire les impacts économiques.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser au moins un appel d'offres regroupé et harmonisé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• An 3</li> </ul>	Sans coûts supplémentaires. À intégrer dans les tâches actuelles de l'équipe.
3.2	<b>Intégrer des clauses et articles favorisant de meilleures pratiques de GMR et ÉC dans les devis d'appel d'offres</b>	Pour assurer la prise en compte de la saine GMR et de certains principes d'économie circulaire dans les contrats octroyés par les municipalités. Permet d'assurer le <i>leadership</i> en faisant preuve d'exemplarité	S	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser des exemples d'articles et d'approches puis les adapter à notre contexte;</li> <li>• Soumettre des recommandations aux municipalités;</li> <li>• Valider s'il y a eu changement d'approche et l'impact sur les résultats d'appels d'offres.</li> </ul>	ICI CRD	RITMRG pour les municipalités partenaires  Municipalités clientes pour leur compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>• Favoriser le développement de l'économie circulaire.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer un article en lien avec la GMR et l'ÉC dans au moins deux devis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins un appel d'offres bonifié : an 2</li> <li>• Au moins deux appels d'offres bonifiés : an 4</li> </ul>	Sans coûts supplémentaires. À intégrer dans les tâches actuelles de l'équipe.
3.3	<b>Se doter d'une politique municipale</b> de consommation responsable et de bonnes pratiques GMR	La mesure vise à intégrer dans le cadre de la gestion municipale, des critères environnementaux aux activités d'acquisition de biens et de services en favorisant notamment la réduction à la source des emballages, l'achat de biens durables ou réutilisables et l'achat de produits à contenu recyclé et recyclables. Des mesures plus audacieuses telles : le bannissement de produits à usage unique ou des achats en vrac ou regroupés pourrait s'inscrire dans cette politique.	P	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer une grille et des critères de sélection d'achats de biens et de services qui soient conformes au principe des 3RV en travaillant de concert avec l'administration municipale;</li> <li>• Élaborer une politique intégrant ces critères notamment une politique de consommation responsable du numérique;</li> <li>• Adopter la politique;</li> <li>• Implanter cette politique et en assurer sa diffusion et son application.</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG pour les municipalités partenaires  Municipalités clientes pour leur compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>• Assurer l'exemplarité des municipalités en matière de GMR;</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adopter et implanter une politique de consommation responsable et de bonnes pratiques GMR.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de la politique : an 2</li> <li>• Adoption de la politique : an 3</li> </ul>	3 300 \$ / ponctuel

3.4	Mesurer et diffuser régulièrement les progrès et l'atteinte des <b>objectifs ciblés par le PGMR</b>	Pour assurer une adhésion et une compréhension des enjeux liés à la GMR par la population, il est nécessaire de traduire les indicateurs de façon claire, comparable et imagée et de diffuser régulièrement les résultats et progrès en lien avec les objectifs établis. Un bilan annuel vient compléter cette mesure tel que prescrit par la LQE.	AC ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonifier les indicateurs existants pour faciliter leur diffusion transversale d'une filière à l'autre et refléter l'impact des choix de GMR;</li> <li>• Valider les sources de données et s'inscrire dans une démarche qui permettrait la comparaison avec d'autres organisations</li> <li>• Moderniser le système de compilation des informations pour qu'il soit plus agile et permette d'extraire rapidement les données nécessaires au travail des agents verts et à une diffusion rapide</li> <li>• Diffuser les résultats via les médias (radio, télé, réseaux sociaux et autres)</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonifier et faciliter le suivi des mesures du PGMR;</li> <li>• Favoriser une adhésion de la population aux activités de la RITMRG et à la saine GMR.</li> <li>• Comparer nos résultats avec les autres organisations en toute fiabilité</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser un bilan trimestriel de la progression des mesures;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 fois par année, dès l'an 1</li> </ul>	Coûts inclus dans la stratégie de communication
3.5	Renforcer le <b>réseau d'échange avec les décideurs</b> en mettant en place un canal de communication actif et privilégié	Pour favoriser la participation et la collaboration de tous les générateurs aux bonnes collectes, il est important que le discours des décideurs soit aligné avec la mission de la RITMRG et que la GMR soit mise de l'avant dans leurs communications. C'est pourquoi la communication avec ces acteurs en particulier est primordiale.	ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une liste d'envoi avec les contacts des décideurs concernés;</li> <li>• Déterminer une fréquence d'envoi et désigner une personne responsable;</li> <li>• Planifier des envois ponctuels pour des sujets d'actualité;</li> <li>• Utiliser un logiciel permettant de générer des infolettres attrayantes pour améliorer la réactivité des destinataires.</li> </ul>	ICI	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir la cohérence des discours et interventions politiques avec les objectifs du PGMR;</li> <li>• Sensibiliser la population aux activités du PGMR et à la saine GMR.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser au moins un envoi par mois;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En continu, dès l'an 2</li> </ul>	Coûts inclus dans la stratégie de communication
3.6	Tenir deux rencontres annuelles du <b>comité de soutien</b> à la mise en œuvre du PGMR et les acteurs des services municipaux	L'expérience des années passées a démontré que les seules rencontres du comité PGMR, plutôt administratives, ne suffisent pas à mousser l'implication de chaque municipalité à la réalisation du PGMR. Par cette mesure, il est attendu que les différentes municipalités soient plus impliquées et que les actions reflètent mieux la réalité de chacune d'elles.	P ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constituer un comité élargi incluant les acteurs terrain des municipalités avec au moins un intervenant de chaque municipalité;</li> <li>• Réaliser deux rencontres annuelles, en complément des rencontres du comité PGMR;</li> <li>• Confirmer annuellement la composition du comité.</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partager le bilan et le plan d'action réalisé ;</li> <li>• Partager les prévisions quant à l'atteinte des objectifs, les enjeux encours et obtenir des commentaires et suggestions;</li> <li>• Créer un espace propice au dialogue qui assure une compréhension entre le PGMR et son impact sur les activités des entités municipales</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser au moins 2 rencontres par années;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constituer le comité: an 1</li> <li>• Tenir 2 rencontres par an pour toute la durée du PGMR.</li> </ul>	Sans coûts supplémentaires. À intégrer dans les tâches actuelles de l'équipe



Orientation 4 : Soutenir les générateurs de matières résiduelles pour favoriser une gestion plus responsable de leurs matières											
Optimiser la gestion des MR chez la clientèle, assurer un meilleur tri et de meilleurs choix de gestion pour diminuer l'enfouissement et augmenter le taux de mise en valeur											
4.1	Accompagner les ICI et CRD vers une gestion des matières résiduelles qui respecte le principe des 3RV et qui met l'emphase sur la réduction et le réemploi	La saine gestion des matières résiduelles est un défi collectif, et l'atteinte des objectifs nationaux passe par la participation et la collaboration des tous les types de générateurs (Citoyens, ICI, CRD, administrations municipales, etc.). Comme les ICI et CRD contribuent à plus de 50 % des matières résiduelles générées, il est primordial d'offrir et maintenir un accompagnement particulier.	S	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les ICI et CRD dans l'implantation d'une politique de consommation responsable et se basant sur la politique municipale établie à la mesure 3.3;</li> <li>Rencontrer les ICI et entrepreneurs en CRD pour réaliser ou compléter les diagnostics GMR et les inviter à s'engager dans la réalisation d'un plan d'action concret qui perdurera dans le temps;</li> <li>Réaliser des suivis (téléphoniques, courriels ou terrain);</li> <li>Offrir certains outils tel l'affichage nécessaire (générique ou personnalisé) pour faciliter la compréhension du tri par les clients et les employés.</li> </ul>	ICI CRD	RITMRG pour les municipalités partenaires  Municipalités clientes pour leur compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>Faciliter la participation de tous aux bonnes collectes.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire de 5% par année la quantité de matière enfouie par les ICI et les CRD;</li> <li>Planter le compost dans 100% des ICI ayant un potentiel important de récupération de M.O.</li> <li>Valoriser 70% des résidus de CRD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En continu, dès l'an 2;</li> <li>Pour la fin de l'année 2025 (an 3);</li> <li>Pour la fin de l'année 2024 (an 2).</li> </ul>	31 000 \$ / ponctuel  15 500 \$ /an
4.2	Développer le réseau de proximité avec les agents de changement pour optimiser l'approche ISÉ et éviter les dédoublements	La RITMRG n'est pas seule à avoir l'amélioration de la GMR et l'économie circulaire dans sa mire. Divers organismes (agents de changement), notamment le CREGIM, Synergie Gaspésie, la Bourse du Carbone Scol'ERE ou encore le réseau des femmes en environnement, déploient aussi des efforts pour sensibiliser la population à ces enjeux. Travailler conjointement avec ces organismes pourrait augmenter le rapport de force et éviter le dédoublement dans la production des outils.	ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inventorier les organismes susceptibles de collaborer à la mesure;</li> <li>Communiquer avec les organismes ciblés pour identifier le rôle et les actions potentielles de chacun;</li> <li>Documenter les outils et services offerts pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs et partager les enjeux afin d'unir les efforts.</li> <li>Retenir les outils et services pouvant bonifier l'offre actuelle de la RITMRG</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>Optimiser l'adhésion de la population à la saine GMR;</li> <li>Établir et maintenir la communication avec d'autres agents de changement en matière d'environnement.;</li> <li>Optimiser les ressources investies dans la mise en place d'outils et de services.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir le contact avec au moins 3 agents de changement;</li> <li>Réaliser 2 collaborations avec un ou plusieurs autres agents de changement pendant la durée du PGMR.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>An 4;</li> <li>An 7</li> </ul>	Sans coûts supplémentaires. À intégrer dans les tâches actuelles de l'équipe.

4.3	Réaliser des <b>séances d'échange et d'information</b> avec les différents groupes d'acteurs du territoire	Dans le but de partager les enjeux, et trucs de divers groupes d'acteurs ayant des enjeux semblables, notamment des restaurateurs, gestionnaires de camping, entrepreneurs en CRD, l'organisation de séances d'échanges et d'information est de mise.	S	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cibler les groupes d'acteurs ayant des enjeux semblables;</li> <li>• Communiquer avec les personnes responsables et transmettre l'invitation;</li> <li>• Organiser des séances d'échanges et d'informations;</li> </ul>	ICI CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser les générateurs à la saine gestion des matières résiduelles;</li> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>• Conseiller et accompagner les générateurs vers le changement de comportement.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser au moins 3 séances d'information et d'échange</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En continu, pendant la durée du PGMR</li> </ul>	3 300 \$ / an
4.4	Proposer un service <b>d'accompagnement et de prêt d'outils</b> de GMR destiné aux organisateurs d'événements	Les événements génèrent un important flux de matières résiduelles tout en regroupant des personnes provenant souvent de différentes régions du Québec, lesquelles n'ont pas toujours les mêmes règles en matière de GMR. De plus, comme les gens s'y rendent pour s'amuser, les outils et les consignes de tri doivent être adéquats et simples pour faciliter au maximum leur compréhension.	S	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les divers événements et communiquer avec les organisateurs;</li> <li>• Identifier les succès et défis ainsi que les outils et services complémentaires pour améliorer la GMR;</li> <li>• Compléter les outils déjà offerts par les municipalités (prêt de matériel) et monter une trousse d'outils pour événements écoresponsables;</li> <li>• Planifier et réaliser l'acquisition du matériel nécessaire (p.ex. : Support pour bouteilles d'eau, affiches, guide, etc.);</li> <li>• Accompagner les événements dans la rédaction d'une politique écoresponsable, en se basant sur la politique municipale établie à la mesure 3.3.</li> </ul>	ICI	RITMRG pour les municipalités partenaires  Municipalités clientes pour leur compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>• Conseiller et accompagner les générateurs dans leurs changements de comportement</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être muni d'une trousse d'outils pour événements écoresponsables;</li> <li>• Accompagner au moins 2 événements / an pour le volet écoresponsable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octobre 2023 (an 1);</li> <li>• Annuellement à partir de l'an 2 et pour toute la durée du PGMR.</li> </ul>	7 300 \$ / ponctuel
4.5	Bonifier et diffuser une <b>boîte à outils pour la bonne GMR</b> chez les ICI	Les facteurs de réussite associée au bon tri des matières au sein des ICI se résument à utiliser la bonne information, les bons bacs et l'affichage adéquat. En fournissant ces outils, ou encore un catalogue d'outils et de fournisseurs, on favoriserait l'atteinte des objectifs de réduction de l'enfouissement.	S	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les besoins communs des différents groupes de générateurs (suite à la mesure 4.3);</li> <li>• Bonifier et réaliser des documents (dépliants, pages web, etc.) pour informer les différents types de générateurs des outils à leur disposition et des services de la RITMRG;</li> <li>• Diffuser l'information pour maximiser la portée de l'outil.</li> </ul>	ICI CRD	RITMRG pour les municipalités partenaires  Municipalités clientes pour leur compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>• Faciliter l'implantation du bon tri chez les ICI;</li> <li>• Uniformiser les outils utilisés pour assurer la cohérence des consignes.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Être muni d'une boîte à outils pour la bonne GMR chez les ICI;</li> <li>• Compter au moins 10 consultations web/demandes par trimestre;</li> <li>•</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de la Boîte à outils pour l'an 2;</li> <li>• Utilisation par les ICI en continu pour toute la durée du PGMR, suivant la parution.</li> </ul>	8 300 \$ / ponctuel 4 150 \$ / an

4.6	Développer un plan d'accompagnement en GMR pour les situations d'urgences	L'adaptation aux changements climatiques doit prendre place dans les différents secteurs d'activité de gestion des municipalités pour répondre aux événements climatiques extrêmes de plus en plus fréquents. La GMR n'est pas épargnée, puisque d'importantes quantités de déchets sont générées suite à des sinistres ou des pandémies (Incendies, inondations, virus, etc.).	ISÉ S P	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les événements climatiques ou de santé publique pouvant survenir et avoir un impact sur la génération de matières résiduelles;</li> <li>• Répertorier les modalités de gestion des MR et bonnes pratiques permettant de mitiger ou réduire les effets négatifs;</li> <li>• Rédiger un plan d'accompagnement;</li> <li>• Diffuser le document pour maximiser sa portée.</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>• S'adapter aux changements climatiques.</li> </ul>	PAQ- R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffuser un plan d'accompagnement;</li> <li>• Tenir au moins une rencontre par municipalité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion du plan d'accompagnement pour l'an 4;</li> <li>• Utilisation par les RES, ICI ou CRD en continue pour toute la durée du PGMR, suivant la parution.</li> </ul>	3 300 \$ / ponctuel
-----	---	---	---------------	---	-------------------	--------	---	---------	---	--	---------------------

### Orientation 5 : Déployer une stratégie de communication musclée et ludique faisant la promotion d'une saine gestion des matières résiduelles

Pour faire connaître le PGMR, les réalisations, les résultats obtenus, les trucs. Pour faire de la gestion des matières résiduelles un sujet quotidien !

5.1	Se doter des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer le déploiement rigoureux du plan de communication et ISÉ	En décembre 2020, le CA de la RITMRG a décidé de se doter d'un plan de communication renouvelé ayant pour but de susciter des changements de comportements de la population face à leur gestion des matières résiduelles. La mise en application des recommandations énoncées dans ce plan nécessite des ressources humaines et financières.	ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer les tâches à accomplir et le budget nécessaire pour atteindre les objectifs du plan de communication;</li> <li>• Réaliser le processus d'embauche d'une nouvelle ressource ou réorganiser les tâches à l'interne pour réaliser les activités;</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la qualité des matières à traiter et diminuer la quantité de matières enfouies;</li> <li>• Améliorer la compréhension de la population et favoriser les changements de comportements en lien avec la bonne GMR, particulièrement la réduction à la source et le réemploi.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4 SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir, au sein de l'équipe de la RITMRG, une ressource dont le mandat comprend l'application du plan de communication.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès l'an 1 puis en continu pour toute la durée du PGMR.</li> </ul>	31 000\$ / an
5.2	Mettre à jour le site web de la RITMRG et assurer le lien avec les sites des municipalités partenaires et clientes	Une des stratégies énoncées par la firme de communication est l'amélioration du site web de la RITMRG pour le rendre plus convivial et attrayant, autant pour les citoyens que les ICI. Cette mesure s'applique aussi aux sites web des autres municipalités partenaires et clientes de la RITMRG.	ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer les modifications à réaliser en fonction des recommandations de la firme;</li> <li>• Lancer un appel d'offres pour la réalisation du mandat;</li> <li>• Octroyer le mandat;</li> <li>• Réaliser le mandat incluant la formation de la mise à jour du site web par l'équipe interne.</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter la recherche d'information sur la GMR par les citoyens et les ICI des MRC visées par le PGMR;</li> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies en simplifiant les messages.</li> </ul>	SVMO- 1, 2, 3, 4 PAQ- R1, R2, R3, R4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le nombre d'interactions sur le site web de 20% la première année, puis 5% pour les années suivantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroi du mandat : an 1</li> <li>• Mise à jour du site web : an 2</li> </ul>	17 300 \$ / ponctuel

5.3	Assurer une présence régulière, attrayante et engageante de la RITMRG sur les <b>réseaux sociaux</b> , ainsi qu'une diffusion large par les partenaires	La tactique « médias sociaux » a pour objectif de fournir aux générateurs aient de l'information importante et intéressante sur la GMR à portée de main. Des publications et chroniques récurrentes ont été réalisées et l'équipe de la RITMRG doit poursuivre et alimenter ces chroniques et outils.	ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désigner une ressource au sein de l'équipe de la RITMRG pour assurer la gestion de la page Facebook;</li> <li>• Identifier par trimestre les thèmes du calendrier par chronique (bons coups, mythes et réalités, trucs et astuces, etc);</li> <li>• Assurer la réalisation du calendrier éditorial hebdomadaire et planifier les publications.</li> </ul>	RES ICI	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>• Améliorer la compréhension de la population et favoriser les changements de comportements en lien avec la bonne GMR;</li> <li>• Créer et maintenir un canal de communication simple et efficace.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le nombre d'interactions sur la page Facebook de la RITMRG de 10% par année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès l'an 1 puis en continu pour toute la durée du PGMR.</li> </ul>	Inclus dans 5.1
5.4	Intensifier les activités de <b>sensibilisation auprès des jeunes</b>	La stratégie de relation publique du plan de communication suggérait d'intensifier nos activités de sensibilisation auprès des jeunes, soit par des ateliers dans les écoles, les camps de jour et les événements. Les jeunes étant des vecteurs d'information pour leurs parents, parfois plus difficiles à rejoindre.	ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer et diffuser une offre de service spécialisée pour les jeunes;</li> <li>• Confirmer le partenariat avec les équipes-écoles, les camps de jour et les organisateurs d'événements pour leur proposer notre service;</li> <li>• Définir un calendrier de réalisation des ateliers;</li> <li>• Personnaliser et peaufiner notre offre d'ateliers pour s'adapter aux différents publics.</li> </ul>	RES ICI	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>• Éduquer les jeunes à l'importance du bon tri des matières résiduelles;</li> <li>• Assurer l'implication des jeunes comme vecteur de changement de comportement.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser au moins 2 ateliers annuels dans des camps de jour;</li> <li>• Réaliser 5 ateliers annuels dans des classes de primaire / 5 au secondaire et 5 au niveau post secondaire;</li> <li>• Être présent dans au moins 2 événements par année.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès l'an 1 puis en continu pour toute la durée du PGMR.</li> </ul>	Inclus dans 5.1
5.5	Actualiser ou créer des <b>outils d'information personnalisés</b> destinés aux grandes catégories de générateurs	On retrouve plusieurs catégories de générateurs de matières résiduelles ayant des besoins variés et spécifiques (Citoyens, CRD, Restauration, hôtellerie, campings, cantines, écoles, épicerie, etc.). Cette mesure vise à créer des outils d'informations efficaces qui répondraient à des questions qui les touchent spécifiquement pour faciliter l'implantation et maintenir le bon tri chez eux.	ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les catégories de générateurs pour lesquelles des outils spécifiques seront créés;</li> <li>• Déterminer la forme et le contenu des outils les plus susceptibles d'intéresser les générateurs;</li> <li>• Octroyer un ou des mandats de graphisme pour produire les outils;</li> <li>• Produire, distribuer/ diffuser les outils aux catégories de générateurs;</li> <li>• Évaluer la portée et l'efficacité des outils produits et diffusés.</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>• Offrir un service adapté et personnalisé aux différentes catégories de générateurs de matières résiduelles.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire un outil de communication par groupe ciblé;</li> <li>• Compter au moins 15 consultations par an (remise papier ou téléchargement via le site web) pour chaque outil créé;</li> <li>• Tenir un sondage sur la portée et l'efficacité des outils.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir produit un premier outil pour l'an 1, puis les autres pour l'an 2;</li> <li>• Avoir réalisé au moins un sondage par an dès l'an 2.</li> </ul>	19 300 \$ / ponctuel

5.6	<b>Faire connaitre</b> à tous les générateurs les <b>objectifs</b> de la Politique Québécoise de GMR et du PGMR régional	Dans le but de motiver les générateurs à mettre l'épaule à la roue et maintenir leur adhésion aux bonnes pratiques, les objectifs à atteindre seront diffusés largement et mis jour régulièrement.	ISÉ	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mentionner les objectifs ainsi que les résultats des municipalités partenaires et clientes sur nos différentes plateformes de communication (radio, télé, réseaux sociaux, etc.);</li> <li>• Se doter des ressources nécessaires à la mise en place et les fonctionnalités nécessaires pour documenter les divers indicateurs de façon simple, rapide et facile à diffuser</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre les objectifs de la Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles;</li> <li>• Atteindre les objectifs énoncés dans le PGMR régional;</li> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>• Susciter et maintenir des changements de comportement de la part des générateurs.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Divulguer nos résultats en lien avec les objectifs en question au moins une fois par trimestre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès l'an 1 puis à chaque année pour toute la durée du PGMR</li> </ul>	Inclus dans 5.1
-----	--	--	-----	--	-------------------	--------	---	---------------------------------------	---	--	-----------------

### Orientation 6 : Appliquer des mesures incitatives et coercitives afin d'atteindre les objectifs de la Politique

*Offrir des outils d'encouragement, mais aussi des outils qui permettent de corriger de mauvais comportements*

6.1	<b>Appliquer le règlement GMR</b> de façon soutenue, dans une approche progressive et documentée	En décembre 2020, la Ville de Gaspé et la MRC du Rocher-Percé adoptaient respectivement les règlements 1413-20 et 328-2020, dont l'article clé oblige tous les générateurs à bien trier leurs matières résiduelles. L'application de ces règlements nécessite un suivi serré sur le terrain et une documentation rigoureuse.	R	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier, grâce à la mesure 1.1, le contenu des bacs et conteneurs de tous les générateurs, et ce, à des fréquences déterminées et ciblées;</li> <li>• Appliquer, en cas de non-respect d'un des articles du règlement, les interventions prévues au règlement avec discernement (billet de courtoisie, accompagnement, avis écrit, refus de service et amendes en sont des exemples).</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG pour les municipalités partenaires  Municipalités clientes pour leur compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre les objectifs régionaux et nationaux;</li> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>• Susciter des changements de comportement de la part des générateurs.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le % valorisation de la matière organique 7%/année jusqu'à l'atteinte de l'objectif de 70% en 2030 (SVMO);</li> <li>• Augmenter la participation au bac brun jusqu'à atteindre 80% en 2029;</li> <li>• Augmenter le pourcentage de détournement global à 80% en 2029.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès l'an 1 puis en continu pour toute la durée du PGMR.</li> </ul>	Inclus dans la mesure 1.1.
6.2	<b>Documenter</b> les constats et résultats en termes de <b>changements de comportement</b>	De multiples démarches incitatives et coercitives sont déployées, mais il importe de comprendre quelles sont celles qui offrent le plus de résultats et dans quel contexte.	R	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir un mandat et procéder à un appel de proposition auprès d'un consultant;</li> <li>• Établir la liste des indicateurs à suivre</li> <li>• Développer ou compléter les outils de suivi et de compilation à mettre en place pour assurer une consultation fluide et un usage convivial pour les agents verts;</li> <li>• Diffuser et partager les constats au sein de l'équipe, des décideurs, des citoyens selon les messages à transmettre et les correctifs attendus.</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre les objectifs régionaux et nationaux;</li> <li>• Réduire la quantité de matières enfouies;</li> <li>• Susciter des changements de comportement de la part des générateurs.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Divulguer nos résultats en lien avec les objectifs en question au moins une fois par trimestre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès l'an 1 pour le mandat</li> <li>• Puis en continu pour toute la durée du PGMR</li> </ul>	3 300 \$ / an

6.3	Promouvoir les <b>programmes d'aide</b> disponibles pour les générateurs de MR	La mise en place de nouvelles méthodes ainsi que l'acquisition d'outils pour mieux trier les matières résiduelles ne se fait généralement pas sans coûts. Heureusement, des programmes d'aide et de financement existent déjà pour aider les générateurs dans leur transition, mais sont peu connus si on ne côtoie pas le monde de la GMR au quotidien. Cette mesure consiste donc à diffuser l'information pour faciliter le recours à ces programmes.	S	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recenser les programmes d'aide déjà disponibles (par exemple : Fond Écoleader, RECYC-QUÉBEC, MAMH, FCM, etc.);</li> <li>● Établir une veille des programmes recensés et demeurer à l'affût de nouveaux programmes;</li> <li>● Communiquer avec les générateurs concernés et mettre en place une mécanique de suivi;</li> <li>● Accompagner les générateurs dans leurs démarches en référant à des ressources d'aides.</li> </ul>	ICI CRD	RITMRG pour les municipalités partenaires  Municipalités clientes pour leur compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Faciliter la participation des générateurs à des programmes d'aide et financement;</li> <li>● Atteindre les objectifs régionaux et nationaux;</li> <li>● Susciter des changements de comportement de la part des générateurs.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Faciliter la participation d'au moins 5 entreprises par année de bénéficiaire d'un programme de soutien financier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Dès l'an 1 puis en continu pour toute la durée du PGMR</li> </ul>	Sans frais supplémentaires
6.4	Offrir un <b>programme de soutien financier</b> pour l'acquisition d'outils et produits visant la réduction des matières enfouies	Le coût d'acquisition de produits durables permettant une diminution des matières enfouies est généralement plus élevé que celui des produits jetables, ce qui a pour effet d'en décourager plusieurs à faire ce choix. En offrant du soutien financier à leurs citoyens, les municipalités contribueront à réduire la quantité de déchets produits sur leur territoire. Voici quelques exemples de programmes possibles: Produits d'hygiène féminine et couches lavables, lame déchiqueteuse pour l'herbicyclage, composteurs domestiques, etc.	RS	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Déterminer les outils qui feront l'objet d'un programme de soutien financier;</li> <li>● Estimer les coûts de la mesure;</li> <li>● Établir les modalités (produits éligibles, montant remboursé, méthode de remboursement, preuves à fournir, etc.);</li> <li>● Adopter la mesure au conseil municipal;</li> <li>● Déployer la campagne de communication.</li> </ul>	RES	Administrations municipales	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Atteindre les objectifs régionaux et nationaux de réduction de l'enfouissement;</li> <li>● Faciliter l'achat de produits permettant aux citoyens de réduire leur génération de déchets et adopter des pratiques plus durables.</li> </ul>	PAQ- R1, R4  SVMO- 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Permettre à au moins 20 personnes par année de bénéficier d'un tel soutien financier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Débuter les étapes préliminaires à l'an 2;</li> <li>● Déploiement à l'an 3.</li> </ul>	14 800 \$ / an

6.5	Implanter une <b>tarification incitant</b> à la réduction de l'enfouissement et du taux de présentation des bacs	Dans le but de récompenser les bons comportements, la taxation résidentielle et commerciale pour les services de gestion des matières résiduelles sera modulée pour tenir compte de la quantité de déchets générée et de la fréquence de service. Par exemple, pour le secteur résidentiel, réduire le nombre de sorties du bac à déchets permettra de réduire le montant de taxes.	R	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confirmer les modalités d'implantation et de succès auprès d'autres municipalités ayant implanté des systèmes semblables;</li> <li>• Réaliser des simulations et projets pilotes avec des secteurs tests;</li> <li>• Déterminer les modalités d'application, de calcul et de suivi;</li> <li>• S'assurer de la fonctionnalité et de la cohérence entre les outils numériques utilisés (Latéral, PG solutions, puces, etc.);</li> <li>• Modifier le règlement de taxation et assurer l'adoption par le conseil municipal;</li> <li>• Développer et déployer la campagne de communication.</li> </ul>	RES ICI	Administrations municipales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre les objectifs régionaux et nationaux de réduction de l'enfouissement;</li> <li>• Accélérer les changements de comportements qui mènent au bon tri des matières;</li> <li>• Récompenser les générateurs qui font des efforts pour bien trier leurs matières.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le % de valorisation de la matière organique jusqu'à l'atteinte de l'objectif de 70% en 2030 (SVMO);</li> <li>• Augmenter la participation au bac brun jusqu'à atteindre 80% en 2029;</li> <li>• Augmenter le pourcentage de détournement global à 80% en 2029.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débuter les étapes préliminaires à l'an 1;</li> <li>• Déployer totalement à l'an 3.</li> </ul>	10 000 \$ / ponctuel
6.6	Évaluer des scénarios de <b>réduction de la fréquence de collecte</b> des déchets	Réduire la fréquence de collecte des bacs à est une étape cruciale pour inciter les citoyens à ne jeter que les vrais déchets à la poubelle, mais aussi à moins consommer, et ultimement à réduire à la source la quantité de matières à gérer.	R S RS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder, à l'interne ou via mandat externe, à une revue des expériences vécues par d'autres municipalités ayant implanté une mesure semblable;</li> <li>• Réaliser des simulations et projets pilotes avec des secteurs tests;</li> <li>• Déterminer les modalités d'implantation;</li> <li>• Adopter la modification par le conseil municipal.</li> </ul>	RES ICI	RITMRG pour les municipalités partenaires  Municipalités clientes pour leur compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• D'assurer une prise de décision éclairée et un choix de scénario optimal;</li> <li>• Atteindre les objectifs régionaux et nationaux de réduction de l'enfouissement;</li> <li>• Accélérer les changements de comportements qui mènent au bon tri des matières.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choisir un scénario à implanter;</li> <li>• Adopter la mesure par résolution.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Octroyer le mandat si jugé nécessaire à la fin de l'an 1</li> <li>• Réaliser les tests (oct. 2023)</li> <li>• Adopter la mesure : août 2024</li> </ul>	3 300 \$ / ponctuel
6.7	Implanter le scénario de <b>réduction des fréquences de collecte</b> des déchets retenu en 6.6	Une fois le scénario choisi, il sera implanté en modifiant l'horaire de collecte de concert avec l'entrepreneur. Une importante campagne de sensibilisation et d'information devra accompagner cette mesure pour s'assurer que les citoyens soient avisés des modifications et qu'ils comprennent bien le but de la mesure.	R S RS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modifier l'horaire de collecte;</li> <li>• Arrimer les nouvelles modalités avec l'entrepreneur de collecte et son équipe;</li> <li>• Déployer la campagne de communication;</li> <li>• Documenter les problématiques et prévoir des interventions rapides sur le terrain par l'agent vert;</li> <li>• Documenter les résultats.</li> </ul>	RES ICI	RITMRG pour les municipalités partenaires  Municipalités clientes pour leur compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre les objectifs régionaux et nationaux de réduction de l'enfouissement;</li> <li>• Accélérer les changements de comportements qui mènent au bon tri des matières.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de 5% /an pour les 3 premières années le taux de présentation des bacs à déchets par rapport à 2021, sans impact sur le % de contamination des bacs bleus et bruns;</li> <li>• Inclure les chiffres au bilan annuel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer l'horaire de collecte 2026 en octobre 2024;</li> <li>• Déployer en janvier 2025;</li> <li>• Évaluer l'atteinte des objectifs chaque année suite à l'implantation.</li> </ul>	Sans frais supplémentaires
6.8	Instaurer un <b>programme de reconnaissance</b> des bonnes pratiques GMR chez les ICI.	Implanter des bonnes pratiques de tri dans une industrie, un commerce ou une institution demande beaucoup d'efforts de coordination et dépend souvent de la bonne volonté du gestionnaire.	ISÉ S	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Procéder, à l'interne ou via mandat externe, à une revue des expériences vécues par d'autres municipalités ayant implanté une mesure semblable;</li> </ul>	ICI CRD	RITMRG pour les municipalités partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter les ICI et CRD à améliorer leurs pratiques GMR;</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter de 10% par année le nombre d'ICI ayant débuté une démarche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débuter les étapes préliminaires à l'an 1;</li> </ul>	10 800 \$ / ponctuel  5 400 \$ / an

		C'est pourquoi cette mesure vise à reconnaître les efforts déployés en offrant une visibilité aux ICI qui se démarquent.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sonder quelques ICI sur leurs modalités de récompenses favorites;</li> <li>• Déterminer les modalités d'application et le nom du programme (sélection des récipiendaires, type de reconnaissance, fréquence de mise à jour, méthode de suivi, indicateurs pris en comptes, etc.);</li> <li>• Réserver le budget requis;</li> <li>• Produire le matériel de communication et procéder au lancement du programme par une campagne de communication.</li> </ul>		Municipalités clientes pour leur compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre les objectifs régionaux et nationaux de réduction de l'enfouissement.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• d'amélioration de leurs pratiques GMR;</li> <li>• Cibler au moins 10 récipiendaires à l'an 1 d'implantation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer à l'automne de l'année 2.</li> </ul>	
6.9	Mettre en place un <b>budget participatif</b> financé par la redevance à l'enfouissement.	Les redevances à l'enfouissement provenant du MELCC doivent être associées à des actions en lien avec la GMR par les municipalités. Cibler une partie de ces sommes et permettre à la population de choisir des actions ou des projets, avec une approche participative ce qu'il adviendra de cet argent serait une bonne source de motivation pour des changements de comportement positifs.	R	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer les modalités de mise en œuvre de concert avec les municipalités (modalités de gestion (comité ou concours), critères de sélection, fréquences de réalisation, montants alloués, autres sources de subventions, etc.);</li> <li>• Procéder au lancement de la mesure par une campagne de communication;</li> <li>• Dévoiler du ou des projets gagnants;</li> <li>• Assurer un suivi, une prise en charge et la diffusion médiatique de la réalisation du projet.</li> </ul>	RES ICI	RITMRG pour les municipalités partenaires  Municipalités clientes pour leur compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer la population et les autres générateurs de matières résiduelles dans la mise en place de projets menant à la réduction des matières enfouies;</li> <li>• Créer un sentiment d'appartenance et un engouement envers la GMR;</li> <li>• Atteindre les objectifs régionaux et nationaux de réduction de l'enfouissement.</li> </ul>	PAQ- R1, R2, R3, R4  SVMO- 1, 2, 3, 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre la réalisation d'au moins un projet aux 3 ans grâce à cette mesure.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débuter les étapes préliminaires à l'an 2;</li> <li>• Dévoilement à l'automne de l'an 3.</li> </ul>	20 000 \$ / an



**Orientation 7 : Vers une vision stratégique en amont de la gestion des matières résiduelles classique**

*Parce qu'il est maintenant temps de voir plus loin et de viser plus haut, on ne doit plus se contenter de gérer des matières résiduelles, mais plutôt amorcer une véritable réflexion en amont de leur génération même. Cette orientation se construira au fil des échanges entre les différents acteurs du milieu. Cette réflexion a déjà débuté par le dépôt d'un mémoire dans le cadre des audiences publiques du BAPE : L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.*

7.1	<p><b>Intervenir</b> de façon soutenue auprès des <b>gouvernements et décideurs</b> provinciaux afin de promouvoir et forcer la mise en place en <b>amont</b> d'une <b>consommation responsable</b> des ressources</p>	<p>La GMR doit transiter vers une nouvelle ère qui va exiger plus de responsabilités en amont de la chaîne.</p> <p>Les distributeurs, fournisseurs d'emballages, commerçants, citoyens doivent s'inscrire dans une approche qui prend en compte la gestion de fin de vie, la durabilité des biens, leur potentiel de réutilisation afin de réduire la génération de matières, qu'elles soient valorisables ou non</p>	R P	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documenter les pratiques plus novatrices, porteuses et responsables telles l'obsolescence programmée, l'indice de réparabilité, la recyclabilité;</li> <li>• Promouvoir et inciter les décideurs à modifier les cadres et législations, par le biais de représentations, communications, échanges, rencontres et comités de travail;</li> <li>• Regrouper les forces en sollicitant la collaboration des partenaires et collègues municipaux.</li> </ul>	RES ICI CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer le principe des 3RV en priorisant la réduction à la source;</li> <li>• Atteindre les objectifs nationaux de réduction de l'enfouissement;</li> <li>• Modifier le paradigme de la GMR classique vers une gestion plus en amont de la consommation des ressources.</li> </ul>	PAQ- R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la sensibilité et la prise en charge des décideurs envers la consommation responsable des ressources;</li> <li>• Voir naître des projets de loi réellement contraignants quant à l'utilisation des ressources.</li> </ul>	En continu pour toute la durée du PGMR.	6 500 \$ / an
7.2	<p>Analyser des <b>mesures de bannissement</b> de produits à usage unique applicables</p>	<p>Le bannissement d'un produit ou d'une matière peut-être un moyen efficace de soutenir la réduction à l'enfouissement si ce bannissement est applicable concrètement, de façon soutenue et qu'il ne crée pas d'effets pervers.</p>	AC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer les objets les plus pertinents pour un potentiel bannissement suite aux caractérisations qui seront réalisées en 1.9, 1.12 et 1.19;</li> <li>• Octroyer des mandats d'ACV et analyser les modalités d'implantation;</li> <li>• Rédiger un ou des rapports d'analyse et émettre des conclusions;</li> <li>• Choisir un ou deux objets à bannir et faire adopter un règlement par le conseil municipal;</li> <li>• Déployer la mesure par une campagne de communication.</li> </ul>	RES ICI	RITMRG pour les municipalités partenaires Municipalités clientes pour leur compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire des choix éclairés qui auront un impact positif sur les bilans GMR et GES;</li> <li>• Atteindre les objectifs nationaux de réduction de l'enfouissement;</li> <li>• Réduire à la source la quantité de matières résiduelles à gérer.</li> </ul>	PAQ- R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place au moins 2 mesures de bannissement dans les MRC touchées par le PGMR.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une première mesure de bannissement pour l'an 2 et une deuxième pour l'an 6</li> </ul>	4 500 \$ / ponctuel

7.3	Évaluer la faisabilité et la démarche requise pour implanter l'approche d'économie circulaire à l'échelle du territoire visé par le présent PGMR	La société vit de grands changements et les enjeux climatiques sont réels, mais leurs impacts peu connus à l'échelle d'un territoire comme le nôtre et qui auront une incidence sur la GMR. Une démarche cohérente d'échange, de planification et d'analyse, peu importe le secteur d'activité (santé, économie, environnement, éducation, ...) est nécessaire si l'on désire juguler les effets pervers du développement économique ou d'une gestion réactive d'un événement ou d'un développement. Un chantier stimulant les échanges entre les divers secteurs, dans une approche d'économie circulaire.	AC P	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consulter les différents agents de changement en ÉC sur le territoire (CREGÎM, CIRADD, TREDD, SADC, etc.);</li> <li>• Identifier un responsable à l'interne et procéder à un appel de proposition. Confirmer le mandat</li> <li>• Participer à des comités de travail sur l'ÉC;</li> <li>• Identifier les meilleures actions à mettre en place selon le contexte régional;</li> <li>• Rédiger un plan d'action et déposer les recommandations;</li> <li>• Accompagner les acteurs sociaux et économiques dans l'établissement de projets d'ÉC.</li> </ul>	ICI CRD	RITMRG	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre les objectifs nationaux de réduction de l'enfouissement;</li> <li>• Mettre en place des actions prônant l'économie circulaire et que l'on peut implanter de façon durable</li> </ul>	PAQ- R1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un plan réaliste pour l'établissement d'une symbiose territoriale sur le territoire des deux MRC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du plan d'action à la fin de l'an 3</li> </ul>	11 500 \$ / ponctuel
7.4	Se doter d'une stratégie décisionnelle pour mettre en œuvre les meilleures actions en termes de réduction des GES et des impacts environnementaux, sociaux et économiques de la GMR	Procéder à des achats de fournitures et à la réalisation de travaux, confirmer des choix de scénarios et en faire la recommandation : ce sont des actions quotidiennes que l'on doit réaliser en gestion des matières résiduelles. Mais fait-on les bons choix ? Est-ce vraiment le choix qui génère le moins d'impacts tous critères confondus ? Nos mécanismes décisionnels doivent être modernisés et prendre en compte les nouvelles réalités tels les changements climatiques et l'économie circulaire	AC P	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Échanger avec d'autres acteurs municipaux ou d'organismes pour documenter les initiatives, s'inspirer et recruter des partenaires ayant des objectifs similaires;</li> <li>• Définir un mandat et procéder à un appel de proposition ;</li> <li>• Octroyer le mandat et l'accompagner d'un comité de travail représentatif des divers milieux ayant un impact sur l'activité économique et la prise de décision;</li> <li>• Déposer le rapport et recommander;</li> <li>• Adopter et implanter les recommandations les plus porteuses.</li> </ul>	Décideurs	RITMRG pour les municipalités partenaires Municipalités clientes pour leur compte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre les objectifs nationaux de réduction de l'enfouissement sans nuire aux objectifs de réduction des GES.</li> <li>• Agir en amont et réduire la génération de matières toutes confondues</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir une stratégie décisionnelle claire, cohérente et applicable sous forme de grille ou critères.</li> </ul>	Pour la fin de l'an 3	15 500 \$ / ponctuel 7 750 \$ / an

## LÉGENDE :

### Secteur(s) visé(s)

Résidentiel (RES) Industries, commerces et institutions (ICI) Construction, rénovation, démolition (CRD) Organismes (OBNL) Municipalités (M)

### Type(s) d'action(s)

ISÉ  Acquis de connaissances (AC)  Services en GMR (S)  Infrastructure (I)  Règlementaire (R)  Politique/Plan d'action (P)  Réduction à la source (RS)  Autre précisez

### Contribution de la mesure aux objectifs gouvernementaux

#### **[PAQ] Objectifs 2024 du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

R1- Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées

R2- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal

R3- Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD

R4- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles

#### **[SVMO] Objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique**

1- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025

2- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025

3- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, et bois)

4- Réduire de 270 000 t éq. CO2 les émissions de GES en 2030.

Autre (précisez)

### Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre

MRC  Municipalités membres  Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles

Autre (spécifiez)  Autre (spécifiez)  Autre (spécifiez)

### Collaborateur(s)<sup>1</sup>

MRC  Municipalités membres  Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles

Autre (spécifiez)  Autre (spécifiez)  Autre (spécifiez)

<sup>1</sup> Autres exemples : organisme à but non lucratif (OBNL), organisme de gestion reconnu (OGR) de la responsabilité élargie des producteurs (REP), directeurs généraux et/ou professionnels des municipalités, partenaires privés et/ou publics, Centre local de développement (CLD), Chambre de commerce, Centre d'action bénévole (CAB), fournisseur de services.

### **Échéancier**

AN 1 : Octobre 2022 à octobre 2023  
AN 2 : Octobre 2023 à octobre 2024  
AN 3 : Octobre 2024 à octobre 2025  
AN 4 : Octobre 2025 à octobre 2026  
AN 5 : Octobre 2026 à octobre 2027  
AN 6 : Octobre 2027 à octobre 2028  
AN 7 : Octobre 2028 à octobre 2029

### **Budget ventilé sur sept (7) ans**

Exemples de postes budgétaires :  
Ressources humaines  
Ressources externes  
Ressources matérielles  
Outils d'information ISÉ  
Aide financière (spécifiez)

### **Liste des acronymes**

MGVCPV Municipalités de Grande-Vallée, Cloridorme et Petite-Vallée  
MRC RP Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé  
M.O. Matière organique  
3RV Dans l'ordre de priorité : Réduction à la source, réemploi, recyclage puis valorisation  
GES Gaz à effet de serre  
LET Lieu d'enfouissement technique  
REP Responsabilité élargie des producteurs  
RDD Résidus domestiques dangereux  
GMR Gestion des matières résiduelles  
ÉC Économie circulaire  
MAMH Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
FCM Fédération canadienne des municipalités  
ACV Analyse de cycle de vie

## ANNEXE II – ESTIMATION DES COÛTS ASSOCIÉS AUX MESURES, PAR MUNICIPALITÉS

No	Mesure	Description	Ressources humaines / partenaire			Dépenses par partenaire			Total	Précisions	Coûts ponctuels	Coûts annuels
			MGVCPV	MRC	Gaspé	MGVCPV	MRC	Gaspé				
<b>ORIENTATION NO.1 : INFRASTRUCTURES ET SERVICES</b>			MGVCPV	MRC	Gaspé	MGVCPV	MRC	Gaspé				
1.1	Se doter d'un agent vert	3 mois pour MGVCPV, annuel pour MRC et G	8820	32760	32760	3100	8800	8800	95040	obtenir des subventions si possible		95040
1.2	soutenir la récupération alimentaire	ressource d'accompagnement et pub	500	1000	1000	600	1000	1000	5100		5100	2550
1.3	Réemploi dans les écocentres	formation, affiches, espace ou conteneur dédié	500	1000	1000	15000	0	10000	27500		27500	
1.4	Documenter le réemploi	appels, visites, inventaire, suivis, collecte de données	750	1000	1000	0	0	0	2750		2750	1375
1.5	Développer un programme de soutien à la réduction	enveloppe de programme, développement ponctuel et analyse des demandes	500	2000	2000	2500	5000	5000	17000	obtenir des subventions si possible	17000	
1.6	Transformer certaines matières	1 produit visé (boîtes à recyclage ou ilots)	0	3600	0	0	1000	0	4600	revenus de vente, collaboration avec municipalité		4600
1.7	Évaluer scénario de gestion MO	étude technico économique	10000	0	0	0	0	0	10000	obtenir des subventions si possible	10000	
1.8	Implanter la collecte des MO	coûts à venir							0	soutien financier minimal 50%	0	
1.9	Caractériser les rejets du centre de tri	mensuellement, identifier les matières à potentiel R		0	0	0	0	0	0	inclut dans opérations du CT	0	0
1.10	implanter la collecte à 2-3 voies aires pub	entre 5 et 10 emplacements à compléter	500	500	500	6000	6000	1000	14500	obtenir des subventions si possible	14500	
1.11	Moderniser le centre de tri des matières recyclables	ajouts de postes de travail, bonifier le prétri,								en appel d'offres actuellement	0	
1.12	Caractériser les rejets des écocentres	identifier les matières à valoriser	1000	1500	500	0	0	0	3000		3000	1500
1.13	Trouver de nouveaux débouchés pour au moins 2 nouvelles matières	recherche de marchés et implanter zones d'accueil	500	1000	1000	1500	2000	2000	8000	diminution \$\$ à l'enfouissement	8000	4000
1.14	organiser des événements à saveur MR	porte ouverte, distribution verre et compost, participer à des salons (3 jours par an)	300	600	600	600	1200	1200	4500			4500
1.15	détourner résidus verts	par journée spéciale de collecte ou apport volontaire		1600	1600		1500	1500	6200	tournées par camions ou transport par roll off à partir du point de dépôt		6200
1.16	documenter les matières valorisables accueillies chez les différents ICI	organismes, commerces et autres ayant initiatives de réduction ou de réemploi ou de recyclage	1300	1300	1300	0	0	0	3900		3900	
1.17	Caractériser les arrivages au LET	réalisation d'un protocole respectant les diverses sources d'arrivages et clientèles	1600	8000	8000	2000	2000	2000	23600	obtenir des subventions si possible	23600	
1.18	Valoriser les biogaz captés au LET	mandat au consultant					7500	7500	15000		15000	
<b>SOUS-TOTAL ORIENTATION 1 (excluant les taxes et les infrastructures découlant d'études)</b>			<b>26270</b>	<b>55860</b>	<b>51260</b>	<b>31300</b>	<b>40500</b>	<b>44500</b>	<b>240690</b>		<b>120350</b>	<b>119765</b>

No	Mesure	Description	Ressources humaines / partenaire			Dépenses par partenaire			Total	Précisions	Coûts ponctuels	Coûts annuels
			MGVCPV	MRC	Gaspé	MGVCPV	MRC	Gaspé				
<b>ORIENTATION NO.2 : FAVORISER UNE GESTION RÉGIONALE DES MRC INNOVANTE</b>			MGVCPV	MRC	Gaspé	MGVCPV	MRC	Gaspé				
2.1	Évaluer la faisabilité de la transformation régionale d'au moins 2 matières	mandats d'étude pour les matières identifiées suivant les caractérisations	1300	2600	2600	1500	3000	3000	14000	obtenir des subventions si possible	14000	7000
2.2	Implanter la transformation régionale d'au moins 2 matières	implanter les infrastructures ou services identifiés en 2.1							0			
2.3	Pérenniser les marchés d'utilisation locaux et régionaux des produits de la RITMRG	revoir la chaîne d'actions, questionner la clientèle, vérifications d'usage sur le terrain, bonifier après constats		1000	1000		1000	1000	4000		4000	2000
2.4	Favoriser la collaboration avec des acteurs des MRC voisines	activer le dialogue, recenser les opportunités et initier des partenariats	0	0	0	0	0	0	0	sans frais supplémentaires		
2.5	Documenter les projets qui s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire	réviser l'information disponible, compléter les inventaires et documenter les résultats	800	1250	1250	0	0	0	3300	obtenir des subventions si possible		3300
2.6	Faciliter et promouvoir l'implantation de mesures concrètes d'économie circulaire chez les ICI et CRD	dédier des ressources, établir les réseaux d'échanges et accompagner nos générateurs	2000	6000	6000	0	0	0	14000	obtenir des subventions si possible	14000	7000
<b>SOUS-TOTAL ORIENTATION 2 (excluant les taxes et les infrastructures découlant d'études)</b>			<b>4100</b>	<b>10850</b>	<b>10850</b>	<b>1500</b>	<b>4000</b>	<b>4000</b>	<b>35300</b>		<b>32000</b>	<b>19300</b>

No	Mesure	Description	Ressources humaines / partenaire			Dépenses par partenaire			Total	Précisions	Coûts ponctuels	Coûts annuels
			MGVCPV	MRC	Gaspé	MGVCPV	MRC	Gaspé				
<b>ORIENTATION NO.3 : ASSURER L'EFFICIENCE DU PGMR PAR LE LEADERSHIP ET LA CONCERTATION</b>			MGVCPV	MRC	Gaspé	MGVCPV	MRC	Gaspé				
3.1	Uniformiser les devis et réaliser des appels d'offres regroupés lorsqu'applicable	identifier les opportunités et collaborer à la préparation des appels d'offres	0	0	0	0	0	0	0	sans frais supplémentaires		
3.2	Assurer la présence d'articles relatifs à la GMR et EC dans les devis d'appel d'offres municipaux	Revue littérature, rédiger et proposer	0	0	0	0	0	0	0	sans frais supplémentaires		
3.3	Se doter d'une politique municipale de consommation responsable et de bonnes pratiques GMR	développer la grille de sélection et les critères, rédiger la politique, l'adopter et la déployer au sein des entités municipales dans un premier temps	800	1250	1250	0	0	0	3300	obtenir des subventions si possible	3300	
3.4	Mesurer et diffuser régulièrement les progrès et l'atteinte des objectifs ciblés par le PGMR	Bonifier les indicateurs, moderniser le système de gestion des données et harmoniser la saisie à la source pour permettre les comparables	0	0	0	0	0	0	0	inclut dans la stratégie de communication via chargé de projet		
3.5	Renforcer le réseau d'échange avec les décideurs en mettant en place un canal de communication actif et privilégié	Préparer la liste d'envoi, désigner un responsable pour alimenter le réseau, prévoir une fréquence adaptée de la transmission d'infolettres ou de suivis du PGMR	0	0	0	0	0	0	0	inclut dans la stratégie de communication via chargé de projet		
3.6	Tenir deux rencontres annuelles du comité de soutien à la mise en œuvre du PGMR et les acteurs des services municipaux	Constituer le comité élargi, tenir 2 rencontres annuelles, impliquer les acteurs municipaux	0	0	0	0	0	0	0	sans frais supplémentaires		
<b>SOUS-TOTAL ORIENTATION 3 (excluant les taxes et les infrastructures découlant d'études)</b>			<b>800</b>	<b>1250</b>	<b>1250</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3300</b>		<b>3300</b>	<b>0</b>

No	Mesure	Description	Ressources humaines / partenaire			Dépenses par partenaire			Total	Précisions	Coûts ponctuels	Coûts annuels
			MGVCPV	MRC	Gaspé	MGVCPV	MRC	Gaspé				
<b>ORIENTATION NO.4 : SOUTENIR LES GÉNÉRATEURS VERS DES PRATIQUES PLUS RESPONSABLES</b>			MGVCPV	MRC	Gaspé	MGVCPV	MRC	Gaspé				
4.1	Accompagner les ICI et CRD vers une gestion des matières résiduelles qui respecte le principe des 3RV et qui met l'emphase sur la réduction et le réemploi	Accompagner les ICI et CRD (plus de 1600 pour les 2 territoires) dans leur démarche de diagnostic et d'engagement, suivre les avancements, offrir des outils	5200	10400	10400	1000	2000	2000	31000	via agents verts et chargés de projets	31000	15500
4.2	Développer le réseau de proximité avec les agents de changement pour favoriser l'ISÉ sur le bon tri des matières résiduelles	Recenser les organismes en phase avec nous, unir les forces et harmoniser les outils développés pour éviter le doublement	0	0	0	0	0	0	0	sans frais supplémentaires		
4.3	Réaliser des <b>séances d'échange et d'information</b> avec les différents groupes d'acteurs du territoire	Partager plus fréquemment les enjeux, constats, objectifs	800	1250	1250	0	0	0	3300			3300
4.4	Proposer un service <b>d'accompagnement et de prêt d'outils</b> de GMR destiné aux organisateurs d'événements	recenser les événements, offrir les outils nécessaires et complémentaires.	800	1250	1250	1000	1500	1500	7300	obtenir des subventions si possible	7300	
4.5	Bonifier et diffuser une <b>boîte à outils pour la bonne GMR</b> chez les ICI	Poursuivre l'offre d'outils, de trucs, de messages simplifiés	800	1250	1250	1000	2000	2000	8300	obtenir des subventions si possible	8300	4150
4.6	Développer un plan d'accompagnement en GMR pour les <b>situations d'urgences</b>	Anticiper les modalités de gestion des MR dans un contexte d'urgence et prévenir les impacts sur la GMR	800	1250	1250	0	0	0	3300		3300	
<b>SOUS-TOTAL ORIENTATION 4 (excluant les taxes et les infrastructures découlant d'études)</b>			<b>8400</b>	<b>15400</b>	<b>15400</b>	<b>3000</b>	<b>5500</b>	<b>5500</b>	<b>53200</b>		<b>49900</b>	<b>22950</b>

No	Mesure	Description	Ressources humaines / partenaire			Dépenses par partenaire			Total	Précisions	Coûts ponctuels	Coûts annuels
			MGVCPV	MRC	Gaspé	MGVCPV	MRC	Gaspé				
<b>ORIENTATION NO.5 : DÉPLOYER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION MUSCLÉE ET LUDIQUE</b>			MGVCPV	MRC	Gaspé	MGVCPV	MRC	Gaspé				
5.1	Se doter des ressources humaines et financières nécessaires pour assurer le déploiement rigoureux du plan de communication et ISÉ	Assurer la réalisation des activités de communication identifiées dans le plan adopté.	5200	10400	10400	1000	2000	2000	31000	ressource dédiée		31000
5.2	Mettre à jour le site web de la RITMRG et assurer le lien à partir des sites web de toutes les municipalités partenaires	Mandater une firme et réaliser la mise à jour du site web. Puis assurer un lien plus interactif avec les sites des municipalités membres et clientes	800	1250	1250	0	7000	7000	17300	obtenir des subventions si possible	17300	
5.3	Assurer une présence régulière, attrayante et engageante de la RITMRG sur les réseaux sociaux, ainsi qu'une bonne diffusion par les partenaires	Désigner et impliquer une ressource humaine, identifier les thèmes et développer les contenus, assurer la diffusion	0	0	0	0	0	0	0	inclus dans 5.1		
5.4	Intensifier les activités de sensibilisation auprès des jeunes	Offrir des ateliers, participer à des camps de jour et des événements. Préparer des outils adaptés	0	0	0	0	0	0	0	inclus dans 5.1		
5.5	Actualiser ou créer des outils d'information personnalisés destinés aux grandes catégories de générateurs	Préparer et proposer des dépliants, affiches, pancartes grands formats, documents et autres outils facilitant la transmission des messages	800	1250	1250	2000	7000	7000	19300	obtenir des subventions si possible	19300	
5.6	Faire connaître à tous les générateurs les objectifs de la Politique Québécoise de GMR et du PGMR régional	Tous les outils de communication seront mis à l'œuvre que ce soit le bulletin annuel, les rencontres et autres occasions de répéter les messages	0	0	0	0	0	0	0	inclus dans 5.1		
<b>SOUS-TOTAL ORIENTATION 5 (excluant les taxes et les infrastructures découlant d'études)</b>			<b>6800</b>	<b>12900</b>	<b>12900</b>	<b>3000</b>	<b>16000</b>	<b>16000</b>	<b>67600</b>	<b>0</b>	<b>36600</b>	<b>31000</b>

No	Mesure	Description	Ressources humaines / partenaire			Dépenses par partenaire			Total	revenus anticipés	Coûts ponctuels	Coûts annuels
			MGVCPV	MRC	Gaspé	MGVCPV	MRC	Gaspé				
<b>ORIENTATION NO.6 : APPLIQUER DES MESURES INCITATIVES ET COERCITIVES</b>			MGVCPV	MRC	Gaspé	MGVCPV	MRC	Gaspé				
6.1	Appliquer le règlement GMR de façon soutenue, dans une approche progressive et documentée	Par un accompagnement ou la présence soutenue d'agents verts, assurer l'adhésion à l'obligation du tri 4 voies. Les billets de courtoisie, les rappels, les visites, les échanges et ultimement les billets d'infraction	0	0	0	0	0	0	0	Les coûts sont inclus à la mesure 1.1 qui est prioritaire		
6.2	Documenter les constats et résultats en termes de changement de comportement de l'application d'une démarche coercitive	développer les indicateurs, implanter les outils de suivis et contrôle puis diffuser les résultats	800	1250	1250	0	0	0	3300	découlant de 1.1		3300
6.3	Promouvoir les programmes d'aide disponible pour les générateurs de MR	recenser les programmes, assurer une veille, communiquer avec les générateurs concernés et accompagner	0	0	0	0	0	0	0	sans frais supplémentaires		
6.4	Offrir un programme de soutien financier pour l'acquisition d'outils et produits visant la réduction des matières enfouies	déterminer les outils admissibles, estimer les coûts de la mesure, établir les modalités, adopter la mesure au conseil et déployer les communications	800	1250	1250	1500	5000	5000	14800	obtenir des subventions si possible		14800
6.5	Implanter une tarification incitant à la réduction du taux de présentation des bacs et à la réduction de l'enfouissement	valider les enjeux et bonnes pratiques avec des collègues, réaliser des simulations, déterminer les modalités d'implantation et de cohérence des outils (plateforme Latéral, taxation...), modifier le règlement de taxation et déployer les communications	0	0	0	0	5000	5000	10000	mandat et ajustements à la plateforme Latéral	10000	
6.6	Évaluer des scénarios de réduction de la fréquence de collecte des déchets	Valider les expériences auprès de collègues, réaliser des tests ou projets pilotes, déterminer les modalités et adopter les modifications	800	1250	1250	0	0	0	3300		3300	
6.7	Implanter le scénario de réduction des fréquences de collecte des déchets retenu en 6.6	Modifier l'horaire en collaboration avec l'entrepreneur, déployer les communications, documenter les problématiques et résultats	0	0	0	0	0	0	0	sans frais supplémentaires et économie anticipée sur les coûts de collecte		
6.8	Instaurer un programme de reconnaissance des bonnes pratiques GMR chez les ICI	Valider les expériences auprès de collègues, sonder les ICI sur les types de récompenses privilégiées, définir les modalités, réserver le budget requis, déployer les communications	800	1250	1250	1500	3000	3000	10800		10800	5400
6.9	Mettre en place un <b>budget participatif</b> financé par la redevance à l'enfouissement.	Déterminer les modalités, appel de proposition, sélection des projets, suivi				4000	10000	6000	20000			20000
<b>SOUS-TOTAL ORIENTATION 6 (excluant les taxes et les infrastructures découlant d'études)</b>			<b>3200</b>	<b>5000</b>	<b>5000</b>	<b>7000</b>	<b>23000</b>	<b>19000</b>	<b>62200</b>		<b>24100</b>	<b>43500</b>



No	Mesure	Description	Ressources humaines / partenaire			Dépenses par partenaire			Total	Précisions	Coûts ponctuels	Coûts annuels
			MGVCPV	MRC	Gaspé	MGVCPV	MRC	Gaspé				
<b>ORIENTATION NO.7 : VERS UNE VISION STRATÉGIQUE EN AMONT D'UNE GMR CLASSIQUE</b>			MGVCPV	MRC	Gaspé	MGVCPV	MRC	Gaspé				
7.1	Intervenir de façon soutenue auprès des gouvernements et décideurs provinciaux afin de promouvoir et forcer la mise en place en amont d'une consommation responsable des ressources	Pour s'inscrire dans une approche qui prend en compte la gestion de fin de vie, la durabilité des biens, leur potentiel de réutilisation afin de réduire la génération de matières, qu'elles soient valorisables ou non	1300	2600	2600	0	0	0	6500			6500
7.2	Analyser des mesures de bannissement de produits à usage unique applicables	Le bannissement d'un produit ou d'une matière peut-être un moyen efficace de soutenir la réduction à l'enfouissement s'il est applicable concrètement, de façon soutenue et qu'il ne crée pas d'effets pervers.	500	2000	2000	0	0	0	4500	obtenir des subventions si possible	4500	
7.3	Évaluer la faisabilité et la démarche requise pour implanter l'approche d'économie circulaire à l'échelle du territoire visé par le présent PGMR	Une démarche cohérente d'échange, de planification et d'analyse, sous l'angle de l'économie circulaire, est nécessaire si l'on désire juguler les effets pervers du développement économique ou d'une gestion réactive d'un événement ou d'un développement.	500	2000	2000	1000	3000	3000	11500	obtenir des subventions si possible	11500	
7.4	Se doter d'une stratégie décisionnelle pour mettre en œuvre les meilleures actions en termes de réduction des GES et des impacts environnementaux, sociaux et économiques de la GMR	Nos mécanismes décisionnels doivent être modernisés et prendre en compte les nouvelles réalités tels les changements climatiques et l'économie circulaire	500	2000	2000	1000	5000	5000	15500	obtenir des subventions si possible	15500	7750
<b>SOUS-TOTAL ORIENTATION 7 (excluant les taxes et les infrastructures découlant d'études)</b>			<b>2800</b>	<b>8600</b>	<b>8600</b>	<b>2000</b>	<b>8000</b>	<b>8000</b>	<b>38000</b>		<b>31500</b>	<b>14250</b>
<b>GRAND TOTAL</b>			<b>52370</b>	<b>109860</b>	<b>105260</b>	<b>47800</b>	<b>92500</b>	<b>95500</b>	<b>500290</b>	sur 7 ans	<b>297750</b>	<b>250765</b>